ESTIMATES

Canadian Nuclear Safety Commission

Performance Report

For the period ending
March 31, 2005

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The Report on Plans and Priorities provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The Departmental Performance Report provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring Report on Plans and Priorities.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services Canada — 2005

Catalogue No. BT31-4/17-2005
ISBN 0-660-62931-3

This document is available on the TBS Web site at www.tbs-sct.gc.ca
This document is available in alternate formats on request.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Foreword

The Government of Canada has made continuous improvement in its management practices a priority since *Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada* was tabled in Parliament in the spring of 2000. Driving the government's pursuit of management excellence is its vision to provide Canadians with a responsive government, which serves citizens and manages itself as a unified, coherent enterprise; an innovative government supported by a highly-qualified public service equipped to leverage information and make the best use of public funds while balancing risk; and an accountable government which answers clearly and openly for its performance to Parliament and to Canadians.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens. They are at the heart of accountability in government.

Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective public reporting (provided in the *Guide for the Preparation of the 2004-05 Departmental Performance Reports*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/guidelines/guide_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes (benefits to Canadians and Canadian society) and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

This departmental performance report (along with those of many other organizations) is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp. Readers wishing a high level, whole of government overview of the Government of Canada's efforts to improve quality of life should refer to *Canada's Performance 2005* available at the same internet address. This report is structured around three broad policy areas (Sustainable Economy, Canada's Social Foundations and Canada's Place in the World) and, in its electronic version, links to relevant Departmental Performance Reports. *Canada's Performance 2005* also contains a special overview of the government's efforts to improve the well-being of Aboriginal peoples.

The Government of Canada is committed to continually improving reporting to Parliament and Canadians. The input of readers can do much to ensure that Departmental Performance Reports and other reports are enhanced over time.

Comments or questions can be directed to:

Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier, Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Canadian Nuclear Safety Commission

For the period ending March 31, 2005

Departmental Performance Report

R. John Efford
Minister of Natural Resources Canada

106-00824/

Table of Contents

SECTION I – OVERVIEW 1

MESSAGE FROM THE PRESIDENT AND CHIEF EXECUTIVE OFFICER 3

MANAGEMENT REPRESENTATION STATEMENT 5

SUMMARY INFORMATION 6

Mission and Vision 6

Regulatory Policy and Program Delivery 6

The CNSC and Results for Canadians 8

CNSC Challenges and Risks 8

CNSC 2004-2005 PERFORMANCE SUMMARY 11

SECTION II – ANALYSIS OF PERFORMANCE BY IMMEDIATE OUTCOME 19

THE CANADIAN NUCLEAR SAFETY COMMISSION – PERFORMANCE AGAINST PLANS 20

1. A clear and pragmatic regulatory framework 20
2. Individuals and organizations that operate safely and conform to safeguards and non-proliferation requirements 24
3. High levels of compliance with the regulatory framework 30
4. CNSC cooperates and integrates its activities in national/international nuclear fora 35
5. Stakeholders' understanding of the regulatory program 40
6. Management and Enabling Infrastructure 45

MEASURES OF PERFORMANCE 48

Outcome Measures 48

Performance Standards 49

SECTION III – SUPPLEMENTARY INFORMATION 51

THE CANADIAN NUCLEAR SAFETY COMMISSION – OPERATING CONTEXT 52

The CNSC Strategic Framework 52

Governance at the CNSC 53

Organizational Information 53

Organizational Chart 55

Financial Summary Overview 56

CNSC Tables 57

Audited Financial Statements 67

SECTION IV – OTHER ITEMS OF INTEREST 83

REPORT CARD ON NUCLEAR POWER PLANT PERFORMANCE 84

INFORMATION SOURCES 86

INDEX 87

Canadian Nuclear Safety Commission

Protecting Canadians' Health

Increased demand and the development of new technologies in the fields of nuclear medicine and radiation therapy require constant vigilance on the part of the Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC).

Protecting Canadians' Safety

The CNSC's regulatory regime requires that licensees design, construct and operate their facilities safely at all times.

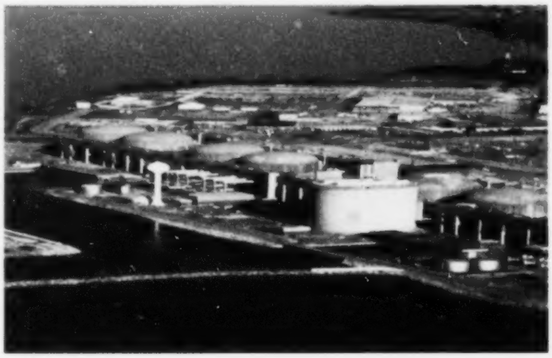

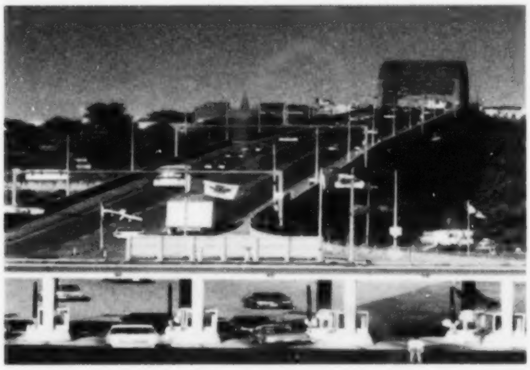

Protecting Canadians' Security

To protect Canadians, the CNSC has initiated major new security initiatives that apply to nuclear facilities and substances.

Protecting the Canadian Environment

Protecting the environment is of major importance in the work of the CNSC, through its environmental responsibilities under the *Nuclear Safety and Control Act* and other relevant legislation.

SECTION I – OVERVIEW

Message from the President and Chief Executive Officer

I am pleased to present the 2004-2005 Performance Report of the Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC).

This report covers my fourth year as President and Chief Executive Officer of the CNSC. It outlines the important steps that the CNSC, as Canada's nuclear regulator, has taken over the past year to deliver on its mission to protect health, safety, security and the environment and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy.

On behalf of Canadians, the CNSC continues to exercise effective regulatory control over the use of nuclear energy and materials. In addition to our vital work in licensing and in compliance inspection, we are continuing to improve our robust regulatory framework. In addition, we have launched the Power Reactor Regulation Improvement Program, which is intended to ensure that the power reactor regulation program delivers more effective regulatory oversight. The CNSC has made substantial progress on the documentation of an updated licensing basis for the design of power reactors. This draft CNSC standard will be used to assess the licensability of any new reactors in Canada. The CNSC is committed to the implementation of quality management practices. We have already introduced an integrated management system to define and apply a common set of management practices and principles, align current and future improvements, and link key activity areas to outcomes.

The Commission Tribunal operates separately from CNSC staff, setting regulatory policy directions on matters relating to health, safety, security and environmental issues affecting the Canadian nuclear industry. It establishes legally-binding regulations and makes independent decisions on the licensing of nuclear-related activities in Canada. During the reporting year, the Commission held more than fifteen public hearings involving significant nuclear facility licensing decisions and during which the Commission heard from intervenors, in some cases, in large numbers. Decisions were rendered on these applications based on the need to protect the health, safety, and security of Canadians and the environment.

The CNSC has also been active in efforts to ensure Canadian application of international standards and practices for the safe and peaceful use of nuclear energy. International highlights of the past year include: adopting an internationally harmonized regulatory regime for radioactive sources thereby enhancing regulatory oversight on the tracking and movement of radioactive sources within Canada and internationally; initiating an

international peer review of Canada's power reactor regulatory program; strengthening international guidelines governing the safe operation of research reactors worldwide; strengthening radiation protection requirements for carriers; and reviewing the International Atomic Energy Agency's (IAEA) safeguards system to assess its efficiency and effectiveness.

The CNSC also launched a values and ethics program in March 2005, under the theme "*Helping good people do the right thing*". This is a key component of a sound governance structure. A clearly articulated values and ethics strategy will provide CNSC staff with practical tools to guide them in making ethical decisions in the course of their work, and will also strengthen the CNSC's relationships with licensees and stakeholders. The CNSC's Audit and Ethics Group continues to be responsible for performing a rigorous internal audit role and, new in 2005, for receiving and investigating disclosures of wrongdoing consistent with the draft *Public Servants Disclosure Protection Act* (Bill C-11).

As you will see in the following pages, the CNSC has made important strides in every area of its mandate. Although many challenges lie ahead, our accomplishments so far provide a solid foundation on which to build.

As we move forward, our commitment to the people of Canada will remain unwavering – to protect health, safety, security and the environment and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy. Whatever new growth or demands we face, we will not lose sight of this mission.

Sincerely,

Linda J. Keen, M.Sc.

Management Representation Statement

I submit for tabling in Parliament, the 2004-05 Departmental Performance Report (DPR) for the Canadian Nuclear Safety Commission.

This document has been prepared based on the reporting principles contained in the Treasury Board of Canada Secretariat's *Guide for the preparation of 2004-05 Departmental Performance Reports*:

- It adheres to the specific reporting requirements;
- It uses an approved Program Activity Architecture;
- It presents consistent, comprehensive, balanced and accurate information;
- It provides a basis of accountability for the results pursued or achieved with the resources and authorities entrusted to it; and
- It reports finances based on approved numbers from the Estimates and the Public Accounts of Canada.

Linda J. Keen, M.Sc.
President and Chief Executive Officer

AOUT AUG 19 2005

Date

Summary Information

Mission and Vision

It is the Canadian Nuclear Safety Commission's (CNSC) mission *to regulate the use of nuclear energy and materials to protect health, safety, security, and the environment and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy*. In pursuing its mission, the CNSC[1] is working toward its vision of *becoming one of the best nuclear regulators in the world.*

To realize its vision, the CNSC is committed to:

- An effective of its regulatory regime;
- A high level of transparency;
- Attraction and retention of excellent staff; and
- An efficient regulatory regime.

To assess the achievement of this vision, the CNSC participates in domestic and international regulatory fora, benchmarks its activities against other domestic and international regulators by sharing and adopting best practices in a global context and meets the principles of Smart Regulation. The CNSC is responsible to the public, through Parliament, for assuring that these responsibilities are properly discharged.

Regulatory Policy and Program Delivery

The CNSC's Regulatory Fundamentals Policy (P-299), which was adopted in January 2005 by the Commission, is consistent with the principles of good governance and the Government of Canada's Smart Regulation initiative. It states that persons and organizations subject to the *Nuclear Safety and Control Act* (NSCA) and regulations are directly responsible for managing regulated activities in a manner that protects health, safety, security, and the environment, while respecting Canada's international obligations.

The CNSC regulates the use of nuclear energy and nuclear materials in Canada. Its regulations apply to the following areas:

- Nuclear power reactors
- Non-power reactors
- Nuclear substances and radiation devices used in areas such as health care and research
- Nuclear fuel cycle from uranium mining through to waste management

---

[1] Note: The Canadian Nuclear Safety Commission is referred to as the "CNSC" when referring to the organization and its staff in general, and as the "Commission" when referring to the tribunal component.

- Imports and exports of controlled nuclear materials, dual-use materials, equipment and technology

The CNSC is a departmental corporation under Schedule II of the *Financial Administration Act* and a separate employer under the authority of the *Public Service Staff Relations Act*. The CNSC is an independent federal regulatory agency and a quasi-judicial administrative tribunal. To serve Canadians, the ultimate outcome of the CNSC is safe and secure nuclear installations and processes solely for peaceful purposes; and public confidence in the nuclear regulatory regime's effectiveness. Consistent with the Government Canada's Smart Regulation principles, the CNSC engages in extensive consultation and communication to ensure that information is clearly understood and accepted by stakeholders, including licensees.

The CNSC is an independent agency of the Canadian Government. The person responsible for the CNSC is the President and CEO. Reports are submitted to the Minister as part of the CNSC's accountability to Parliament, because only Ministers have standing to table reports in Parliament. CNSC is able to maintain an arm's length relationship with government when making legally-binding regulatory decisions.

The CNSC is not an advocate of nuclear science or technology. Rather, its mandate and responsibility is to regulate users of nuclear energy or materials to ensure their operations will not pose unreasonable risks to Canadians. Canadians are the sole clients of the CNSC.

The CNSC's operations are funded through an annual appropriation from Parliament. The CNSC's workload and therefore its resource requirements are largely driven by the level of demand for licensing and oversight and by the nature of Canada's international commitments. Most costs incurred for the CNSC's regulatory activities are recovered by the federal government from licensees under the *Canadian Nuclear Safety Commission Cost Recovery Fees Regulations* (2003).

The CNSC expects to recover approximately 70 percent of its total cost of operations from fee-paying licensees. Fees are collected by the CNSC and deposited to the Consolidated Revenue Fund. Fees are not a source of revenue for the CNSC or for its use without Parliamentary authority. External charging information for the CNSC's Cost Recovery Program is available on page 62.

Some licensees, such as hospitals and universities, are exempted by the Government of Canada from paying fees, which account for approximately 10 percent of total CNSC operational costs. In addition, these licensees' fees are not chargeable for activities that result from CNSC obligations that do not provide a direct benefit to identifiable licensees. This includes activities with respect to Canada's international obligations, including the non-proliferation of nuclear weapons, public responsibilities such as emergency preparedness and public information programs, and maintenance of the NSCA and associated regulations. This work amounts to approximately 20 percent of the CNSC's program costs.

The CNSC also administers the *Nuclear Liability Act* (NLA). It designates nuclear installations and sets the nuclear insurance requirements to be carried by the operators of such nuclear installations. The CNSC receives premiums paid by the operators for supplementary insurance coverage and credits these premiums to the Nuclear Liability Reinsurance Account in the Consolidated Revenue Fund. The NLA is currently undergoing review, which could change the role of the CNSC.

The CNSC and Results for Canadians

The CNSC is a key contributor to the Government of Canada's outcomes, which are the long-term and enduring benefits to Canadians that federal departments and agencies are working to achieve. The CNSC contributes directly to assuring the health of Canadians, to the protection of the environment and to the protection of Canadian society from potentially harmful effects of nuclear materials, substances and processes.

The CNSC also plays a significant role in bringing Canada's expertise and perspective to the international arena regarding the safety and security of nuclear materials and technology, in matters such as possession, use, transport and international transfer of high-risk radioactive sources, radiation protection, international safety approaches for research reactors and global safeguards concepts and approaches used by the International Atomic Energy Agency (IAEA). As a well-established, independent, world-class regulator covering the full nuclear cycle, the CNSC's expertise is sought regularly by countries throughout the world and by international agencies such as the IAEA. The CNSC is the Canadian lead on many international Conventions, and serves as the focal point to prepare, deliver and monitor Canadian compliance with these undertakings.

CNSC Challenges and Risks

In 2004-2005, it came clear that the CNSC's operating context was becoming increasingly complex. The Canadian nuclear industry has experienced significant growth in all segments of the nuclear cycle and in virtually all areas where nuclear substances are used for industrial, medical or other purposes. There is unprecedented demand across most nuclear sectors for regulatory decisions and oversight. At the same time, threats and challenges to the international nuclear non-proliferation regime are substantial. Some of the challenges the CNSC faced in 2004-2005 are outlined as follows:

1. Power Reactors
Many of Canada's existing nuclear reactors are approaching the end of their designed operating lives, which has an impact on Canada's electricity supply. The most pressing decision facing the nuclear power industry is the refurbishment of many of Canada's fleet of 22 nuclear reactors. Operators have been considering the feasibility of refurbishment and the construction of new reactors. Both options require increased regulatory input. The CNSC needs to provide clear, consistent input to licensees on regulatory requirements for each of the options under consideration. At this time, CNSC staff are fully occupied with the licensing and compliance work associated with existing facilities and were unable to allocate resources to prepare for the impending increase in regulatory workload.

2. Waste Management

Domestic and international pressure is being placed on Canadian industry and governments to handle nuclear waste more effectively and expeditiously. Waste management issues of significance in Canada include the storage of radioactive waste from power reactors, and the clean-up of legacy wastes from uranium mining and processing. Canadian industry and various levels of government are all moving forward with a number of initiatives to address nuclear waste management issues.

3. Uranium Mines, Refineries and Processing Facilities

The world demand for uranium has increased substantially over the last five years. Responding to this demand, licensees have been accelerating production from existing mines and expanding exploration programs. This increased activity resulted in greater demand for regulatory oversight by the CNSC. CNSC staff needs to meet this licensing challenge, providing risk-informed regulatory oversight throughout the construction licensing process without diminishing ongoing compliance work on existing facilities.

At the same time, some mining facilities are reaching the end of their useful lives and the CNSC has been encouraging progressive remediation with ongoing regulatory oversight throughout the winding-down of the mining operation; an example is the first modern-day mine decommissioning at Cluff Lake, Saskatchewan.

4. Nuclear Medicine

The demand for nuclear medicine has increased substantially in recent years, and this demand is expected to grow partially due in part to the recent federal-provincial health accord. The graph below indicates that licence applications for Class II nuclear facilities (principally, cancer treatment facilities) have grown from 153 in 2000 to 285 in 2004, which represents an 86% increase over four years. The number of these facilities is expected to increase to approximately 325 in 2005 and 500 units by 2015.

Number of Class II Facilities
Projected and Actual, 2000 – 2015

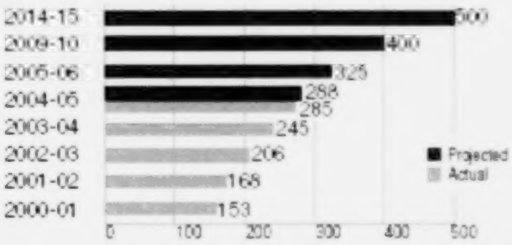

5. Safeguards

The CNSC is responsible for implementing the safeguards agreements between Canada and the IAEA. In recent years, there has been a marked increase in verification effort by the IAEA in Canada as a result of increased international attention on the detection of undeclared nuclear material and activities in a State. In addition, new demands were placed upon the CNSC as the IAEA initiated the implementation of its policy decision to extend safeguards coverage to uranium conversion and refining facilities.

The CNSC's principal challenge in this area is to ensure that regulatory oversight of nuclear material and activities in Canada is effective so as to assure Canadians that all declared

nuclear material is adequately accounted for and that there is no undeclared nuclear material and activities. An effective national safeguards program will complement the IAEA's efforts to draw similar conclusions for the international community.
6. Security
Physical security and emergency preparedness as important components of the overall safety of nuclear facilities have received increased attention since the events of September 11, 2001. The CNSC provides oversight of the physical protection and emergency preparedness programs of the licensed facilities based on a modern regulatory framework. Benchmarking of our program against other international and domestic agencies is requiring increased attention in same areas. In addition, issues related to border security and import/export controls over the movement of nuclear material have increased the CNSC's regulatory oversight and level of responsibility in these areas, especially in the North American context.
7. Governance and Accountability
There has been an unprecedented demand from central agencies and Parliament for increased accountability. In 2004, the CNSC undertook a self-assessment against the elements of the Treasury Board's Management Accountability Framework, a framework of management expectations for modern public service management. This assessment indicated that, consistent with the CNSC's 2002 Modern Comptrollership Capacity Assessment, governance, accountability and stewardship are strong at the CNSC. The CNSC has demonstrated that it is well-governed in performance reviews by a number of oversight agencies in areas from financial and auditing obligations, to official languages, to human resources, to privacy matters and access to information. The Auditor General, in a statement made in February 2005, said that "the CNSC has made significant progress in acting on the recommendations [the OAG] made in 2000 on the licensing and regulation of nuclear power reactors". She also added that "the CNSC stands out as an example of an organization that took [the OAG's] recommendations very seriously…".

CNSC 2004-2005 Performance Summary

The CNSC has established a strategic framework for planning, monitoring and reporting (see page 52 – CNSC Logic Model). Plans for future years are articulated in our annual Report on Plans and Priorities (RPP) at www.nuclearsafety.gc.ca. The plans for this reporting year were outlined in the 2004-2005 RPP.

The CNSC's strategic framework has the following five immediate outcomes:

1. A clear and pragmatic regulatory framework
2. Individuals and organizations that operate safely and conform to safeguards and non-proliferation requirements
3. High levels of compliance with the regulatory framework
4. CNSC cooperates and integrates its activities in national/international nuclear fora
5. Stakeholders' understanding of the regulatory program

Underlying the CNSC's strategic framework is its management and enabling infrastructure. This infrastructure consists of management, human resources, finance, information services and infrastructure programs that enable the CNSC to perform the activities required and meet the requirements of good governance with a high level of accountability.

For 2004-2005, the CNSC planned its expenditures for each immediate outcome. The 2004-2005 plan incorporated the CNSC's logic model for the first time. The following table shows a comparison of actual expenditures incurred against planned spending.

Total Financial Resources ($000's)

Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
65,375	70,595	75,609	73,180

Total Human Resources (Full Time Equivalents (FTE))

Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
504.2	530.2	530.2	516.8

Outcomes 2004-2005	Planned Spending ($000's)	Actual Spending ($000's)	Planned Spending (FTE)	Actual Spending (FTE)
1. A clear and pragmatic regulatory framework	6,986	6,130	44.6	38.1
2. Individuals and organizations that operate safely and conform to safeguards and non-proliferation requirements	16,366	13,318	133.3	99.4

3. High levels of compliance with the regulatory framework	28,462	34,004	230.8	252.1
4. CNSC cooperates and integrates its activities in national/international nuclear fora	14,635	15,360	91.3	96.1
5. Stakeholders' understanding of the regulatory program	4,146	4,368	30.2	31.0
TOTALS	**70,595**	**73,180**	**530.2**	**516.8**

The table below indicates the status of planned activities as set out in the CNSC's RPP 2004-2005. More details concerning these activities can be found on the relevant page of this report, where indicated, or by contacting the CNSC.

Status (as of March 31, 200	
✓✓	Completed
✓	Partially completed
I	Initiated
D	Delayed
→	Ongoing core activity

1. Immediate Outcome: A clear and pragmatic regulatory framework			
2004-2005 RPP committed Priorities:	**2004-2005 RPP committed Plans:**	**Status**	**Page**
Modern *Nuclear Safety and Control Act* (NSCA), with powers to protect health and safety, security, the environment and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy	Review on an ongoing, systematic and consultative basis, the NSCA, regulations under the Act and regulatory practices codified in regulatory documents	→	20
Efficient regulatory system into which licensees and other stakeholders have appropriate input	Review *Rules of Procedure* for the Commission tribunal	✓	21
An evergreen risk-informed approach to regulatory strategies, regulations and licensing requirements in line with Smart Regulation	Input into the Smart Regulation initiative of the Government of Canada	✓✓	21
	Develop specific *Safeguards Regulations* based on the requirements of the Safeguards Agreement and Additional Protocol	I	--
	Revise the following existing regulations:		
	Nuclear Security Regulations	✓	22

	Class II Nuclear Facilities and Prescribed Equipment Regulations	✓	22
	Nuclear Substances and Radiation Devices Regulations	✓	22
	Nuclear Non-Proliferation Import and Export Control Regulations	I	--
Comprehensive, integrated and consistent set of regulatory documents (Policies, Standards and Guides) to clarify regulatory requirements and expectations	Develop regulatory policies, standards and guides in accordance with priorities identified in CNSC-approved Regulatory Documents Framework; start with a regulatory policy to promote consistency and clarity regarding the way in which the CNSC achieves its regulatory objectives	→	22
	Influence and adopt international standards where applicable to the Canadian context	→	35

2. Immediate Outcome: Individuals and organizations that operate safely and conform to safeguards and non-proliferation requirements			
2004-2005 RPP committed Priorities:	**2004-2005 RPP committed Plans:**	**Status**	**Page**
Optimization of the licensing principles, framework and methodology for all licensing and certification activities	Use a consistent risk-informed methodology for licensing priorities and resource allocation across all licensing areas	✓	24
	Optimize licence periods for verification of performance and compliance	I	26
	Formulate an approach for licensing of new or refurbished nuclear power plants and possible waste management solutions	✓	25
	Formulate an approach for decisions on end-of-life of facilities	I	--
	Integrate the licensing for nuclear facilities where a number of licences are now required for different processes at a single facility	I	26
Clarification of licensing and certification processes	Clarify licensing expectations and application requirements through clear communication with licensees and improved documentation of processes	I	24

Assurance that nuclear activities and facilities in Canada are conducted with adequate provision for protection of health, safety, security and the environment and the fulfillment of commitments to the peaceful use of nuclear energy	Continue to conduct the CNSC's comprehensive and diligent system of licensing and certification	→	26
	Continue the special focus on security within updated government and international requirements	→	26
Utilization of information technology to strategic advantage in licensing and certification consistent with the Government-on-Line initiative	Enhance and integrate a system for capturing licensee information including developing and implementing a secure electronic business-based licensing system	I	--
	Implement a new, integrated system to account for nuclear materials subject to IAEA safeguards and bilateral agreements	✓✓	30
Improvement of the effectiveness of the role of the Commission Tribunal in licensing	Undertake an evaluation and implement improvements to the tribunal process	→	31

3. Immediate Outcome: High levels of compliance with the regulatory framework			
2004-2005 RPP committed Priorities:	**2004-2005 RPP committed Plans:**	**Status**	**Page**
A fully integrated system for planning, conducting, reporting and measuring the effectiveness of compliance activities for all licensees	Develop integrated strategies emphasizing licensee safety culture and safety management	I	31
	Promote inter-licensee dialogue on compliance	→	--
	Develop integrated inspection plans	→	32
	Complete integration of the management of compliance activities into the results-based corporate planning and accountability processes and implement relevant performance measures	I	45
	Build an on-line system for CNSC staff to access current compliance information, inspection results and trends	I	--
Risk-informed compliance strategies to guide all compliance activities	Implement a dynamic risk ranking process for all licensees that informs the selection of compliance strategies	I	30
Provision of regulatory assurance to Canadians of the continuing compliance and safety performance of licensees	Continue to conduct a strong compliance program	→	32
	Continue to improve communication of compliance results to stakeholders	→	29

4. Immediate Outcome: CNSC cooperates and integrates its activities in national/international nuclear fora

2004-2005 RPP committed Priorities:	2004-2005 RPP committed Plans:	Status	Page
Effective cooperation with international, federal and provincial organizations, departments and agencies	Develop a framework for establishing and reviewing cooperative arrangements with federal and provincial organizations, departments and agencies, and foreign nuclear regulators on an evergreen basis	✓	35
Effective, efficient and cooperative CNSC Emergency Preparedness framework and infrastructure	Maintain and continuously improve the CNSC's emergency response capacity and influence on other federal, provincial and municipal participants	✓	38
Effective and targeted participation in international organizations, conferences and workshops Strong cooperative working relationships with strategic nuclear regulatory partners	Implement a framework, including tracking and reporting mechanisms, for determining and evaluating the CNSC's participation in international activities on nuclear-related matters	✓✓	35
Effectively and efficiently implement Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy	Apply the requirements of multilateral conventions and arrangements on the physical protection of nuclear material, nuclear power reactor safety, spent fuel and radioactive waste management safety, and the safe transportation of radioactive material	→	35
	Strengthen the multilateral guidelines and export control lists on nuclear supply to counter contemporary nuclear proliferation threats, in collaboration with other nuclear suppliers	→	36
	Exercise controls with bilateral partners on the peaceful use of nuclear goods and technology exported or imported under Canada's nuclear cooperation agreements	→	35
	Cooperate with the IAEA on domestic safeguards challenges by improving the efficiency of international verification of nuclear material in Canada and addressing Canada's safeguards equipment requirements	→	36
Contribute to improving the effectiveness and efficiency of the IAEA safeguards regime	Provide technical support and other resources necessary to strengthen IAEA safeguards	→	36

Optimization of safeguards implementation in Canada, taking account of all information and measures made available to the IAEA	Cooperate with the IAEA in the development and introduction of an integrated safeguards approach for Canada	→	34

5. Immediate Outcome: Stakeholders' understanding of the regulatory program			
2004-2005 RPP committed Priorities:	**2004-2005 RPP committed Plans:**	**Status**	**Page**
Increased knowledge of key stakeholder issues and concerns	Undertake stakeholder surveys to form a baseline of information on knowledge of the CNSC and level of satisfaction with the CNSC's performance as regulator	✓✓	41
Assurance that Canadians have knowledge of and confidence in the CNSC as regulator	Implement a well-structured and sustainable Outreach Program	✓✓ →	41
Improvement in communication, consultation and sustained, predictable relationships with key stakeholders directly affected by the CNSC's regulatory regime	Review the CNSC Web site and revise the information to improve its interactivity, user-friendliness, etc. on an evergreen basis	→	41
Awareness among stakeholders of the process to become an active intervenor in the licensing process (e.g., participation in Commission Hearings)	Implement better processes for diffusion of Commission proceedings including such tools as Web-casting and increased access to documentation	→	--

Management and Enabling Infrastructure			
2004-2005 RPP committed Priorities:	**2004-2005 RPP committed Plans:**	**Status**	**Page**
Results-based planning and management processes	Implement an integrated planning process that links strategies to results and to budgets – integrate into the performance contracts for all management	✓	45
	Implement a systematic Performance Management and Reporting Process including key corporate measures of performance	✓	45
	Integrate a corporate risk framework into the strategic planning process	I	--
	Improve the timeliness and relevance of management information	→	--
Corporate processes to enhance effectiveness, efficiency and consistency in the CNSC's management	Clarify roles, responsibilities and accountabilities within key business processes	→	45

	Implement an integrated information management improvement plan including developing required information technology tools	I	--
	Maximize efficiency and consistency of CNSC accommodation policies and utilization	✓✓	--
	Benchmark the corporate services against those of similar public sector organizations	✓✓	46
	Develop a business continuity planning program to ensure minimal or non-interruption to the availability of critical services and assets	I	46
Attraction and retention of excellent staff	Implement the workforce sustainability strategy	✓ →	45
	Implement health and safety improvement initiatives for staff (i.e., physical environment, health evaluations, protective equipment, training, etc.)	✓✓	--
	Establish an employment equity plan	✓✓	--
	Implement a modernized Values and Ethics program	✓✓	45
Leadership	Strengthen leadership and management capacities	→	45

SECTION II –
ANALYSIS OF PERFORMANCE BY IMMEDIATE OUTCOME

The Canadian Nuclear Safety Commission – Performance Against Plans

The following section outlines the results achieved during 2004-2005 in implementing the 2004-2005 to 2006-2007 strategic plan.

1. A clear and pragmatic regulatory framework

Total Financial Resources ($000's)

Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
6,976	6,986	7,482	6,130

Total Human Resources (FTE)

Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
45.2	44.6	44.6	38.1

The CNSC ensures its licensees are aware of and comply with all requirements respecting the protection of Canadians and the peaceful use of nuclear energy and materials.

The CNSC's regulatory framework is composed of:

- The *Nuclear Safety and Control Act*, regulations and regulatory documents
- The *Safeguards Agreement* and *Additional Protocol* between Canada and the International Atomic Energy Agency (IAEA)
- Canada's bilateral Nuclear Cooperation Agreements
- The *Canadian Environmental Assessment Act*
- The *Nuclear Liability Act*

The following highlights the key enhancements to the CNSC regulatory framework during the reporting year.

Ongoing review of the Nuclear Safety and Control Act and regulations

The *Nuclear Safety and Control Act* (NSCA), which gives the organization its specific regulatory authority, does not state a mandatory statutory review period. Nevertheless, the CNSC conducts an evergreen review of the NSCA and in 2004-2005, developed an ongoing list of possible amendments to the legislation should the Government of Canada decide to subject it to a review. No changes to the legislation are contemplated at this time.

The CNSC received recommendations for amendments to CNSC regulations from the Standing Joint Committee on the Scrutiny of Regulations (SJCSR). A list of amendments will be provided to the Department of Justice for inclusion in its miscellaneous amendment program for regulations.

Contribution to the Smart Regulation Initiative

Effectiveness and efficiency are principles that are central to the way the CNSC manages its business and regulates to protect health, safety, security and the environment, and to respect international obligations. The CNSC's key priorities include commitment to an evergreen, risk-informed approach to regulatory strategies, regulations and licensing requirements, in line with the Government of Canada's Smart Regulation initiative.

In 2004-2005, the CNSC contributed to the government-wide implementation of Smart Regulation by participating in interdepartmental meetings on the initiative, and monitoring the progress of the External Advisory Committee on Smart Regulation (EACSR). The CNSC assessed itself against the EACSR's recommendations on Smart Regulation, and determined that it already adheres to many of its practices and objectives. These include transparency (public hearings and published decisions), public consultation, coordination of regulatory efforts across jurisdictions, and integration of international best practices and norms where appropriate to the Canadian context.

As part of its Smart Regulation effort in 2004-2005, the Commission Tribunal modified its processes and exercised its authority to vary the *Rules of Procedure* on several occasions to ensure matters were dealt with as informally and expeditiously as circumstances and the considerations of fairness permitted. For example, the Commission shortened or extended document submission deadlines, adjourned proceedings to allow the introduction of additional information, allowed interventions via video or teleconference, improved the scheduling of hearings, and generally showed increased flexibility in responding to the needs of stakeholders.

The Commission Secretariat began an analysis of the CNSC *Rules of Procedure* and *By-laws*, in 2003-2004 to benchmark the Commission's hearing and meeting processes against those of 12 other Canadian federal and provincial administrative tribunals on 11 areas of service delivery. The benchmarking showed that the Commission's existing rules and procedures compare favourably with those of other leading tribunals. An analysis of the CNSC *Rules of Procedure* and *By-laws* was completed in 2004-2005 and draft amendments will be proposed in 2005-2006 for legal review and consultation with key stakeholders.

The Commission has established a performance standard requiring that a comprehensive *Record of Proceedings, including Reasons for Decision* be published within six weeks of the close of the hearing 90% of the time. The Commission is demonstrating efficiency and responsiveness to stakeholder needs. In 2004-2005, the Commission achieved this performance standard (release of decision within six weeks) 93% of the time, excluding the records of proceedings (no decisions) for mid-term review hearings held in February 2005 where the average time was 12 weeks.

The Commission also revised its process for fulfilling its environmental assessment responsibilities under the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA) to improve its efficiency, while preserving its effectiveness. Further revisions are being evaluated.

Regulatory amendments and improvements to the regulatory framework

- Published:
    - *Policy on Regulatory Fundamentals (P-299)*
    - *Policy on Managing Radioactive Wastes (P-290)*
    - *Standard for Making Changes to Dose-Related Information Filed with the National Dose Registry (S-260)*
    - *Guide for Keeping Radiation Exposures and Doses As Low as Reasonably Achievable (G-129, rev.1)*

- *Nuclear Security Regulations*: revised proposed amendments to the regulatory requirements for nuclear security in response to extensive stakeholder input. The proposed changes will make the regulations more consistent with international recommendations and best practices, take into account current security threats, and address stakeholder input. The proposed changes are scheduled to be pre-published in the *Canada Gazette* in the spring of 2005.

- *Class II Nuclear Facilities and Prescribed Equipment Regulations*: amendments proposed to the Class II regulations to address deficiencies in the current regulations, to enhance safety and to reflect the latest international standards, consistent with the CNSC's risk-informed regulatory initiatives and the principles of Smart Regulation. Pre-consultation and publication in the *Canada Gazette* is scheduled for 2005.

- *Nuclear Substances and Radiation Devices (NSRD) Regulations*: amendments proposed to the NSRD regulations to introduce the latest international values for exemption quantities, surface contamination and clearance levels for regulating those who possess nuclear substances. Pre-consultation and publication in the *Canada Gazette* is scheduled for 2005.

- Thirty-nine consultative regulatory documents were issued with respect to various operational areas such as Type I and Type II inspection procedures, safety analysis for nuclear power plants, environmental protection policies, programs and procedures at Class I nuclear facilities and uranium mines and mills, and requirements for disposal of nuclear substances.

As part of its commitment to the safe and secure use of radioactive material, Canada has endorsed and continues to support the IAEA *Code of Conduct on the Safety and Security of Radioactive Sources*. This initiative will result in a comprehensive regulatory regime for the possession, use, transport and international transfer of high-risk radioactive sources.

In support of the international regulatory regime, the CNSC contributed its expertise and perspective towards the development of two additional IAEA documents, the *Code of Conduct on the Safety of Research Reactors* and *Safety Requirements for Research Reactors*. These documents will help strengthen the regulatory framework governing the safe operation of research reactors at home and abroad.

A more effective and efficient regulatory regime

Environment Canada and the CNSC have determined that, under the *Nuclear Safety and Control Act*, CNSC will play a role to control or prevent the release of uranium, which has been deemed to be toxic in the environment, under the 1999 *Canadian Environmental Protection Act*. A 2003 Memorandum of Understanding (MoU) between the CNSC and Environment Canada committed these organizations to assist each other in certain activities to prevent duplication of effort.

In 2004, an annex to this MoU was signed concerning the process for risk management of uranium releases from uranium mines and mills. For example, under this agreement, the CNSC, with the support of Environment Canada, will require the implementation of more stringent preventative or control measures for the Rabbit Lake Uranium Mine. The licensee will develop and implement measures to reduce the concentration of uranium effluents released from the facilities. Requirements for measures at other uranium mines and mills will be addressed based on the outcome of environmental assessments completed for each facility.

This initiative supports Smart Regulation by reducing duplication and simplifying the regulatory process for licensees, while meeting the requirements of the CNSC and Environment Canada.

The CNSC is committed to an evergreen, risk-informed approach to regulatory strategies, regulations and licensing requirements, in line with the Government of Canada's Smart Regulation initiative. Modernizing the regulatory framework helps bring clarity and consistency to it, helps ensure that both the CNSC and licensees adhere to the *Nuclear Safety and Control Act* and associated regulations, and promotes efficient delivery of services to Canadians.

2. Individuals and organizations that operate safely and conform to safeguards and non-proliferation requirements

Total Financial Resources ($000's)

Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
16,335	16,366	17,528	13,318

Total Human Resources (FTE)

Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
134.0	133.3	133.3	99.4

The CNSC ensures that licences and certifications are issued to those individuals or organizations who demonstrate they can operate safely and conform to international requirements.

Individuals or organizations must demonstrate to the CNSC that they are qualified to undertake the activities for which they are seeking a licence before they may:

1. Site, construct, operate or decommission a nuclear facility
2. Produce, possess or use nuclear substances in excess of prescribed quantities; or
3. Possess or use prescribed information or equipment in Canada.

Licence proceedings during the reporting period are listed in the Canadian Nuclear Safety Commission Annual Report of the Commission Tribunal 2004-2005 at www.nuclearsafety.gc.ca.

Licensing with respect to licences, other than those for major facilities, has been delegated by the Commission to senior staff, referred to as Designated Officers, for review. Designated Officers license more than 98% of applications received by the Commission, through streamlined processes commensurate with the level of risk and more limited public interest in these matters.

Implementing risk-informed licensing methodology

Nuclear substance regulation includes management of new licence applications, renewals, amendments and licence revocation, in addition to nuclear device certification, transport certification and registered user application. While the number of current licences, certificates and licensees changes throughout the year, the volume of licensing and certification activity in 04/05 involves approximately 4,000 licences/certificates and 2,500 licensees. The CNSC developed a risk-informed methodology for the allocation of resources for nuclear substance regulation which has resulted in increased operational efficiency and integration of all licensing and compliance requirements. Clear

expectations of regulatory requirements have been developed with the goal to promote safety with nuclear substances.

In 2004-2005, the CNSC completed an automated verification planning tool and continued development of licence assessment worksheets to improve licensee understanding of licensing requirements. In addition, assessment summaries have been introduced for licensing and renewal of Class II Nuclear Facilities. These summaries provide licensees with a list of regulatory requirements and their assessed performance, thereby increasing the transparency of the process.

The CNSC also developed a risk-informed methodology to be incorporated into the authorization system for the import and export of nuclear substances and materials that will provide greater transparency and predictability of the process for stakeholders, including licensees.

Licensing basis for the design of new nuclear power plants

Canada's regulatory framework for licensing major facilities such as nuclear power plants had not been updated comprehensively since the previous generation of facilities was licensed in the 1970s and 1980s. The CNSC has developed a regulatory document on the licensing basis for the design of power reactors. It will be also used to assess the licensability of any new reactors in Canada. It is a proactive initiative to modernize the regulatory framework in response to the nuclear sector's potential interest in new power reactors.

This licensing basis document is being applied to the Advanced CANDU Reactor of the Atomic Energy of Canada Limited (AECL) and to any other proposed reactor design. Because operators may choose from a variety of nuclear power technologies, care is being taken to make the general requirements technology neutral and suitable to different reactor types.

Waste management

The new CNSC Regulatory Policy P-290, *Managing Radioactive Waste*, issued in July 2004, established as a key principle the minimization of radioactive waste through design measures, operating procedures and decommissioning practices. Licensees and CNSC staff will be guided by this principle when considering design, operating and decommissioning measures for new reactors.

Reactor refurbishment

With the age of Canada's nuclear power reactors, the CNSC expects a number of life extension initiatives to take place in the next several years. The CNSC has established the following two key regulatory goals for life extension projects:

1. Obtaining assurance of the adequacy of the scope of refurbishment and safety upgrades proposed by the licensee, and

2. Verification of the proper execution of that work by the licensee, prior to return of the facility to service.

In 2004-2005, the CNSC continued development and implementation of comprehensive regulatory oversight plans to achieve these goals. The following steps are required of licensees in establishing the scope of refurbishment work:

- An Environmental Assessment for the project, which must be completed before any regulatory approvals or licensing actions are given that enable the project to proceed.
- A safety review of the facility in accordance with the IAEA Periodic Safety Review guidance.
- Development of an integrated implementation plan for the necessary corrective actions, safety upgrades and compensatory measures to ensure the facility will pose no unreasonable risk to health, safety, security and the environment and will conform with Canada's international obligations over the proposed life.

Having established the scope, requirements for project execution then include:

- an acceptable quality management program,
- worker health and safety and radiation protection programs, and
- measures for managing wastes and environmental impacts arising from the project.

CNSC's regulatory verification of project execution will include assessment of engineering change submissions, and inspections of licensee procurement, construction, and commissioning activities. CNSC staff will verify the licensee's completion assurance process before granting permission to re-start the reactor following the refurbishment work.

Extending licence periods

All licence periods for nuclear substances and radiation devices were extended from two to five years as they came up for renewal, resulting in better management of regulatory and licensee resources where greater focus is on compliance and safety rather than the licensing process. As a result, licence renewals have decreased, and CNSC resources have been redirected towards verifying licensee compliance and therefore safety.

Other licensing-related initiatives:

- The integration of radioactive substance licences with the power reactor operating licence at one facility on a trial basis, further reducing the administrative burden on licensees.
- Environmental assessments (EAs) of projects under certain licence applications are required to identify possible impacts and mitigation measures necessary to protect the health, safety and security of Canadians, and the environment. As an example, the CNSC's conducting an EA of a proposal by Cameco Corporation for a slightly

enriched uranium blending facility in Port Hope, Ontario, which includes the review of Cameco's EA study report.

- CNSC staff began the comprehensive process to review the relicensing of the Pickering Nuclear Power Plant (NPP) for five years. This is the first of many planned NPP licence renewals and includes the operation of Pickering Unit 4, the restart of Pickering Unit 1, and the possible re-start of Pickering Units 2 and 3.

- To protect Canadian taxpayers and the federal government from potential liability should the licensee be unable to fulfill their regulatory obligations in the future, the CNSC requires the provision of the financial guarantees from licensees for certain types of activities, including decommissioning. In 2004-2005, the CNSC accepted financial guarantees from Canadian Light Source Inc., AECL Whiteshell Laboratories, and for five SLOWPOKE reactor facilities across Canada.

- A Tribunal Process Management Manual, including procedural guidelines for all processes, was initiated in 2004-2005 and is scheduled for completion in 2005-2006. This manual will clarify accountability of Secretariat and CNSC staff by allocating responsibility for each step of key processes, and will improve transparency.

- In accordance with Canada's bilateral and multilateral nuclear non-proliferation obligations and to ensure that international transfers of nuclear and nuclear-related items are for peaceful purposes only, the CNSC continued to assess import/export applications and safeguards conditions relevant to licences to ensure peaceful international transfer of nuclear and nuclear-related items and Canada's compliance with its safeguards obligations.

Licensing protects health, safety, security and the environment

The CNSC plays a key role in protecting health, safety, security and the environment by regulating, monitoring and inspecting licensed activities. Among other activities, this role includes conducting the CNSC's comprehensive and risk-informed system of licensing.

Examples of results in this area during 2004-2005 include the licensing of the decommissioning of the Cluff Lake uranium mine in Northern Saskatchewan, the licensing of the Canada's first Gamma Knife facility and the licensing of Canadian Light Source Inc., a world-class research and development synchrotron facility in Saskatoon.

Decommissioning the Cluff Lake mine

The first of its generation of Northern Saskatchewan uranium mines to move into decommissioning, the Cluff Lake mine received a decommissioning licence in July 2004. The granting of this licence by the Commission Tribunal followed five years of environmental assessment, public consultations and regulatory review, and marked the initial phase of efforts by COGEMA Resources Inc. to return the Cluff Lake site to a natural state.

Dismantling the mill by COGEMA Resources Inc. began in 2004, with most major decommissioning activities to conclude in 2005. This will be followed by many years of CNSC monitoring to ensure compliance with the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA) and the NSCA.

The unique nature of Gamma Knife facilities

A licence was issued in 2004-2005 for a Canada's first Gamma Knife facility, located in Winnipeg, Manitoba. When the CNSC conducted a compliance inspection of the Winnipeg facility in 2004, it recognized the unique nature of stereotactic gamma

teletherapy, determining and documenting adequate radiation safety standards. For example, the main radiological hazard in the facility results from scattered gamma radiation, thus reducing the need for primary barriers to shield the facility. As a result, new licensing requirements for Gamma Knife facilities were fully implemented during the reporting period.

Also known as stereotactic radiosurgery, Gamma Knife is a precise, non-invasive procedure that can destroy deep-seated vascular malformations and brain tumours once considered inoperable. The technology does not require any incision; instead it uses a concentrated radiation dose of 201 Cobalt-60 sources with a total activity of 244 TBq to beam radiation at a specific area and destroy only abnormal tissue.

In addition to the Winnipeg facility, another is licensed and operating in Sherbrooke, Québec, and another is under construction in Toronto.

Operation of Canadian Light Source begins

Owned by the University of Saskatchewan, the Canadian Light Source Inc. (CLS) is a national facility for synchrotron light research that brings together academic and industrial researchers to conduct materials R&D, and is subject to oversight of the Canadian Nuclear Safety Commission.

A synchrotron produces infra-red, ultraviolet and X-ray light which scientists use to see the microscopic nature of matter, down to the level of the atom. Information obtained with this technology can be used for many applications such as developing new drugs, building more powerful computer chips, and helping with mining clean-up.

The CLS met the requirements of commissioning – conceptualizing, designing and constructing a facility that is safe for use – and the Commission Tribunal granted an operating licence for routine operation in June 2004.

3. High levels of compliance with the regulatory framework

Total Financial Resources ($000's)

Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
28,377	28,462	30,484	34,004

Total Human Resources (FTE)

Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
232.7	230.8	230.8	252.1

The CNSC rigorously enforces its regulatory requirements through a variety of measures. Licensee compliance is verified through inspections, reviews, audits and assessments. The CNSC requires any licensee found to be non-compliant with either its licence conditions or the regulatory requirements to resolve the issue and demonstrate improvement by a specified deadline, or face enforcement action.

During the reporting year, the CNSC continued to conduct its compliance program that involved ongoing monitoring of the production, use, storage and flow of nuclear material at Canadian nuclear facilities, and the maintenance of a national nuclear materials accountancy system. CNSC staff report on licensee operations through mid-term performance reports, status reports, significant development reports and annual industry reports. This is in addition to performance information provided in licensing hearings, transcripts of which are available to the public along with records of proceedings. The CNSC Annual Industry Report on the Safety Performance of the Canadian Nuclear Power Industry is prepared on an annual basis, and contains the Report Card on Nuclear Power Plant Performance. The most recent Report Card is an evaluation of safe and secure installations, and is available on page 84. CNSC staff observed, through inspections and reviews, that the power reactor industry operated safely in 2004. No worker at any power reactor station or member of the public received a radiation dose in excess of the regulatory limits.

Compliance planning and management

Designed to administer, promote and assess compliance, the CNSC has commenced the use of risk-informed formulas to determine inspection frequency and resource requirements. The CNSC is implementing the new Type I and Type II[2] inspection planning program, along with associated compliance tools, working cooperatively with licensees to improve transparency, communication, performance and safety. During the

[2] **Type I inspections are on-site audits and evaluations of a licensee's programs, processes and practices. Type II inspections are routine (item-by-item) checks and rounds that typically focus on the outputs, or performance of licensee programs, processes and practices. Findings from Type II inspections play a key role in identifying where a Type I inspection may be required to determine systemic problems in licensee programs, processes or practices.*

reporting year, the CNSC also conducted extensive training of staff in the various facets of the new risk management program, reviewed the risk-profile of certain nuclear facilities, and revised baseline compliance plans.

In March 2004, the CNSC initiated the Power Reactor Regulation Improvement Program (PRRIP), intended to ensure a power reactor regulation program delivers the best possible performance for licensees and the public. The PRRIP will achieve this by examining and improving all relevant aspects of the regulation program, from planning and problem-solving to communication and management methods. The goal of the PRRIP is to facilitate the CNSC's management of the risk to public health, safety, security and the environment arising from the operation of nuclear power reactors in Canada. More information on the PRRIP is available on page 34.

Nuclear security

CNSC staff continued to monitor potential threats to Canadian nuclear facilities, and inspected and evaluated licensees' physical security programs, placing priority on higher-risk facilities. Specifically, security inspections were conducted at nuclear power plants, nuclear research facilities, fuel fabrication and tritium processing facilities, radioisotope facilities and waste management areas. Security inspections of other facilities such as hospital and university laboratories that use, process or store high-risk radioactive sources were also conducted and resulted in measures to improve security. Overall, CNSC staff were satisfied that licensees are taking appropriate measures to meet the requirements for physical protection of their facilities.

Radiation protection for carriers

During the reporting year, the CNSC continued to actively promote the new international requirements for radiation protection for licensed and non-licensed carriers, which came into effect in June 2004. These requirements improve radiation safety of transport carriers and other stakeholders. To build awareness of the new requirements, the CNSC prepared a supporting guide (G-314) to help carriers establish their own radiation protection programs. It also undertook numerous activities such as conducting awareness sessions and encouraged carriers to submit their radiation protection programs to the CNSC for review and follow up as to whether or not their programs will meet the new requirement if subjected to a compliance inspection.

As of May 31, 2004, carriers not licensed by the CNSC were required to have work procedures and a radiation protection program in place based on the risk of worker exposure to radiation. Visits to approximately 30 transport companies were conducted to promote compliance with this new requirement and Transport Type I inspections have been conducted at approximately 10 sites. Implementation of the Radiation Protection Program for these transport carriers not licensed by the CNSC is underway.

Sealed source tracking

The CNSC played a significant role in developing the IAEA *Code of Conduct on the Safety and Security of Radioactive Sources*, which has been endorsed by the Government of Canada. It also played a significant role in developing the IAEA Technical Document 1344 entitled *The Categorization of Radioactive Sources*.

In support of this *Code of Conduct*, the CNSC began to build a national sealed source registry database and tracking system for high-risk radioactive sources. Under the new system, radioactive sources are ranked and assigned to one of five categories to provide an internationally-harmonized foundation for making risk-informed decisions. Implementation of tracking the highest risk categories is scheduled for January 2006. The completed system will enhance the CNSC's regulatory control of radioactive sources used in medical, industrial and research activities throughout Canada. The system will be available to stakeholders through a Web-enabled user interface. Licensees will update inventory data electronically, enabling the CNSC to track the movement of high-risk sources.

Safeguards, non-proliferation and the Nuclear Material Accounting System

In response to safeguards measures introduced in Canada in 2000, IAEA verification objectives have undergone a major shift including extension to include facilities not previously subject to safeguards requirements. To establish national-level safeguards in Canada, the CNSC has worked collaboratively with the IAEA in areas such as:

- Installation of new safeguards equipment at facilities.
- Implementation of an enhanced nuclear material accounting system allowing licensees to make submissions electronically and allowing the CNSC to meet its international non-proliferation and safeguards obligations more effectively.
- Development of a new safeguards approach at Canada's uranium refining and conversion sites.
- Exchange of bilateral nuclear inventory reports with other countries, and reconciliation of inventories with them. Such activity ensures that international transfers of nuclear items are for peaceful purposes only, and in accordance with Canada's bilateral and multilateral nuclear non-proliferation obligations.
- Provision to the IAEA of periodic nuclear material accounting reports and other information required under Canada's Safeguards Agreement and Additional Protocol with the IAEA
- Facilitation of access by IAEA safeguards inspectors to nuclear facilities and other locations in Canada.

In a major effort by the CNSC to ensure that Canadian uranium conversion and refining facilities conform to new safeguards requirements, the CNSC conducted ongoing negotiations with the IAEA and industry to establish a system of accountancy for nuclear material and a plan for IAEA verification of initial inventories in mid-2005 at refining facilities.

Safety culture and management

The CNSC encourages licensees to embrace a safety culture that results in behaviour that exceeds expectations of the regulator. Safety culture refers to the characteristics of the work environment, such as the values, rules, and common understandings that influence employees' perceptions and attitudes about the importance that the organization places on safety. During the reporting year, the CNSC participated in workshops in Canada and internationally on safety culture and management. This involvement allows the CNSC to influence the direction of the nuclear industry on safety culture at home and abroad, and to adopt successful practices deployed elsewhere.

The CNSC held a safety culture symposium for industry in 2004. The workshop highlighted the significant progress the industry has made in the area of safety culture and the recognition of its importance. For example, some facilities have developed safety culture frameworks, while others have developed and piloted evaluation methods for performing safety culture self-assessments. The CNSC has been developing a safety management program that will address information requirements to be presented to the Commission Tribunal, providing a complete picture of operators' performance and safety trends.

Other compliance-related initiatives:

- The CNSC conducted compliance inspections of high- and moderate-risk licensed activities, which included 959 of the 2380 planned inspections of medical, academic and industrial licensees. In the 2005-2006 fiscal year, the CNSC will be requesting additional resources to enable us to ensure an appropriate level of compliance inspections while handling to an increase in regulatory workload. Compliance efforts identified and responded to 117 reportable occurrences, of which 10 involved the transportation of nuclear substances, 27 involved the recycling industry and 24 involved lost or stolen material. The reportable occurrences in these activity areas resulted in the issuance of four orders related to health and safety and six incidents of exceeding dose limits to nuclear energy workers.

- The CNSC continued to emphasize integrated audits at licensed facilities. Multi-disciplinary teams carrying out audits of more than one safety area can identify more comprehensively potential risks to workers, the public and the environment, and set priorities for remedial actions.

An Improved Program for Regulating Power Reactors

Initiated in March 2004, the Power Reactor Regulation Improvement Program (PRRIP) is intended to ensure the power reactor regulation program delivers the best possible performance by licensees, of the regulatory fundamentals. The PRRIP will achieve this by examining and improving all relevant aspects of the regulation program, from planning and problem-solving to communication and management methods.

The improved power reactor program will include:

- Regulatory activity based on a formal, well-articulated risk management approach;
- Clearer roles and accountabilities for all stakeholders in the process;
- A single point of contact for licensees;
- Consistency of regulatory approach within and across all power reactor licensees;
- Clear and documented processes defining how the various contributors can work together in the most coordinated and efficient way; and
- A streamlined information management system that supports the CNSC's business.

The Power Reactor Service Line (PRSL) group was re-aligned during the reporting year to enhance effectiveness and efficiency, and to meet changing demands. By providing a sharper focus, reducing duplication, and creating more appropriate lines of authority and accountability, the realigned organization structure improves clarity by consolidating specialist functions, such as quality assurance, radiation protection, environmental protection, personnel certification and event analysis into specialist divisions focused on these areas of responsibility.

4. CNSC cooperates and integrates its activities in national/international nuclear fora

Total Financial Resources ($000's)

Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
9,428	14,635	15,675	15,360

Total Human Resources (FTE)

Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
61.0	91.3	91.3	96.1

The CNSC works cooperatively on an ongoing basis with a number of national and international organizations to advance nuclear safety and security at home and abroad, and to provide benchmarking information.

The President of the Commission Tribunal is an active member of the Tribunal Heads, a group consisting of 22 federal tribunals, as well as the Council of Canadian Administrative Tribunals. In addition, she is a member of the Heads of Agencies steering committee and co-chair of the Heads of Agencies Governance sub-committee. The work has enhanced the visibility of the Commission and its image as a leader among Canadian administrative tribunals.

Cooperative frameworks

The CNSC developed a framework for establishing and reviewing domestic cooperative arrangements with federal and provincial organizations, departments and agencies. The framework enhances cooperation and integration ensuring that administrative arrangements are consistent with the CNSC mandate and remain effective.

The CNSC also developed a framework for tracking and coordinating Memoranda of Understanding, cooperative undertakings with foreign governments/agencies and international organizations, and a framework for assessing the value of participating in international activities and subsequently evaluating the results. Targeted involvement with international fora is essential to achieving the CNSC's commitment to promote nuclear safety, non-proliferation and safeguards objectives in Canada and worldwide.

International nuclear non-proliferation activities

In Canada, the CNSC is responsible for implementing the international nuclear non-proliferation obligations agreed to by Canada. It does so through its regulatory programs under the *Nuclear Control and Safety Act* (NSCA) and through its participation in multilateral non-proliferation initiatives on behalf of the Government of Canada. The

CNSC acted as technical advisor to the Nuclear Non-Proliferation Treaty (NPT) 2004 Preparatory Committee and inactively preparing for the May 2005 Review Conference.

The CNSC advised the Vienna Permanent Mission to the IAEA, Foreign Affairs Canada and other Canadian stakeholder organizations in order to advance Canadian positions on safeguards, export controls and non-proliferation with a view of strengthening the nuclear non-proliferation regime.

The CNSC also held consultations on the implementation of bilateral non-proliferation trade agreements with Argentina, Australia, Brazil, EURATOM, the Russian Federation, Spain, the United Kingdom and the United States for the purpose of assuring that Canadian exports of nuclear items are for peaceful purposes only, and to contribute to the international non-proliferation regime. For example, in 2004, the CNSC amended an Administrative Arrangement with the Russian Federation to assure adequate non-proliferation verification measures are in place for Canadian transfers of uranium to Russia.

The CNSC continued its ongoing international work on multilateral guidelines with the Nuclear Suppliers Group and the 35-nation NPT Exporters (Zangger) Committee to toughen nuclear export controls, particularly in response to emerging non-proliferation challenges.

IAEA Safeguards - Domestic and international

In 2004-2005, the CNSC participated in numerous activities with the IAEA to address domestic safeguards challenges and provide support for strengthened IAEA safeguards. Key cooperative activities included:

- Participation in a major international review of the IAEA's safeguards system to provide recommendations aimed at maintaining the credibility of the safeguards system and enhancing its effectiveness and efficiency.
- Continued installation of new, technologically advanced safeguards equipment at Canadian nuclear facilities, to be completed at all locations by the end of 2005. Assistance has been provided at Pickering and Gentilly-2 to replace aging video surveillance systems with digital ones that include remote surveillance capabilities. Assistance was also provided to the IAEA to find secure, cost-effective methods to gain remote access to safeguards data collected at facilities. This cooperation with the IAEA in both planning and funding, and the ability to remotely monitor activities relevant to safeguards, are crucial to establishing a state-level safeguards approach in Canada.
- Completed a major software upgrade to the equipment used by the IAEA to remotely monitor the discharge of spent fuel from CANDU reactors. The ability to collect and review this data at the IAEA offices reduces expense and disruption at the facilities and also allows the IAEA to review and analyze data more quickly.

- Continued work with the Swedish nuclear regulator on improvements to the Digital Cerenkov Viewing Device used by the IAEA to verify long-cooled, low burn-up fuel held in storage pools. It is a more cost-effective technology.
- Co-operation with the IAEA and its member states to improve safeguards implementation by providing input into the IAEA revision of a safeguards publication on State System of Accounting for and Control of Nuclear Material (SSAC) guidelines.
- Ongoing formal consultations with the IAEA and the Canadian nuclear industry on a Canadian integrated safeguards approach.

Other cooperative activities

- Consultation with other government stakeholders to develop mechanisms that support efficient, effective and accountable assessment and licensing of applications for the import and export of controlled nuclear and nuclear-related dual-use substances, materials, equipment and technology.
- Provision of technical support for a major G8 initiative aimed at preventing the acquisition of weapons and materials of mass destruction by terrorists or those who shelter them.
- Publication in 2004 of Canada's Third Report on the Convention on Nuclear Safety by the CNSC in consultation with industry representatives and other Government of Canada departments. In April 2005, the President and CEO of the CNSC, Ms Linda J. Keen, will preside over the Third Review Meeting of the IAEA Convention on Nuclear Safety, the first Canadian to chair a nuclear safety convention review meeting.
- As President of the Commission Tribunal, Ms. Keen was active in many international nuclear fora during the reporting period, including the International Nuclear Regulators' Association meetings in Japan, the International Atomic Energy Agency (IAEA) International Conference on Topical Issues in Nuclear Installation Safety in Beijing, the IAEA International Conference on Nuclear Security in London, a visit to the United States Nuclear Regulatory Commission in Washington, D.C., the Global Nuclear Energy Summit 2004 in Toronto, the G8 Heads of Regulators Meeting in Moscow and the Nuclear Energy Agency's Regulatory Forum in Paris.

Domestic cooperation

- The hosting of a three-day annual meeting of the Federal Provincial Territorial Radiation Protection Committee, whose purpose is to harmonize regulation and standards across the industry by sharing progress, new ideas and priorities.
- The co-hosting of a Canadian forum on the 2005 International Committee on Radiation Protection (ICRP) Recommendations, attended by the public industry and other regulatory and government bodies. Such activities provide the CNSC with the opportunity to communicate regularly with various government and industry stakeholders and ensure that Canadian needs and viewpoints are taken into account in developing international standards. They also allow the CNSC to influence the

development and application of international standards and to adopt best practices from our peers around the world.

Nuclear Emergency Management

The CNSC is employing a collaborative approach in developing a new Nuclear Emergency Management (NEM) policy and upgraded programs. It is being developed in partnership with external stakeholders, and has included extensive consultations with licensees, provincial, municipal and federal government organizations involved in emergency preparedness management.

The CNSC NEM policy provides the foundation for all CNSC emergency management activities. Specifically, it outlines responses consistent with the risks at hand, clarifies roles and responsibilities, and helps maintain current capacity while taking future requirements into account. The policy will be adopted following public consultation.

In addition to developing the policy, key elements of an improved nuclear emergency management program have been identified and updated emergency plans and procedures are under development.

In addition, the CNSC Emergency Operations Centre (EOC) has been redesigned and reorganized to increase reliability and functionality and enhance back-up resources. Extensive training on roles, responsibilities, procedures and emergency response to chemical, biological, radiological and nuclear-related events has been conducted for staff and other Government of Canada departments. A wide variety of activities have been undertaken, ranging from creating a federal-provincial-territorial committee on radiological/nuclear emergencies to the installation of an emergency power generator at CNSC headquarters to maintain the CNSC's capacity in the event of an outage.

Strengthening Safeguards

The verification approaches and measures utilized by the IAEA to verify that nuclear material is not diverted from peaceful uses to nuclear weapons or other nuclear explosive devices, are commonly referred to as 'safeguards'. In 1972, Canada was the first country to bring into force a comprehensive safeguards agreement with the IAEA for such verification as required by the Nuclear Non-Proliferation Treaty (NPT).

The CNSC also is cooperating with the IAEA in developing new safeguards approaches for Canadian facilities and contributes to efforts to strengthen safeguards internationally. Through its regulatory process, the CNSC ensures that all relevant licensees have in place policies and procedures that include the reporting and monitoring of nuclear material and nuclear activities and the provision of access to nuclear facilities for IAEA safeguards inspectors. The CNSC performs compliance and auditing activities to ensure that these policies and procedures remain sufficient to meet safeguards requirements. Through its Safeguards Support Program, the CNSC also assists the IAEA in developing advanced safeguards equipment or techniques aimed at strengthening the effectiveness and efficiency of safeguards implementation. The Program also supports domestic needs in resolving specific safeguards issues related to Canadian nuclear facilities and the use of nuclear material.

At all stages of the nuclear cycle, from uranium refining and conversion sites to nuclear power plants and waste management facilities, the CNSC has been actively working with the IAEA to design better approaches for meeting Canada's international obligations.

For example, since 2002, as a result of strengthened safeguards, there has been a dramatic increase in the resources required to track transfers of spent fuel to dry storage at multi-unit power reactor sites in Canada. To address this issue, the CNSC collaborated with the IAEA and Ontario Power Generation on a successful field trial at the Pickering reactor site in April-May 2004 to test a more cost-effective approach to track transfers of spent fuel to dry storage. All participants agreed that the trial provided a feasible approach that could be implemented at any multi-unit CANDU station.

The CNSC's experience in this area led to an invitation to participate in a similar field trial in April 2005 at a single-unit CANDU station in the Republic of Korea. Participation in this field trial reflects the CNSC's ongoing efforts to optimize the national and international implementation of safeguards.

5. Stakeholders' understanding of the regulatory program

Total Financial Resources ($000's)

Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
4,259	4,146	4,440	4,368

Total Human Resources (FTE)

Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
31.3	30.2	30.2	31.0

The CNSC is committed to openness and transparency. This commitment requires the CNSC to engage stakeholders above and beyond the public hearings and meetings process, through a variety of appropriate consultation processes, effective information sharing and communications activities.

Commission public hearings and meetings are a key element of the CNSC's outreach activities. The Commission publishes *Records of Proceedings, including Reasons for Decision*, to explain the basis of licensing decisions. These Records of Proceedings, and information about the Commission's proceedings, are available on the CNSC's Web site at www.nuclearsafety.gc.ca. To facilitate access to public hearings and meetings, the Commission has made a number of improvements during the reporting period, including more opportunities to participate in the proceedings through teleconference and videoconference. Although most proceedings are held in Ottawa, more affected communities are using videoconferencing as a cost effective way to participate in public hearings.

Web casting is a promising technology for communicating Commission proceedings, and pilots of this technology in 2004 were highly successful. The CNSC will evaluate the feasibility of it in 2005-2006. The technology would be consistent with the Government of Canada's Government On-Line objectives, and would benefit Canadians by ensuring that citizens interested in viewing public hearings in real-time could do so via the Internet from their homes or offices.

In another demonstration of the Commission's commitment to increased participation in its proceedings, the Commission periodically holds hearings in the communities where the concerned nuclear facility or activities are located. In June 2004, the Commission held public hearings in Saskatoon and La Ronge, Saskatchewan to facilitate access to the public hearing process by local citizens on licensed activities in their communities. There was considerable participation by members of the public, local organizations and Aboriginal communities at these hearings.

Surveying stakeholder awareness and perceptions

The CNSC increased its knowledge of key stakeholder issues and concerns by undertaking a variety of survey activities in 2004-2005.

Stakeholder groups and 1,055 Canadian citizens were surveyed in 2004 to evaluate their knowledge of, level of confidence in and satisfaction with the performance of the CNSC as a nuclear regulator. The results indicated that more than half of Canadians feel confident that the nuclear industry in our country has effective regulation. In addition, the CNSC undertook an environmental scan to obtain a clearer picture of the climate in which it operates. An analysis was also conducted of how media coverage presents the CNSC, nuclear regulation, and nuclear energy in general, in order to further understand the environment and the needs and perceptions of stakeholders. The knowledge acquired through these activities has contributed to the CNSC improving its communications and outreach strategies to meet the needs of citizens and other stakeholders more effectively.

Developing a sustainable Outreach Program

Building on tools and initiatives already in place, an Outreach Program was launched on June 4, 2004 to heighten public awareness and understanding of regulated nuclear activities and the CNSC's role in protecting health, safety, security and the environment. Outreach activities undertaken in 2004-2005 include meetings with mayors in communities near nuclear facilities, meetings with licensee boards of directors, and providing affected communities with the opportunity to participate directly during public hearings by electronic means or through visits by the Commission.

Other activities, such as speaking engagements for the President and CEO and other CNSC staff, in Canada and abroad, offer opportunities to interact with stakeholders about the organization's role, responsibilities and priorities.

Based on results of outreach activities and stakeholder surveys, the CNSC is identifying where outreach can be enhanced in 2005-2006.

Other activities

- Publication of a new brochure series to provide stakeholders with information about the CNSC's work and its public hearing process.

- Improved information on the CNSC's international activities and research and support program was developed and posted to the CNSC's Web site. Other activities to improve the user-friendliness of the Web site included work to develop a subscription service to allow the public and stakeholders to receive automatic e-mail notification when new information is available on the site, and a redesign of the Commission hearings and meetings Web site, to be launched in the spring of 2005.

- Coordination of a joint CNSC-IAEA-industry meeting on the implementation of integrated safeguards in Canada. The goal was to ensure that stakeholders developed a common understanding of regulatory requirements and industry challenges.

- Development of an e-learning initiative to support licensee understanding of and compliance with nuclear non-proliferation import/export regulations. The first electronic modules are scheduled to be launched in the fall of 2005.

Building Public Trust

Nuclear regulators have the responsibility to regulate the industry in a manner that provides the public with assurances that health, safety, security and the environment are the priority. The CNSC is committed to increasing public confidence in the nuclear regulatory regime through openness, transparency, independence and competence. It has undertaken a variety of measures to improve public knowledge of the CNSC's role as Canada's nuclear regulator.

This commitment requires the CNSC to engage stakeholders above and beyond the public hearings and meetings process through activities such as consultations, information sharing, and a sustainable outreach program.

Protecting and Engaging Communities

One key factor of an effective and sustainable outreach program is to ensure effective communications with communities that are particularly affected by the nuclear industry. Both the Commission and CNSC staff have participated in face-to-face dialogue across the country with concerned citizens.

For example, CNSC staff were heavily involved in the preparation of licensing documents for the public hearings held in Saskatchewan in June 2004. The CNSC regulates six uranium mines in northern Saskatchewan, affecting about 30 mainly Aboriginal communities. These communities want to understand the potential impacts that uranium mining could have on their lands and people. Increased access to the Commission by local communities helps to further this understanding and allows the Commission the opportunity to interact directly with affected communities.

In May 2004, the President and CEO and senior CNSC staff addressed the Councils of the Municipalities of Kincardine and Saugeen Shores, and participated in several media events. This was part of a broad information and consultation effort on current and pending issues of particular interest to the Bruce peninsula area, namely, power reactors, waste management facilities and financial guarantees.

Building confidence

As part of its international outreach activities, the CNSC collaborated with the Nuclear Energy Agency's (NEA) Committee on Nuclear Regulatory Activities to organize and host an international workshop entitled "Building, Measuring and Improving Public Confidence in the Nuclear Regulator". The NEA is an agency of the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD).

The workshop was held in Ottawa, Ontario in May 2004, and provided staff from nuclear regulatory organizations from around the world with the opportunity to share information, practices and experiences, and to discuss developments, progress and techniques for nuclear regulatory organizations in communicating with the public.

At the workshop, the CNSC shared its approach to communicating with its stakeholders, including Canada's Aboriginal communities, about the nuclear regulatory regime. The presentation made by a CNSC staff member from the Saskatoon regional office provided specific examples of the CNSC's activities for improving its relationship with local Aboriginal communities, such as communicating in native languages and face-to-face interaction.

6. Management and Enabling Infrastructure

The CNSC's management and enabling infrastructure ensure that CNSC staff have the necessary support to fulfill their mandates and to meet or exceed the accountability requirements of central and parliamentary agencies.

Integrated planning for results, efficiency and consistency

In 2004-2005, the CNSC developed and implemented comprehensive results-based planning as well as corporate strategies and processes to enhance the effectiveness, efficiency and consistency of its operations and management. This included the introduction of strategic and business plans for the CNSC and its major business lines, and linking them to results, budgets, and performance. The CNSC also developed a planning and reporting cycle to better align the strategic, business, work plan and budget cycles. The planning and reporting cycle is part of the CNSC's management system.

Human resources

The CNSC continued to implement key components of its workforce sustainability strategy. This strategy is driven by the CNSC's operational business needs.

For example, the CNSC has implemented a Leadership Development Program to build a strong team of managers and leaders. The program offers courses in leadership, resourcing, financial management, contracting, privacy, staff relations, health and safety, etc. The program also includes use of 360-degree performance evaluations for senior management, armchair discussions and access to coaching. In addition, the leadership team assembles two to three times a year to address key issues such as values and ethics and communications.

In 2004, part of the CNSC workforce was certified by the Public Service Staff Relations Board to be represented by the Professional Institute of the Public Service of Canada (PIPSC). The collective bargaining process with newly unionized staff began in 2004, and was ongoing as of March 31, 2005.

A survey of CNSC staff on internal communications was conducted in 2004, and was followed-up with targeted focus groups. The survey identified opportunities for improvement and efforts will continue in 2005-2006 to address the findings.

Values and Ethics Strategy

A clearly-articulated values and ethics strategy is a key component of a sound governance structure. The CNSC's Values and Ethics Strategy reflects the organization's values, provides practical tools for ethical decision-making by CNSC staff, includes a formal process for receiving information about alleged wrongdoing in the workplace and supports staff in fulfilling their responsibilities in regulating nuclear

energy and materials. It also strengthens the CNSC's relationships with licensees and stakeholders.

Tailored specifically for the CNSC, the values and ethics strategy under the theme "*Helping good people do the right thing*" was formally launched in March 2005. The strategy meets government requirements, and reflects the spirit and intent of the draft *Public Servants Disclosure Protection Act* (Bill C-11).

Other improvement initiatives

- A benchmarking study comparing the CNSC's corporate services against services in four similar organizations and two international regulators was completed. The results indicated that the CNSC's costs of common services (i.e., human resources, information management and technology, finance and administration, legal services, etc) are well within the range of those found in comparable federal organizations and "sister" international agencies.
- Developing a business continuity planning program to ensure minimal or no interruption to the availability of critical services and assets in the event of unforeseen circumstances.
- Developing the first phase of an internal management system manual that articulates the role of the CNSC and its staff, the organization's governance structure and its fundamental business processes. The manual also provides a framework for supporting documentation such as policies, procedures and instructions.

Helping good people do the right thing

Values and ethics are increasingly recognized as a cornerstone of good governance and leadership in the public and private sectors. How we achieve results for Canadians has become as important to public confidence as the results themselves. Since the CNSC holds a significant responsibility for public trust in the safe, effective regulation of nuclear energy and materials, having an active, clearly-articulated ethics strategy reinforces our commitment to our mandate.

In 2004, the CNSC's Audit and Ethics Group was mandated in addition to its rigorous internal audit role, to develop such a strategy, and receive and investigate disclosures of wrongdoing as required by the draft *Public Servants Disclosure Protection Act* (Bill C-11). Designed especially for the CNSC with extensive input from leaders, staff and subject experts, the values and ethics strategy was launched in March 2005. It meets government requirements, reflects the spirit and intent of the draft Bill C-11, and includes a formal process for receiving information about alleged wrongdoing in the workplace.

An active, clearly articulated values and ethics strategy is a key component of sound governance, and provides all CNSC staff with practical tools for making ethical decisions in the course of their work. The strategy also provides guidance for strengthening the CNSC's relationships with licensees and stakeholders.

It also reinforces the CNSC's longstanding culture of employee openness, integrity, and commitment, encourages new channels for workplace dialogue, and provides protection against any reprisals.

To help implement the strategy, leaders and staff have been provided with practical tools and advisory services to guide their ethical decision-making. These include publications for staff and management that offer a model for ethical decision-making and case studies.

As the strategy unfolds, the next focus of the CNSC's attention will geared towards our relationships with licensees and the public. The values and ethics initiative will work towards preparing guidance for licensees, contractors, and other stakeholders to guide them in their relationships with the CNSC.

Measures of Performance

The CNSC recognizes the importance of being able to measure both the effectiveness and the efficiency of its programs, and has initiated the development of an integrated performance management framework. Effectiveness will be measured by way of selected outcome measures relating to the collective impact of the activities on meeting the mandate of the CNSC.

Efficiency, on the other hand, will be measured through ongoing monitoring of the CNSC's performance against external and internal performance standards relating to individual activities undertaken and their associated outputs.

Outcome Measures

In 2004-2005, the CNSC developed an initial set of seven non-financial indicators based on feasibility, relevance and availability of data. The initial set of indicators is as follows:

Outcome	Indicator
Stakeholders' understanding of the regulatory program	• Level of understanding by stakeholders of the regulatory program
High levels of compliance with the regulatory framework	• Number and significance of non-compliances
	• Proportion of licensees meeting expectations (by safety area where applicable)
	• Number of non-authorized activities detected/identified
Low levels of exposure to humans and the environment	• Levels of radiation doses to workers and to the public
	• Levels of releases of hazardous substances from licensees to the environment
	• Number of times regulatory limits are exceeded (workers, public, environment)

These indicators will be further defined, base-level data will be collected, and potential target levels will be explored to monitor the performance of the CNSC against the above-noted outcomes. Under this initiative, the CNSC is also contributing to the Expenditure Management Information System (EMIS) project, coordinated by Treasury Board.

The CNSC currently publishes two significant measures of safe and secure nuclear installations and processes used only for peaceful purposes, the first part of the CNSC's stated ultimate outcome (see the logic model on page 52). These measures are the Radiation Index for nuclear stations, and the CNSC Report Card on Nuclear Power Plant Performance. The CNSC Report Card on Nuclear Power Plant Performance as of January 2005 is available on page 84. For more information on these significant measures, please consult the CNSC's Web site at www.nuclearsafety.gc.ca.

Performance Standards

Performance standards have been developed for the CNSC's relationships with stakeholders. It is very important to note that as an independent regulator, it is inappropriate for the relationship between licensees and the CNSC to be considered a service; hence there are no service standards. A list of performance standards focusing on the needs and expectations of external stakeholders has been developed and work is progressing on implementing such standards. Internal performance standards have been put in place to monitor and report on the ability of corporate service functions to meet the needs and expectations of internal CNSC clients in supporting the delivery of the overall regulatory program.

External performance standards for the following activities were developed in 2003-2004, and were implemented in 2004-2005. These include:

Activity	Performance standard	Target	2004-2005 results
Access to Information (ATI)			
Respond to requests under the ATI and Privacy Acts	within legislated time periods as stated in the Acts	90%	95.5%
Response to public inquiries			
Acknowledge request	within same business day	100%	100%
Respond to request - low complexity - medium complexity - high complexity	 within same business day within 5 business days within 10 business days	100%	90.5%
External Communications			
Place Public Hearings Advertisements	within deadlines stipulated in the regulations	100%	94%
External Reporting to Central Agencies			
File annual Report on Plans and Priorities and Departmental Performance Report	within required timelines	100%	100%
Invoice Processing			
Pay supplier invoices	within 30 calendar days of receipt of invoice or goods, whichever is the latest	100%	83.6%
Licensing – for requests pertaining to an existing licence, the CNSC will:			
Publish the Records of Proceedings, including Reasons for Decision, upon conclusion of the public hearing	within 30 business days	90%	93%

External performance standards for operational activities were developed in 2004-2005, and will be implemented in 2005-2006. These include:

Activity	Performance standard	Target
Compliance		
Verification: upon completion of the verification activity, the CNSC will:		
Issue Type I Inspection Report	within 60 business days	80%
Issue Type II Inspection Report[3]	within 40 business days	80%
Issue Desktop Review Report	within 60 business days	90%
Enforcement – upon an order being made, the CNSC will:		
Confirm, amend, revoke or replace the order (see CNSC Regulatory Guide G-273)	within 10 business days	100%
Licensing – for requests pertaining to an existing licence, the CNSC will:		
Screen the request for completeness and issue notification that the licensing request is / is not complete	within 20 business days	90%
Issue a licensing decision when a public hearing is not required (assuming an environmental assessment under the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA) is not required)	within 80 business days	80%
Issue a licensing decision when a public hearing is required (assuming an environmental assessment under the CEAA is not required) (see CNSC document INFO-0715)	within 160 business days	90%

[3] In Power Reactors, unless major issues arise, findings from Field Inspections and Control Room Inspections will be reported on a quarterly basis, within 40 business days of end of quarter.

SECTION III – SUPPLEMENTARY INFORMATION

The Canadian Nuclear Safety Commission – Operating Context

The CNSC Strategic Framework

The CNSC Strategic Framework uses this logic model for planning, for focusing activities and programs, for evaluating the contribution of initiatives to the CNSC outcomes and for illustrating the role of the CNSC as an agency committed to achieving results for Canadians.

CNSC Logic Model – Results for Canadians

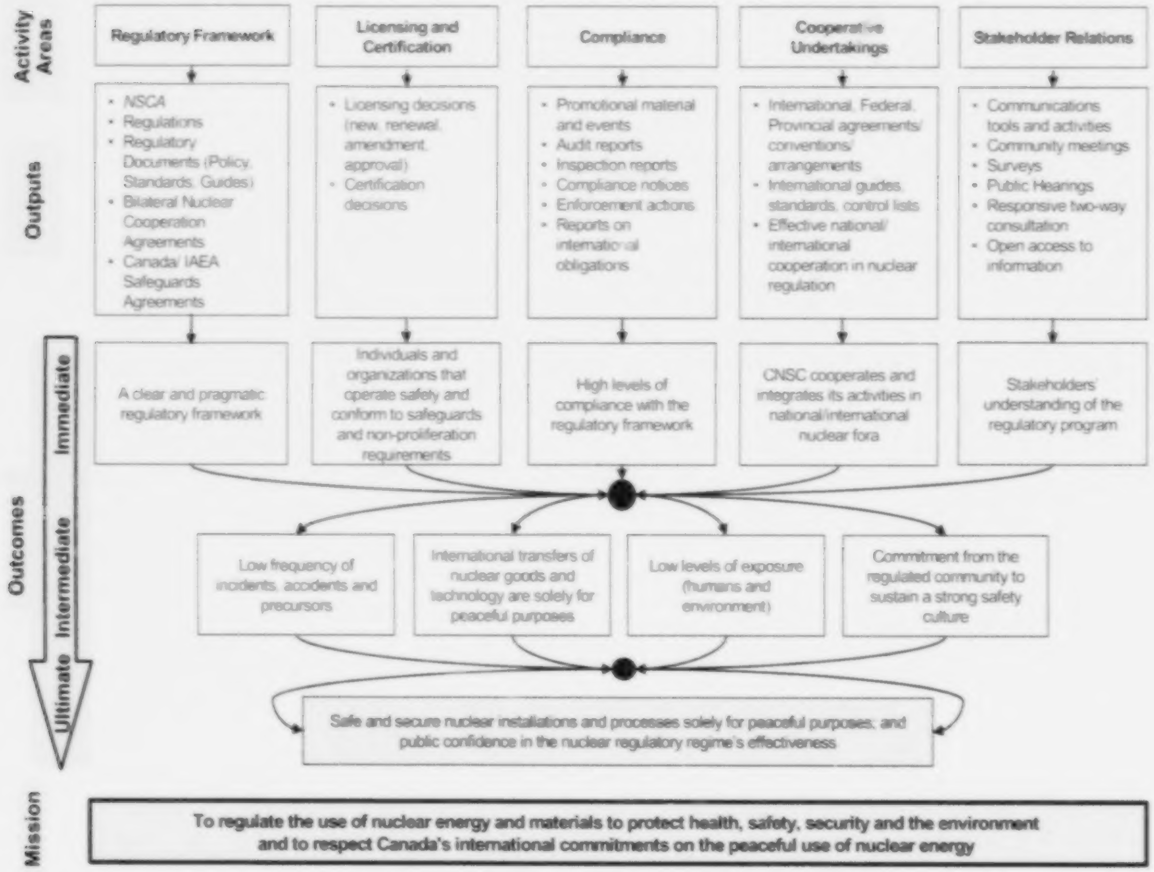

Governance at the CNSC

The Commission is an independent, quasi-judicial administrative tribunal and court of record, and is separate from CNSC staff. Both the staff organization and the Commission operate in a transparent manner. The CNSC is known as one of the most open and transparent nuclear regulators in the world.

The CNSC's governance includes a clear vision with articulated outcomes, a focused mission and mandate, strong leadership as well as strong and professional corporate services providing information and internal controls that enable good stewardship of resources.

Integrated planning and performance management is an important aspect of the CNSC's governance. It promotes vigorous and responsible management of resources with an emphasis on results. The CNSC defines desired results, delivers regulatory programs and activities, evaluates performance and makes necessary adjustments. The CNSC conducts mid-year and year-end corporate reviews of results achieved against plans and reallocates resources to the highest priorities. In addition, regulatory activities are reviewed and monitored quarterly.

Performance agreements that are specific, results-based, and clearly identify accountability continued to be in place in 2004-2005 for the top two levels of management. The next level of management will prepare 2005-2006 performance contracts. Performance agreements include Modern Management, Workforce Sustainability as well as commitments under the business planning and budgeting process.

A high level of oversight and scrutiny is provided by an independent internal audit program, complemented by regular audits by the Office of the Auditor General (financial and performance) and other officers of Parliament including the Canadian Human Rights Commission (employer obligations under the *Employment Equity Act*) and the Privacy Commissioner of Canada (*Privacy Act*). The CNSC also abides by a "Conflict of Interest and Post-Employment Code for the CNSC", modeled on the Values and Ethics Code for the Public Service.

Organizational Information

The CNSC operates as two separate organizations as follows:

(i) a Commission of up to seven members; and
(ii) a staff organization of approximately 530 people.

(i) Commission

The *Nuclear Safety and Control Act* (NSCA) provides for the appointment of up to seven Commission members by the Governor in Council. Members serve for a term not

exceeding five years. One member of the Commission is designated as the President of the Commission. This position is held by Linda J. Keen.

Supported by the Secretariat, the Commission functions as an independent, quasi-judicial administrative tribunal and court of record. It sets regulatory policy direction on matters relating to health, safety, security and environmental issues affecting the Canadian nuclear industry. It makes independent decisions on the licensing of nuclear-related activities in Canada, and establishes legally-binding regulations. The Commission takes into account the views, concerns and opinions of interested parties and intervenors. The Commission delegates to Designated Officers the authority to render licensing decisions for certain categories of nuclear facilities and activities in accordance with the requirements of the NSCA and its associated regulations. The Commission retains for its own consideration licensing matters related to major nuclear facilities, for which it holds public hearings, in accordance with the CNSC *Rules of Procedure*.

(ii) CNSC Staff

CNSC staff are located at a headquarters in Ottawa, site offices at each of the five nuclear power plants in Canada, and five regional offices. CNSC staff are located at each nuclear power plant in Canada to assess performance against regulations and specific conditions of operating licences. Regional offices conduct compliance activities for nuclear substances, transportation, radiation devices and equipment containing nuclear substances. They also respond to unusual events involving nuclear substances.

CNSC staff support the Commission by:

- developing regulatory frameworks;
- carrying out licensing, certification, compliance inspections and enforcement actions;
- coordinating the CNSC's international undertakings;
- developing CNSC-wide programs in support of regulatory effectiveness;
- maintaining relations with stakeholders; and
- providing administrative support.

In addition, staff prepare recommendations on licensing decisions, present them to the Commission for consideration during public hearings and subsequently administer the Commission's decisions. Where so designated, staff also render licensing decisions.

Organizational Chart

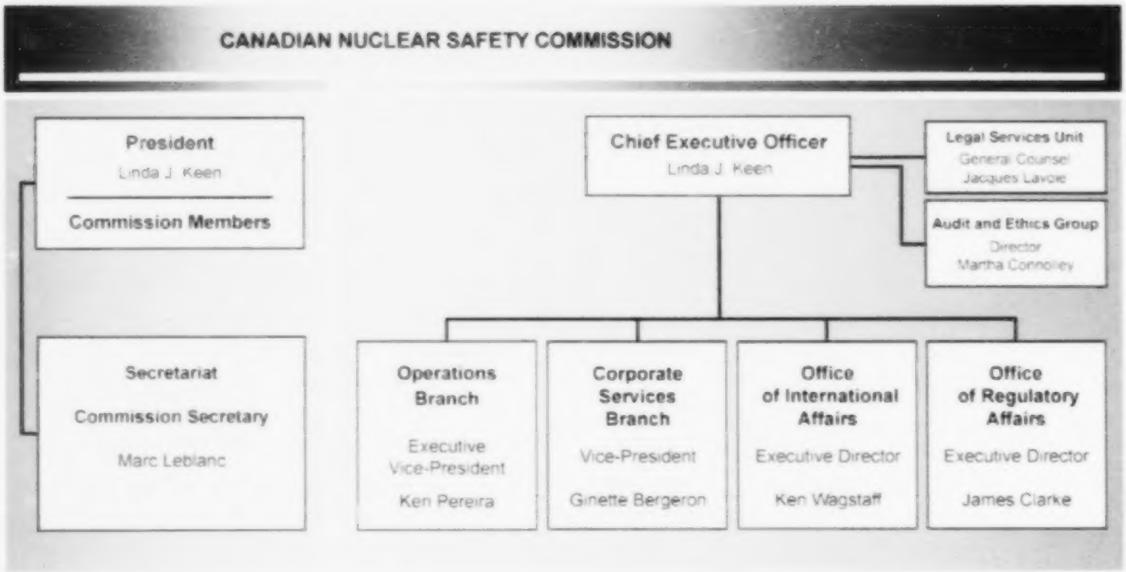

Financial Summary Overview

The following summary tables represent an overview of the CNSC's financial performance for 2004-2005. Financial information presented in most tables includes four figures:

- "Main Estimates" represent the reference level in CNSC's 2005-2006 Main Estimates
- "Planned Spending" represent the CNSC's appropriations on April 1, 2004 plus any anticipated funding adjustment;
- "Total Authorities" includes planned spending plus additional spending approved by Parliament during the fiscal year; and
- "Actual Spending" represents the actual expenditures incurred by the CNSC for the fiscal year and publish in the Public Accounts of Canada for 2004-2005.

In 2004-2005, the CNSC's planned spending of $70.6 million consisted of an operating budget of $70.0 million (includes statutory employee benefits of $8.4 million) and a transfer payment budget (Grants and Contributions) of $0.6 million. The transfer payments budget consisted of a $0.6 million contribution to the IAEA for the Canadian Safeguards Support Program and several smaller grants and contributions to other international and non-profit organizations.

In addition to the $70.6 million planned spending, the CNSC received additional supplementary funding of $5.0 million, for a total authority of $75.6 million. The supplementary funding includes the Generator ($2.0 million); the Operating Budget Carry Forward ($2.6 million); Cost Recovery Phase-In and other adjustments ($0.4 million).

In 2004-2005, the CNSC recovered $48.8 million in non-respendable revenues, which represents approximately 60% of the $80.8 million of full cost of expenditures. Full cost includes services without charge, and all other expenditures as shown within the Statement of Operations on page 67 of the Audited Financial Statements.

CNSC Tables

Table 1: Comparison of Planned Spending and Actual (incl. FTE) 58

Table 2: Use of Resources by Business Lines (or Program Activities) 59

Table 3: Voted and Statutory Items 59

Table 4: Net Cost of Department 60

Table 5: Contingent Liabilities 60

Table 6: Sources of Non-Respendable and Respendable Revenue 61

Table 7-A: 2004-05 User Fee Reporting Template – User Fees Act 62

Table 7-B: 2004–05 User Fee Reporting Template – Policy on Service Standards for External Fees 63

Table 8: Major Regulatory Initiatives 64

Table 9: Financial Statements of Departmental Corporations and Agents of Parliament 64

Table 10: Response to Parliamentary Committees, Audits and Evaluations for FY2004–2005 65

Table 11: Travel Policies 66

Table 1: Comparison of Planned Spending and Actual (incl. FTE)

Program Activity ($ millions)	2002–03 Actual	2003–04 Actual	2004–2005			
			Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
Nuclear Regulation	63.8	67.6	65.4	70.6	75.6	73.2
Total	**63.8**	**67.6**	**65.4**	**70.6**	**75.6**	**73.2**

Total	**63.8**	**67.6**	**65.4**	**70.6**	**75.6**	**73.2**
Less: Non-Respendable revenue	(38.2)	(42.1)	-	(50.2)	-	(48.8)
Plus: Cost of services received without charge	7.0	7.8	-	7.4	-	8.1
Net cost of Department	**32.6**	**33.3**	**-**	**27.8**	**-**	**32.5**

Full Time Equivalents	**-**	**508.3**	**504.2**	**530.2**	**530.2**	**516.8**

Table 2: Use of Resources by Business Lines (or Program Activities)

Program Activity ($ millions)	2004–2005							
	Budgetary						Plus: Non-Budgetary	Total
	Operating (incl. EBP)	Capital	Grants and Contributions	Total: Gross Budgetary Expenditures	Less: Respendable Revenue	Total: Net Budgetary Expenditures	Loans, Investments and Advances	
Nuclear Regulation								
Main Estimates	64.8	-	0.6	65.4	-	65.4	-	65.4
Planned Spending	70.0	-	0.6	70.6	-	70.6	-	70.6
Total Authorities	75.0	-	0.6	75.6	-	75.6	-	75.6
Actual Spending	73.0	-	0.2	73.2	-	73.2	-	73.2

Table 3: Voted and Statutory Items

Vote or Statutory Item ($ millions)	Truncated Vote or Statutory Wording	2004–2005			
		Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
20	Operating expenditures	56.8	61.5	67.4	65.4
	Grants and Contributions	0.6	0.6	0.6	0.2
(S)	Contributions to employee benefit plans	8.0	8.5	7.6	7.6
	Total	**65.4**	**70.6**	**75.6**	**73.2**

Table 4: Net Cost of Department

($ millions)	2004–2005
Total Actual Spending	73.2
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	4.5
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS (excluding revolving funds)	3.4
Services rendered by Justice Canada, Office of Auditor General of Canada, and other	0.2
Less: Non-respendable Revenue	(48.8)
2004–2005 Net cost of Department	**32.5**

Table 5: Contingent Liabilities

Contingent Liabilities	($ millions)	
	March 31, 2004	March 31, 2005
Claims, Pending and Threatened Litigation	55.2	55.2
Total	**55.2**	**55.2**

Claims have been made against the CNSC in the normal course of operations. Legal proceedings for claims totaling approximately $55,250,000 were still pending at March 31, 2005. The final outcome is presently not determinable and, accordingly, no provision has been recorded in the accounts for these contingent liabilities. Settlements, if any, resulting from the resolution of these claims will be accounted for in the year in which the liability is considered likely and the cost can be reasonably estimated.

Table 6: Sources of Non-Respendable and Respendable Revenue

Non-Respendable Revenue

Program Activity ($ millions)	Actual 2002-03	Actual 2003-04	2004-2005			
			Main Estimates	Planned Revenue	Total Authorities	Actual Spending
Nuclear Regulation						
Licence Fees	37.5					
o Regulatory Plan Activity Fees		34.7	-	40.9	-	40.6
o Formula Fees		2.9	-	4.1	-	3.4
o Fixed Fees		0.4	-	0.1	-	0.3
Special Projects	0.7	4.1	-	5.1	-	4.5
Total Non-Respendable Revenue	**38.2**	**42.1**	**-**	**50.2**	**-**	**48.8**

Respendable Revenue – Not applicable

Table 7-A: 2004-05 User Fee Reporting Template – User Fees Act

A. User Fee	Fee Type	Fee Setting Authority	Date Last Modified	2004-05					Planning Years		
				Forecast Revenue ($ millions)	Actual Revenue ($ millions)	Full Cost ($ millions)	Performance Standard	Performance Results	Fiscal Year	Forecast Revenue ($ millions)	Estimated Full Cost ($ millions)
*CNSC Cost Recovery Fees Regulations** – regulates the use of nuclear energy and substances in Canada	Regulatory Service	*Nuclear Safety Control Act* *CNSC Cost Recovery Fees Regulations*	July 1, 2003	$50.2	$48.8	**$80.8 Included in the full cost is $8.1 million for services provided without charge from other government departments	See page 48	See page 48	2005-2006 2006-2007 2007-2008	$52.4 $50.8 $50.8	***$79.0 ***$73.7 ***$73.0
				$50.2	$48.8	**$80.8			Total:	$154.0	***$225.7

B. Date Last Modified:

Extensive consultations with licensees and other key stakeholders took place prior to publication of the new *CNSC Cost Recovery Fees Regulations* in the Canada Gazette. On July 1, 2003 new *CNSC Cost Recovery Fees Regulations* were implemented which replace the former *AECB Cost Recovery Fees Regulations* 1996. The Cost Recovery Advisory Group (CRAG) met in October 2003 to discuss the CNSC's Cost Recovery Program. CRAG members viewed the forum as a positive mechanism for information sharing. The agenda and minutes of the meeting are available on the CNSC's Web site.

C. Other Information:

* Additional information may be found at www.nuclearsafety.gc.ca

** Calculation of full cost is based on CNSC audited financial statements.

*** Includes services provided without charge from other government departments.

Please refer to the CNSC Audited Financial Statements for additional detailed information as follows:

1. Auditors Report – this report states that the CNSC has complied with the *CNSC Cost Recovery Fees Regulations* for 2004-2005.
2. Details on revenue charged and the associated cost of operations by fee category.

The CNSC has established two dispute resolution mechanisms internal to the CNSC. The first addresses disputes over the administration of fees and the other over regulatory activity assignments. Details regarding the process and contact information are available on the CNSC Web site. During the 2004-2005 fiscal year, two disputes over the administration of fees were brought forward by licensees. Both complaints were resolved at the first level of grievance.

Table 7-B: 2004–05 User Fee Reporting Template – Policy on Service Standards for External Fees

A. External Fee	Service Standard	Performance Result	Stakeholder Consultation
Regulatory Service Fee: *Canadian Nuclear Safety Commission Cost Recovery Fees Regulations*, July 2003	It is very important to note that as an independent regulator, it is inappropriate for the relationship between licensees and the CNSC to be considered a service. The CNSC has developed performance standards for its relationships with stakeholders, in place of service standards.	See page 48	The CNSC has established the Cost Recovery Advisory Group (CRAG), consisting of representatives from different industry sectors, as a forum for ongoing communication and consultation with stakeholders or licensees regarding CNSC's regulatory activities and resulting fees. There is at least one (1) CRAG meeting held annually.
B. Other Information: None			

Table 8: Major Regulatory Initiatives

Regulations	Expected Results	Performance measurement criteria	Results achieved
Amendments to the *Nuclear Security Regulations* (NSR). Amendments to the NSR will: ➢ enact on a permanent basis the increased security requirements for certain nuclear facilities imposed in the Fall 2001 through CNSC Order Number 01-01 and Designated Officer Order Number 01-D1; and ➢ bring the CNSC nuclear security regulations in line with international security practices.	➢ High levels of compliance with international practices regarding the physical protection of nuclear facilities, as specified in measures set out in amendments to the *Nuclear Security Regulations*.	➢ Frequency and importance of deficiencies and instances of non-compliance with regulatory requirements regarding nuclear security, as determined through audits and other inspections.	Comments on the proposed amendments to the *Nuclear Security Regulation* were reviewed in 2004-05, and significant revisions made in response to those comments. Revised proposed amendments will be published again for stakeholder comment in the *Canada Gazette*, Part 1 in 2005.

Table 9: Financial Statements of Departmental Corporations and Agents of Parliament

See Audited Financial Statements on page 67.

Table 10: Response to Parliamentary Committees, Audits and Evaluations for FY2004–2005

Response to Parliamentary Committees
The CNSC was not asked to respond to parliamentary committees this fiscal year.

Response to the Auditor General

February 2005 Report of the Office of the Auditor General

Chapter 6: Canadian Nuclear Safety Commission - Power Reactor Regulation

The Auditor General's Report reads, "The Canadian Nuclear Safety Commission has responded to our observations and informs us that it is continuing with the improvements it began in response to the December 2000 recommendations. Overall, the CNSC has made satisfactory progress in response to our recommendations from our December 2000 audit of power reactor regulation."

Among the improvements noted by the OAG are:

- Progress in implementing a consistent approach to compliance and enforcement
- The development of a new scale for rating the performance of power reactor licensees and that the CNSC has committed to improving the consistency of ratings, and communicating their basis more effectively to licensees, along with measures by which licensees can improve their ratings
- The issuance of key regulatory documents and the implementation of a process for prioritizing the development of regulatory policies, standards and guides
- Progress in addressing the human resources issues of capacity, recruitment and retention of capable staff, and clarification of roles and responsibilities
- Clarification of the roles of President and Chief Executive Officer

The OAG also notes that progress has been slower than planned in the development of a formal, well-articulated risk-management approach to power reactor regulation. However, it noted that such an approach has been adopted for the regulation of nuclear substances and uranium mining and processing. Progress in implementing a more systematic risk-informed approach for the regulation of power reactors is ongoing and continues as part of the Power Reactor Regulation Improvement Program, announced in early 2004.

The CNSC recognizes that there is room for further improvement and remains strongly committed to ongoing improvements in all areas of regulation within the CNSC's mandate. The CNSC's plan is contained in its Report on Plans and Priorities and is reported to Parliament in its Annual Report at www.nuclearsafety.gc.ca.

External Audits or Evaluations
None.

Internal Audits or Evaluations
Evaluation of CBRN Training Program for First Responders
Evaluation of CNSC-IAEA Contribution Agreement in support of the Canadian Safeguards Support Program

Table 11: Travel Policies

Comparison to the TBS Special Travel Authorities

CNSC Travel Policy (Chapter 12):
Authority: *Nuclear Safety & Control Act*
Coverage: Applies to staff at the Executive level
Principal difference(s) in Policy Provisions: 1. Daily incidental allowance is $18.00 (TBS is $17.30) 2. Private vehicle mileage – TBS low rate is applied more frequently 3. Travel service provider is Global Travel, which is not TBS service provider
Principal financial implications of the difference(s): 1. Cost increase of $0.70 per travel day for daily incidental allowance 2. Cost reduction of approximately $0.30 per kilometer for distances traveled and reimbursed at low rate 3. Cost neutral in respect of travel service provider

Comparison to the TBS Travel Directive, Rates and Allowances

CNSC Travel Policy:
Authority: *Nuclear Safety & Control Act*
Coverage: Applies to the general employee population
Principal difference(s) in Policy Provisions: 1. Class of air travel – business class only permitted if travel time to destination is 18 hours or more. This is more stringent than TBS policy 2. Daily incidental allowance is $18.00 (TBS is $17.30) 3. Private vehicle mileage – low rate is applied more frequently 4. Travel service provider is Global Travel, which is not TBS service provider
Principal financial implications of the difference(s): 1. Significant cost reduction for business class travel as this class is not permitted for majority of trips to Europe. (CNSC has a substantial requirement to travel overseas) 2. Cost increase of $0.70 per travel day for daily incidental allowance 3. Cost reduction of approximately $0.30 per kilometer for distances traveled and reimbursed at low rate 4. Cost neutral in respect of travel service provider

Audited Financial Statements

Management Responsibility for Financial Statements

The accompanying financial statements of the Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC) for the year ended March 31, 2005 and all information included in its annual report are the responsibility of management.

These financial statements have been prepared by management in accordance with Canadian generally accepted accounting principles for the public sector and, where appropriate, they include amounts that have been estimated according to management's best estimates and judgement. Management has prepared the financial information presented elsewhere in the annual report and has ensured that it is consistent with that provided in the financial statements.

Management has developed and maintains books, records, financial and management controls and information systems. They are designed to provide reasonable assurance that the Government's assets are safeguarded and controlled, that resources are managed economically and efficiently in the attainment of corporate objectives, and that transactions are in accordance with the *Financial Administration Act* and regulations as well as CNSC policies and statutory requirements such as the *Canadian Nuclear Safety Commission Cost Recovery Fees Regulations*.

The Commission's external auditor, the Auditor General of Canada, has audited the financial statements and at the specific request of the Commission, compliance with the *Canadian Nuclear Safety Commission Cost Recovery Fees Regulations*. The Auditor General has reported on her audit and compliance findings to the Commission and to the Minister of Natural Resources.

Linda J. Keen President and CEO	Hugh Robertson Acting Vice President, Corporate Services Branch

Ottawa, Canada
June 3, 2005

AUDITOR'S REPORT

To the Canadian Nuclear Safety Commission
and the Minister of Natural Resources

I have audited the statement of financial position of the Canadian Nuclear Safety Commission as at March 31, 2005 and the statements of operations, deficit and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Commission's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Commission as at March 31, 2005 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Further, in my opinion, the Canadian Nuclear Safety Commission has complied, in all significant respects, with the *Canadian Nuclear Safety Commission Cost Recovery Fees Regulations* pursuant to the *Nuclear Safety and Control Act*.

Crystal Pace, CA
Principal
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
June 3, 2005

Canadian Nuclear Safety Commission
Statement of Financial Position
as at March 31

	2005	2004
Assets		
Current assets:		
Due from the Consolidated Revenue Fund	$6,273,832	$5,141,024
Accounts receivable (Note 4)	4,665,597	2,630,536
Prepaid expenses	256,489	269,569
	11,195,918	8,041,129
Non-current assets:		
Capital assets (Note 5)	3,309,023	1,395,878
Total Assets	**$14,504,941**	**$9,437,007**
Liabilities and Deficit		
Current liabilities:		
Accounts payable and accrued liabilities	$6,273,832	$5,141,024
Vacation pay	3,350,110	3,136,267
Deferred revenue (Note 6)	4,944,687	6,445,602
Employee severance benefits (Note 12)	476,757	468,705
	15,045,386	15,191,598
Non-current liabilities:		
Employee severance benefits (Note 12)	8,034,219	7,264,144
	23,079,605	22,455,742
Deficit	(8,574,664)	(13,018,735)
Total Liabilities and Deficit	$14,504,941	$9,437,007

Commitments and Contingencies (Note 11)
The accompanying notes are an integral part of these financial statements.
Approved by:

Linda J. Keen
President and CEO

Hugh Robertson
Acting Vice President, Corporate Services Branch

Ottawa, Canada
June 3, 2005

Statement of Operations
for the year ended March 31

	2005	2004
Revenues		
Licence fees	$44,296,069	$38,010,204
Special projects	4,489,706	4,122,783
Other	10,143	16,336
Total revenues (Note 7)	48,795,918	42,149,323
Expenses		
Salaries and employee benefits	54,458,975	51,330,580
Professional and special services	10,701,495	9,818,998
Accommodation	4,640,009	4,288,523
Furniture, equipment repairs and rental	4,412,733	3,699,189
Travel and Relocation	3,699,005	4,084,327
Communication and information	1,613,672	1,574,955
Utilities, materials and supplies	597,019	742,353
Grants and contributions	226,957	448,976
Other	489,855	486,072
Total expenses (Note 7)	80,839,720	76,473,973
Net cost of operations	$32,043,802	$34,324,650

Statement of Deficit
for the year ended March 31

	2005	2004
Balance at beginning of year	($13,018,735)	($17,029,479)
Net cost of operations	(32,043,802)	(34,324,650)
Services provided without charge (Note 9)	8,138,745	7,783,155
Net cash provided by government (Note 3 c)	27,216,320	29,233,200
Change in due from Consolidated Revenue Fund	1,132,808	1,319,039
Balance at end of year	($8,574,664)	($13,018,735)

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

Statement of Cash Flows
for the year ended March 31

	2005	2004
Operating Activities		
Net cost of operations	$32,043,802	$34,324,650
Non-cash items		
Amortization of capital assets (Note 5)	(481,056)	(408,792)
Services provided without charge by other Government departments and agencies (Note 9)	(8,138,745)	(7,783,155)
Net gain on disposal of surplus assets	3,759	984
Net change in non-cash working capital balances	2,168,193	3,549,407
Change in non-current employee severance benefits	(770,075)	(1,019,087)
Cash used in operating activities	24,825,878	28,664,007
Investing Activities		
Acquisitions of, and improvements to, capital assets (Note 3a)	2,394,201	571,212
Proceeds on disposal of surplus assets	(3,759)	(2,019)
Cash used in investing activities	2,390,442	569,193
Net cash provided by government (Note 3c)	$27,216,320	$29,233,200

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

1. Authority and Objectives

The Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC) was established in 1946 by the *Atomic Energy Control Act*. Prior to May 31, 2000, when the federal *Nuclear Safety and Control Act* (NSCA) came into effect, the CNSC was known as the Atomic Energy Control Board (AECB). The CNSC is a departmental corporation named in Schedule II to the *Financial Administration Act* and reports to Parliament through the Minister of Natural Resources.

The *Nuclear Safety and Control Act* provides comprehensive powers to the CNSC to establish and enforce national standards for nuclear energy in the areas of health, safety and environment. It establishes a basis for implementing Canadian policy and fulfilling Canada's obligations with respect to the non-proliferation of nuclear weapons. The NSCA also provides CNSC compliance inspectors with clearer, fuller powers and brings penalties for infractions in line with current legislative practices. The CNSC is empowered to require financial guarantees, order remedial action in hazardous situations and require responsible parties to bear the costs of decontamination and other remedial measures.

The objectives of the CNSC are to:

- regulate the development, production and use of nuclear energy and the production, possession and use of nuclear substances, prescribed equipment and information in order to: a) prevent unreasonable risk to the environment, to the health and safety of persons and to national security; and b) achieve conformity with measures of control and international obligations to which Canada has agreed; and
- disseminate scientific, technical and regulatory information concerning: a) the activities of the CNSC; b) the development, production, possession, transport and use of nuclear energy and substances; and c) the effects of nuclear energy and substances use on the environment and on the health and safety of persons.

The CNSC also administers the *Nuclear Liability Act*, including designating nuclear installations and prescribing basic insurance to be carried by the operators of such nuclear installations, and the administration of supplementary insurance coverage premiums for these installations. The sum of the basic insurance and supplementary insurance totals $75 million for each designated installation (Note 13). The number of installations requiring insurance coverage is 14 (2004 – 14).

The CNSC's expenditures are funded by a budgetary lapsing authority. Employer contributions to employee pension and non-pension benefits are authorized by a statutory authority.

The CNSC established a cost recovery program as provided for by the NSCA. The intent of the program is the recovery of CNSC's expenditures related to its regulatory activities from users licensed under the Act. These expenditures include the technical assessment of licence applications, compliance inspections and the development of licence standards. On July 1, 2003 new *CNSC Cost Recovery Fees Regulations* were implemented which replace the former *AECB Cost Recovery Fees Regulations 1996*. The new fees are being phased in over a three-year period through application of fee reductions amounting to 15% in the first year, 10% in the second year and 5% in the third year.

2. Significant Accounting Policies

These financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles for the public sector. The significant accounting policies are:

a) Parliamentary appropriations
Appropriations are based in large part on cash flow requirements. Consequently, items recognized in the statement of deficit and the statement of financial position are not necessarily the same as those provided through appropriations from Parliament. Note 3 shows the reconciliation of net cost of operations, parliamentary appropriations voted and net cash provided by government to parliamentary appropriations used.

b) Due from the Consolidated Revenue Fund
The CNSC operates within the Consolidated Revenue Fund (CRF), which is administered by the Receiver General for Canada. All cash received by the CNSC is deposited to the CRF and all cash disbursements made by the CNSC are paid from the CRF. Due from the Consolidated Revenue Fund represents the amount of cash that the CNSC is entitled to draw from the Consolidated Revenue Fund, without further appropriations, in order to discharge its liabilities.

c) Revenue
Licence fee revenue is recognized on a straight-line basis over the period to which the fee payment pertains (normally three months or one year). All other revenue is recognized in the period in which the underlying transaction or event occurred that gave rise to the revenue. Licence fees received for future year licence periods are recorded as deferred revenue. Revenue from licence fees, contract projects and other sources is deposited to the Consolidated Revenue Fund and is not available for use by the CNSC. Legislative authority allows for the respending of amounts received on the disposal of surplus assets.

d) Vacation pay
Vacation pay is expensed as the benefit accrues to employees under their respective terms of employment using the salary levels at year end. Vacation pay liability payable on cessation of employment represents obligations of the CNSC that are normally funded by appropriation when paid.

e) Pension benefits
All eligible employees participate in the Public Service Pension Plan administered by the Government of Canada. The CNSC's contributions reflect the full cost as employer. This amount is currently based on a multiple of an employee's required contributions and may change over time depending on the experience of the Plan. The CNSC's contributions are expensed during the year in which the services are rendered and represent the total pension obligation. The CNSC is not currently required to make contributions with respect to actuarial deficiencies of the Public Service Pension Plan.

f) Employee severance benefits
Employees are entitled to severance benefits, as provided for under their respective terms of employment. The cost of these benefits is accrued as employees render the services necessary to earn them. Employee severance benefits represent obligations of the CNSC that are normally funded by appropriation when the benefits are paid. The cost of the benefits earned by employees is calculated using information derived from the results of the actuarially determined liability for employee severance benefits for the Government as a whole.

g) Services provided without charge by other government departments and agencies
Services provided without charge by other government departments and agencies are recorded as operating expenses at their estimated fair value. These include services such as: accommodation provided by Public Works and Government Services Canada, contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and costs paid by Treasury Board Secretariat, salaries and associated legal costs of services provided by Justice Canada, audit services provided by the Office of the Auditor General, and workers' compensation benefits provided by Human Resources and Skills Development Canada. A corresponding amount is credited directly to the Deficit.

h) Grants and contributions
Grants are recognized in the year in which entitlement of recipients has been established, while contributions are recognized in the year in which the conditions for payment are met.

i) Capital assets
Capital assets with an acquisition cost of $10,000 or more are recorded at cost less accumulated amortization. Amortization commences on the first day of the month following the month of acquisition and is calculated on a straight-line basis over the estimated useful life of the asset as follows:

Asset Class	Amortization Period
Informatics equipment and software	2 to 5 years
Motor vehicles	4 years
Furniture and equipment	5 to 20 years

j) Nuclear Liability Reinsurance Account
The CNSC administers the Nuclear Liability Reinsurance Account on behalf of the federal government. The CNSC receives premiums paid by the operators of nuclear installations for the supplementary insurance coverage and credits these to the Nuclear Liability Reinsurance Account in the Consolidated Revenue Fund. Since the CNSC does not have the risks and rewards of ownership, nor does it have accountability for this account, it does not include any of the associated financial activity or potential liability in its financial statements. Financial activity and liability is however reported in Note 13 of these financial statements.

k) Use of estimates
These financial statements are prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. The preparation of accrual financial statements requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets, liabilities, revenue, expenses and contingencies during the reporting period. Actual results could differ from the estimates. The most significant items where estimates are used are employee severance liabilities and amortization of capital assets.

3. Parliamentary Appropriations

The CNSC receives its funding through parliamentary appropriations, which are based primarily on cash flow requirements. Items recognized in the statement of operations and the statement of deficit in one year may be funded through parliamentary appropriations in prior and future years. Accordingly, the CNSC has different net results of operations for the year on a government funding basis than on a Canadian generally accepted accounting principles basis. These differences are reconciled below.

a) Reconciliation of net cost of operations to total parliamentary appropriations used

	2005	2004
Net cost of operations	$32,043,802	$34,324,650
Items not affecting appropriations:		
Amortization of capital assets	(481,056)	(408,792)
Vacation pay – accrual	(213,842)	(333,069)
Services provided without charge by other Government departments and agencies	(8,138,745)	(7,783,155)
Revenue (non respendable)	48,795,918	42,149,323
Change in employee severance benefits	(778,127)	(807,610)
Other expenses	(655,803)	(394,164)
	38,528,345	32,422,533
Items affecting appropriation:		
Capital asset acquisitions	2,394,201	571,212
Prepaids (excluding accountable advances)	214,039	262,707
	2,608,240	833,919
Total parliamentary appropriations used	$73,180,387	$67,581,102

b) Reconciliation of parliamentary appropriations voted to total parliamentary appropriations used

	2005	2004
Parliamentary appropriations voted:		
Vote 20 - CNSC Operating expenditures	$57,414,000	$53,241,000
Supplementary Vote 20a	9,229,200	6,743,500
Supplementary Vote 20b	359,000	2,553,472
Transfer from Treasury Board Vote 10	-----	120,000
Transfer from Treasury Board Vote 15	1,015,000	940,000
	68,017,200	63,597,972
Less: lapsed appropriation	2,425,660	3,026,176
	65,591,540	60,571,796
Statutory		
Spending of proceeds from disposal of surplus assets	1,035	9,981
Contributions to employee pension and non-pension benefit plans	7,587,812	6,999,325
Total parliamentary appropriations used	$73,180,387	$67,581,102

c) Reconciliation of net cash provided by government to total parliamentary appropriations used

	2005	2004
Net cash provided by government	$27,216,320	$29,233,200
Revenue (non-respendable)	48,795,918	42,149,323
Net change in non-cash working capital balances charged to Vote	(2,873,894)	(3,920,615)
Refunds of prior years' expenditures	42,043	119,194
Total parliamentary appropriations used	$73,180,387	$67,581,102

4. Accounts Receivable

	2005	2004
Licence fees	$4,233,803	$2,218,096
Contract Project	------	377,630
Other	431,794	34,810
Net receivables	$4,665,597	$2,630,536

5. Capital Assets

Capital asset class	2005				2004
	Opening Balance	Additions (disposals) for the year	Accumulated Amortization	Net book value	Net book value
Informatics equipment and software	$717,272	$39,838	$435,308	$321,802	$388,223
Motor vehicles	457,592	(13,079)	352,633	91,880	119,698
Furniture and equipment	1,415,794	2,305,941	826,394	2,895,341	887,957
Total	$2,590,658	$2,332,700	$1,614,335	$3,309,023	$1,395,878

Amortization for the current year amounts to $481,056 (2004 - $408,792) and is included in other expenses on the statement of operations.

6. Deferred Revenue

Generally, licence fees are paid in advance of the fee period. Since revenue is recognized over the duration of the fee period, fees received for future year licence periods are recorded as deferred revenue.

	2005	2004
Balance at beginning of year	$6,445,602	$10,210,591
Less: revenue included in licence fees in the year	(6,403,401)	(9,163,830)
Add: fees received in the year for future year licence periods	4,902,486	5,398,841
Balance at end of year	$4,944,687	$6,445,602

7. Summary of Expenditures and Revenues by Cost Recovery Fee Category

	Revenue	Licences Provided Free of Charge (Note 10)	2005 Total Value of Licences and Other Revenue	2004 Total Value of Licences and Other Revenue	2005 Cost of Operations	2004 Cost of Operations
Licensing, Certification & Compliance Regulatory Plan Activity Fees						
Power reactors	$29,900,355	$ ---	$29,900,355	$26,428,275	$33,690,541	$32,148,743
Non-power reactors	930,285	375,084	1,305,369	1,142,648	1,474,702	1,415,411
Nuclear research & test establishments	3,002,441	---	3,002,441	1,580,560	3,383,063	1,937,790
Particle accelerators	---	344,147	344,147	227,702	339,091	385,724
Uranium processing facilities	1,543,800	---	1,543,800	923,614	1,739,493	1,113,162
Nuclear substance processing facilities	272,577	---	272,577	430,034	310,008	581,857
Heavy water plants	11,774	---	11,774	133,426	13,266	112,698
Radioactive waste facilities	993,807	---	993,807	896,937	1,119,782	1,251,051
Fusion facilities	---	---	---	9,387	---	10,366
Uranium mines & mills	3,799,696	124,314	3,924,010	3,136,572	4,453,525	3,914,313
Waste nuclear substance licences	155,074	361,744	516,818	427,665	579,801	489,984
Total Regulatory Plan Activity Fees	**40,609,809**	**1,205,289**	**41,815,098**	**35,336,820**	**47,103,272**	**43,361,099**
Formula Fees						
Nuclear substances	3,141,773	3,876,512	7,018,285	5,924,507	7,560,905	7,321,967
Class II nuclear facilities	191,680	1,826,446	2,018,126	1,736,311	2,486,997	2,070,465
Dosimetry services	46,252	2,797	49,049	90,837	693,913	537,046
Total Formula Fees	**3,379,705**	**5,705,755**	**9,085,460**	**7,751,655**	**10,741,815**	**9,929,478**

Fixed Fees						
Transport licences and transport package certificates	132,505	---	132,505	294,633	431,250	692,018
Radiation device and prescribed equipment certificates	91,600	16,650	108,250	168,316	272,134	167,756
Exposure device operator certificates	82,450	---	82,450	39,100	43,310	138,198
Total Fixed Fees	**306,555**	**16,650**	**323,205**	**502,049**	**746,694**	**997,972**

Total Licensing, Certification & Compliance	**44,296,069**	**6,927,694**	**51,223,763**	**43,590,524**	**58,591,781**	**54,288,549**
Non-Licensing and Non-Certification						
Co-operation undertakings	10,143	---	10,143	---	12,243,854	11,162,148
Stakeholder relations	---	---	---	--	4,812,991	6,051,862
Regulatory framework	---	---	---	--	521,812	894,826
Special projects, other revenue and related expenses	4,489,706	---	4,489,706	4,139,119	4,669,282	4,076,588
Total Non-Licensing and Non-Certification	**4,499,849**	---	**4,499,849**	**4,139,119**	**22,247,939**	**22,185,424**
Total	**$48,795,918**	**$6,927,694**	**$55,723,612**	**$47,729,643**	**$80,839,720**	**$76,473,973**

8. Related Party Transactions

The CNSC is related in terms of common ownership to all Government of Canada departments, agencies, and Crown corporations. The CNSC enters into transactions with these entities in the normal course of business. Certain of these transactions are on normal trade terms applicable to all individuals and enterprises, while others are services provided without charge to the CNSC. All material related party transactions are disclosed below.

During the year, the CNSC expensed $18,547,219 (2004 - $17,025,131) which include services provided without charge of $8,138,745 (2004 - $7,783,155) as described in Note 9. The CNSC recognized revenue of $4,072,168 (2004 - $7,508,925) which include accounts receivables in the amount of $774,719 (2004 - $745,842).

9. Services Provided Without Charge

During the year, the CNSC received services that were obtained without charge from other government departments and agencies. These are recorded at their estimated fair value in the financial statements as follows:

	2005	2004
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada	$4,473,762	$4,149,585
Contributions for employer's share of employee benefits provided by the Treasury Board Secretariat	3,398,459	3,232,418
Salary and associated costs of legal services provided by Justice Canada	171,000	207,996
Audit services provided by the Office of the Auditor General of Canada	63,524	106,221
Other	32,000	86,935
	$8,138,745	$7,783,155

10. Licences Provided Free of Charge by the CNSC

The CNSC provides licences free of charge to educational institutions; not-for-profit research institutions wholly owned by educational institutions; publicly funded health care institutions, not-for-profit emergency response organizations; and federal departments. The total of these licences amounted to $6,927,694 (2004 - $5,580,320).

11. Commitments and Contingencies

a) Commitments

The nature of the CNSC's activities results in some multi-year contracts and obligations whereby the CNSC will be committed to make some future payments when the services and goods are received. These commitments are subject to there being an appropriation by Parliament for the fiscal year in which the payment is made and the CNSC has the right to terminate these commitments. As of March 31, 2005 the CNSC has future years contractual obligations for the following:

	2006	2007	2008	2009 and thereafter
Acquisitions of goods and services	$7,616,896	$16,833	$ ---	$ ---
Operating leases	113,432	93,786	93,216	8,510
Total	$7,730,328	$110,619	$93,216	$8,510

b) Contingencies

Claims have been made against the CNSC in the normal course of operations. Legal proceedings for claims totaling approximately $55,250,000 (2004 - $55,250,000) were still pending at March 31, 2005. The final outcome is presently not determinable and, accordingly, no provision has been recorded in the accounts for these contingent liabilities. Settlements, if any, resulting from the resolution of these claims will be accounted for in the year in which the liability is considered likely and the cost can be reasonably estimated.

12. Employee Future Benefits

a) Pension Benefits

The CNSC and all eligible employees contribute to the Public Service Pension Plan. This pension plan provides benefits based on years of service and average earnings at retirement. The benefits are fully indexed to the increase in the Consumer Price Index. The employer's and employees' contributions to the plan were as follows:

	2005	2004
CNSC's contributions	$5,561,867	$4,983,519
Employees' contributions	$2,269,595	$2,141,052

b) Employee Severance Benefits

The CNSC provides severance benefits to its employees based on years of service and final salary. This benefit plan is not pre-funded and thus has no assets, resulting in a plan deficit equal to the accrued benefit obligation. Benefits will be paid from future appropriations. Information about the plan, measured as at the statement of financial position date is as follows:

	2005	2004
Accrued benefit obligation, beginning of year	$7,732,849	$6,925,239
Cost for the year	1,245,415	1,254,449
Benefits paid during the year	(467,288)	(446,839)
Accrued benefit obligation, end of year	$8,510,976	$7,732,849

13. Nuclear Liability Reinsurance Account

Under the *Nuclear Liability Act* (NLA), operators of designated nuclear installations are required to possess basic and/or supplementary insurance of $75 million per installation for specified liabilities. The federal government has designated the Nuclear Insurance Association of Canada (NIAC) as the sole provider of third party liability insurance and property insurance for the nuclear industry in Canada. NIAC provides insurance to nuclear operators under a standard policy.

The policy consists of two types of coverage: Coverage A and Coverage B. Coverage A includes only those risks that are accepted by the insurer, that is, bodily injury and property damage. Coverage B risks include personal injury that is not bodily, for example psychological injury, damages arising from normal emissions and damage due to acts of terrorism. Effective in 2003, the federal government agreed to provide coverage for damage due to acts of terrorism which was previously provided under Coverage A.

NIAC receives premiums from operators for both coverages, however, premiums for Coverage B risks are remitted to the federal government which reinsures these risks under a Reinsurance Agreement between NIAC and the federal government. The federal government, through the Reinsurance Agreement also pays the difference (supplementary insurance) between the basic insurance amount set by the CNSC and the full $75 million of liability imposed by the NLA. As of March 31, 2005 the total supplementary insurance coverage is $584,500,000 (2004 - $584,500,000).

All premiums paid by the operators of nuclear installations for the supplementary insurance coverage are credited to a Nuclear Liability Reinsurance Account in the Consolidated Revenue Fund. Premiums received in respect of coverage for damage due to acts of terrorism amount to $140,523 (2004 - $134,055). Claims against the supplementary insurance coverage are payable out of the Consolidated Revenue Fund and charged to the Account. There have been no claims against or payments out of the Account since its creation.

As explained in Note 2 j), the CNSC administers the Nuclear Liability Reinsurance Account on behalf of the Government of Canada through a specified purpose account consolidated in the Public Accounts of Canada. During the year, the following activity occurred in this account:

	2005	2004
Opening balance	$690,476	$554,921
Receipts deposited	142,323	135,555
Closing balance	$832,799	$690,476

SECTION IV – OTHER ITEMS OF INTEREST

Report Card on Nuclear Power Plant Performance as of January 2005

CNSC staff assesses licensee programs ("P") and their implementation ("I") separately, according to five ratings. As of January 2005, Pickering A Units 1, 2 and 3 remained fuelled and in a guaranteed shutdown state, and Unit 1 was undergoing restart work. Bruce A Units 1 and 2 remained defuelled and in a lay-up state.

Safety Area / Program	P or I	Bruce		Darling-ton	Pickering		Gentilly-2	Point Lepreau
		A	B		A	B		
Operating Performance	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	B	B	B
Organization & Plant Management	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	C	B	B
Operations	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	B	B	B
Occupational Health & Safety (non-radiological)	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	B	B	B
Performance Assurance	P	B	B	B	B	B	C	B
	I	B	B	B	B	B	C	B
Quality Management	P	C	C	B	B	B	B	B
	I	B	B	C	C	C	B	B
Human Factors	P	B	B	B	B	B	C	C
	I	B	B	B	B	B	C	C
Training, Examination, and Certification	P	B	B	B	B	B	C	B
	I	B	B	B	B	B	C	B
Design & Analysis	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	C	B	B
Safety Analysis	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	B	B	B
Safety Issues	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	B	B	B
Design	P	B	B	B	B	B	B	C
	I	B	B	B	B	C	B	C
Equipment Fitness for Service	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	B	B	C
Maintenance	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	C	B	B
Structural Integrity	P	B	B	B	B	B	B	C
	I	B	B	B	B	B	B	C

Safety Area / Program	P or I	Bruce		Darling-ton	Pickering		Gentilly-2	Point Lepreau
		A	B		A	B		
Reliability	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	B	B	B
Equipment Qualification	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	C	B	B	B	C
Emergency Preparedness	P	A	A	A	A	A	A	A
	I	A	A	A	A	A	B	C
Environmental Performance	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	B	B	B
Radiation Protection	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	B	C	B
Site Security	P	Protected						
	I	Protected						
Safeguards	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	B	B	B

Legend:
A = Exceeds requirements
B = Meets requirements
C = Below requirements
D = Significantly below requirements
E = Unacceptable

Information Sources

For further information or to request publications, contact:

Canadian Nuclear Safety Commission
Office of Communications and Regulatory Affairs
280 Slater Street, P.O. Box 1046, Station B
Ottawa, Ontario K1P 5S9
Telephone: (613) 995-5894 or 1-800-668-5284 (within Canada) Fax: (613) 995-5086
e-mail: info@ccsn-ccsn.gc.ca

The following information is available on the CNSC Web site at www.nuclearsafety.gc.ca

Information on the plans, priorities, and activities of the CNSC may be found in:

Canadian Nuclear Safety Commission, *Annual Report*
Canadian Nuclear Safety Commission, *Report on Plans and Priorities*
Canadian Nuclear Safety Commission, *Departmental Performance Report*

The CNSC administers the following Acts and associated regulations:

Nuclear Safety and Control Act, 1997, c.9
Nuclear Liability Act, 1985, c. N-28

For further information you may also consult the CNSC Web site at www.nuclearsafety.gc.ca

Index

A clear and pragmatic regulatory framework, 20
Audited Financial Statements, 67
CNSC 2004-2005 Performance Summary, 11
CNSC Challenges and Risks, 8
CNSC cooperates and integrates its activities in national/international nuclear fora, 35
CNSC Tables, 57
Financial Summary Overview, 56
Governance at the CNSC, 53
High levels of compliance with the regulatory framework, 30
Individuals and organizations that operate safely and conform to safeguards and non-proliferation requirements, 24
Information Sources, 86
Management and Enabling Infrastructure, 45
Management Representation Statement, 5
Measures of Performance, 48
Message from the President and Chief Executive Officer, 3
Mission and Vision, 6
Operating Context, 52
Organizational Chart, 55
Organizational Information, 53
Outcome Measures, 48
Performance Against Plans, 20
Performance Standards, 49
Regulatory Policy and Program Delivery, 6
Report Card on Nuclear Power Plant Performance, 84
Stakeholders' understanding of the regulatory program, 40
Summary Information, 6
The CNSC and Results for Canadians, 8
The CNSC Strategic Framework, 52

BUDGET DES DÉPENSES

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2005

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2005

No de catalogue BT31-4/17-2005
ISBN 0-660-62931-3

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à www.tbs-sct.gc.ca
Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé pour désigner tant les hommes que les femmes.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste
auprès des Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

Avant-propos

Le gouvernement du Canada améliore sans cesse ses pratiques de gestion, ce qui constitue pour lui une priorité depuis le dépôt au Parlement, au printemps 2000, du document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Dans sa poursuite de l'excellence en gestion, le gouvernement envisage d'offrir aux Canadiens : un gouvernement à l'écoute, qui sert bien ses citoyens et qui est administré comme une seule et même entité cohérente; un gouvernement innovateur, qui est appuyé par une fonction publique hautement qualifiée, en mesure de bien tirer parti de toute l'information à sa disposition et de faire un usage optimal des fonds publics, tout en tenant compte des risques éventuels; et un gouvernement redevable, qui rend compte clairement et ouvertement de son rendement au Parlement et aux Canadiens et aux Canadiennes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats au Parlement et aux citoyens. Ils sont au cœur même de l'application du concept du gouvernement redevable.

Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement de rapports publics efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/guidelines/guide_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte, faire le lien entre le rendement et les engagements antérieurs, expliquer les changements ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Le présent rapport ministériel sur le rendement (ainsi que ceux de nombreux autres ministères et organismes) peut être consulté sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp . Les lecteurs qui désireraient un aperçu global des efforts déployés par le gouvernement du Canada afin d'améliorer la qualité de vie peuvent lire *Le rendement du Canada 2005*, qu'on peut également consulter à l'adresse Internent précitée. Ce rapport est structuré autour de trois grands thèmes (économie durable, fondements sociaux du Canada et la place du Canada dans le monde) et sa version électronique renferme des liens avec les rapports ministériels sur le rendement pertinents. *Le rendement du Canada 2005* renferme également un aperçu spécial des efforts déployés par le gouvernement afin d'améliorer le bien-être des Autochtones.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer sans cesse les rapports qu'il présente au Parlement et aux Canadiens et aux Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer, au fil du temps, la qualité des rapports ministériels sur le rendement et autres rapports.

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Pour la période se terminant le 31 mars 2005

Rapport ministériel sur le rendement

R. John Efford
Ministre des Ressources naturelles Canada

Table des matières

SECTION I – SURVOL **1**

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET PREMIÈRE DIRIGEANTE 3
DÉCLARATION DE LA DIRECTION 5
RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES 6
Mission et vision *6*
Politique de réglementation et exécution du programme *6*
La CCSN et les résultats pour les Canadiens et les Canadiennes *8*
Défis et risques de la CCSN *8*
SURVOL DU RENDEMENT EN 2004-2005 DE LA CCSN 12

SECTION II –ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT IMMÉDIAT **21**

LA COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE – RENDEMENT PAR RAPPORT AUX PLANS 22
1. Un cadre de réglementation clair et pragmatique 22
2. Des personnes et organisations qui exploitent de façon sûre et qui se conforment aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération 27
3. Un degré élevé de conformité aux règlements 34
4. La CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités 40
5. Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation 45
6. Gestion et infrastructure habilitante 50

MESURES DU RENDEMENT 53
Mesures d'impact *53*
Normes de rendement *54*

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES **57**

LA COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE – CONTEXTE 58
Cadre stratégique de la CCSN *58*
Gouvernance à la CCSN *59*
Organisation de la CCSN *59*
Organigramme de la CCSN *61*
Aperçu du sommaire financier *62*
Tableaux de la CCSN *63*
États financiers *73*

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT **89**

FICHE DE RENDEMENT DES CENTRALES NUCLÉAIRES 90
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 92
INDEX 93

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Protéger la santé des Canadiens

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) doit constamment faire preuve de vigilance à cause de l'augmentation de la demande et du développement des nouvelles technologies dans les domaines de la médecine nucléaire et de la radiothérapie.

Protéger la sûreté des Canadiens

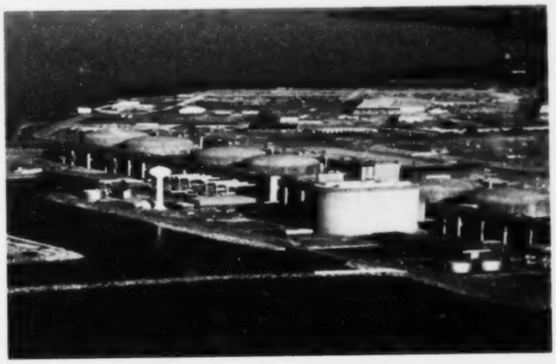

Le régime de réglementation de la CCSN exige que les titulaires de permis conçoivent, construisent et exploitent leurs installations de manière sécuritaire en tout temps.

Protéger la sécurité des Canadiens

Pour protéger les Canadiens la CCSN a entrepris de nouvelles et importantes initiatives en matière de sécurité pour les installations et les substances nucléaires.

Protéger l'environnement des Canadiens

En raison de ses responsabilités environnementales en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et d'autres lois pertinentes, la protection de l'environnement revêt une importance majeure pour la CCSN.

SECTION I – SURVOL

Message de la présidente et première dirigeante

Il me fait grandement plaisir de présenter le Rapport ministériel sur le rendement de 2004-2005 de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

Pour la quatrième année de mon mandat en tant que présidente et première dirigeante, j'ai décrit dans ce rapport les mesures importantes prises par la CCSN au cours de l'année écoulée, à titre d'organisme de réglementation nucléaire du Canada, en vue d'atteindre notre mission, à savoir protéger la santé, la sûreté et la sécurité ainsi que l'environnement, et assurer le respect des obligations internationales du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Au nom des Canadiens et des Canadiennes, la CCSN continue d'exercer un contrôle réglementaire efficace sur l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires. Nous continuons, en sus de notre travail essentiel d'autorisation et d'inspection de la conformité, à améliorer notre solide cadre de réglementation. De plus, nous avons lancé un programme d'amélioration de la réglementation des centrales nucléaires afin d'assurer une surveillance réglementaire la plus efficace possible. La CCSN a accompli des progrès appréciables dans la documentation des bases d'autorisation qui s'appliquent à la conception des réacteurs de puissance. Ce projet de norme de la CCSN servira à établir l'admissibilité à un permis pour tout nouveau réacteur au Canada. La CCSN est déterminée à mettre en œuvre des pratiques de gestion de la qualité. Nous avons déjà mis en œuvre un système de gestion intégrée afin de définir et d'appliquer des pratiques et des principes de gestion communs, d'harmoniser les améliorations actuelles et futures et de lier des secteurs clés d'activités aux résultats.

Le tribunal de la Commission agit indépendamment du personnel de la CCSN. Elle établit à l'intention du secteur nucléaire canadien des politiques en matière de réglementation sur des sujets relatifs à la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement. Elle prend des règlements ayant force de loi et rend de façon indépendante des décisions concernant la délivrance de permis pour les activités liées à l'énergie nucléaire au Canada. Au cours de l'exercice 2004-2005, la Commission a tenu plus de quinze audiences publiques au cours desquelles elle a rendu des décisions importantes concernant la délivrance de permis à des installations nucléaires et entendu des intervenants, parfois en fort grand nombre. Ses décisions étaient fondées sur la nécessité de protéger la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et des Canadiennes ainsi que l'environnement.

La CCSN s'est également employée activement à assurer la mise en application au Canada des normes et pratiques internationales concernant l'utilisation sûre et pacifique de l'énergie nucléaire. Sur le plan international, parmi les points saillants de l'année écoulée, il faut mentionner : l'adoption d'un régime international harmonisé de réglementation des sources radioactives qui renforce la surveillance réglementaire du suivi et du mouvement des sources radioactives au Canada et à l'étranger; la mise en marche d'un examen international par les pairs du programme canadien de réglementation des centrales nucléaires; le renforcement des lignes directrices internationales régissant l'exploitation sûre des réacteurs de recherche partout au monde; le renforcement des exigences de radioprotection applicables aux transporteurs et l'examen du régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour en évaluer l'efficacité et l'efficience.

Ajoutons que la CCSN a lancé en mars 2005 une stratégie des valeurs et de l'éthique conçue sous le thème « *Aider les bonnes personnes à faire les bonnes choses* ». Il s'agit d'un élément clé d'une saine structure de gouvernance. Grâce à une stratégie claire des valeurs et de l'éthique, le personnel de la CCSN possède des outils pratiques qui le guident pour prendre des décisions éthiques dans le cadre du travail, tout en renforçant les rapports de la CCSN avec les titulaires de permis et les parties intéressées. Comme par le passé, le Groupe de la vérification et de l'éthique de la CCSN demeure responsable des vérifications internes rigoureuses et, depuis 2005, il assume un nouveau rôle, soit celui de recevoir les dénonciations d'actes répréhensibles et de mener les enquêtes appropriées, conformément au projet de loi C-11 intitulé *Loi sur la protection des fonctionnaires dénonciateurs d'actes répréhensibles*.

Comme vous le constaterez dans ces pages, la CCSN a fortement progressé dans tous les aspects de son mandat. De nombreux défis demeurent, mais les réalisations que nous avons accomplies jusqu'à maintenant nous permettent de continuer sur des bases solides.

Aussi, notre engagement envers les Canadiens et les Canadiennes demeurera inébranlable, car nous devons protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et assurer le respect des obligations internationales du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Quels que soient notre croissance ou les nouveaux défis auxquels nous devrons répondre, cette mission demeure notre préoccupation constante.

Linda J. Keen, M.Sc.

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement de 2004-2005 de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Le document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenu dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada* :

- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans le Guide;
- Il est fondé sur l'Architecture d'activités de programme approuvée du ministère;
- Il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et précis;
- Il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées;
- Il fait état des sommes qui ont été allouées et approuvées dans le Budget des dépenses et les Comptes publiques du Canada.

Linda J. Keen, M.Sc.
Présidente et première dirigeante

AOUT AUG 1 9 2005

Date

Renseignements sommaires

Mission et vision

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)[1] a pour mission de *réglementer l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et d'assurer le respect des engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire*. Dans l'accomplissement de sa mission, la CCSN s'efforce de *devenir l'un des meilleurs organismes de réglementation au monde*.

Pour réaliser sa vision, la CCSN s'est engagée à :

- Améliorer l'efficacité de son régime de réglementation;
- Assurer un niveau élevé de transparence;
- Attirer et retenir d'excellents employés;
- Améliorer l'efficience de son régime de réglementation.

À ces fins, la CCSN participe à des forums nationaux et internationaux sur la réglementation, compare ses activités à celles d'autres organismes de réglementation nationaux et internationaux en échangeant et en adoptant les meilleures pratiques dans un contexte mondial, et respecte les principes de la réglementation intelligente. La CCSN doit fournir au public, au moyen du Parlement, des assurances prouvant qu'elle s'acquitte de ses responsabilités de manière appropriée.

Politique de réglementation et exécution du programme

En janvier 2005, la Commission a adopté la politique d'application de la réglementation P-299, intitulée Principes fondamentaux de réglementation, qui est conforme aux principes de bonne gouvernance et à l'initiative de réglementation intelligente du gouvernement du Canada. Selon cette politique, les personnes et les organisations qui sont assujetties à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (*LSRN*) et à ses règlements sont directement responsables de la gestion des activités réglementées d'une manière qui protège la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement, tout en assurant le respect des obligations internationales du Canada.

La CCSN réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires au Canada. Ses règlements portent sur les éléments suivants :

- les réacteurs de puissance
- les réacteurs non producteurs de puissance

---

[1] On désigne la Commission canadienne de sûreté nucléaire comme la « CCSN » lorsqu'on renvoie à l'organisation et à son personnel en général, et comme « la Commission » lorsqu'on renvoie à la composante tribunal.

- les substances nucléaires et les appareils à rayonnement utilisés dans des domaines comme les soins de santé et la recherche
- le cycle du combustible nucléaire, depuis l'extraction minière d'uranium jusqu'à la gestion des déchets
- les importations et les exportations de matières nucléaires contrôlées, d'articles à double usage (matières, équipement et technologie)

La CCSN est un établissement public nommé à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un employeur distinct en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Elle est un tribunal administratif quasi judiciaire et un organisme de réglementation national indépendant. La CCSN a pour but ultime d'assurer l'exploitation sûre des installations nucléaires et le déroulement sécuritaire des activités nucléaires à des fins pacifiques, et de susciter la confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire. En conformité avec les principes de réglementation intelligente adoptés par le gouvernement du Canada, la CCSN tient de vastes consultations et communications afin que l'information soit comprise et acceptée par les parties intéressées, y compris les titulaires de permis.

La CCSN est un organisme indépendant du gouvernement canadien. La personne responsable de la CCSN est la présidente et première dirigeante. Les rapports de la CCSN sont soumis au Ministre, dans le cadre de son obligation de rendre compte au Parlement, parce que seuls les ministres ont le droit de présenter des rapports au Parlement. La CCSN peut ainsi maintenir une relation sans lien de dépendance avec le gouvernement lorsqu'elle prend des décisions de réglementation ayant force obligatoire.

La CCSN ne favorise pas la science ou la technologie nucléaires. Son mandat et sa responsabilité consistent plutôt à réglementer les utilisateurs de l'énergie ou des matières nucléaires afin que leurs activités ne posent pas de risque indu à la population canadienne. Les Canadiens et les Canadiennes sont ses seuls clients.

Les activités de la CCSN sont financées par un système de crédits parlementaires annuels. La charge de travail de la CCSN et, par conséquent, ses besoins en ressources sont surtout fonction de la demande en matière de permis et de surveillance ainsi que de la nature des engagements internationaux du Canada. La CCSN recouvre la plus grande partie des coûts engagés pour ses activités de réglementation auprès des titulaires de permis en vertu du *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (2003).

La CCSN envisage de recouvrir environ 70 % de son coût total d'exploitation auprès des titulaires de permis qui paient des droits. Elle reçoit ces droits et les dépose dans le Trésor. Les droits ne sont pas une source de recettes pour la CCSN, et celle-ci ne peut les utiliser sans le consentement du Parlement. Les frais d'utilisation externes du programme de recouvrement des coûts de la CCSN figurent à la page 68.

Certains titulaires de permis, comme les hôpitaux et les universités, sont exemptés par le Gouvernement du Canada du paiement des droits; ils représentent environ 10 % de la totalité des coûts d'exploitation de la CCSN. De plus, les droits de ces titulaires de permis

ne peuvent être facturés pour des activités qui découlent des obligations de la CCSN et qui n'offrent pas d'avantage direct aux titulaires de permis concernés. Ces activités sont liées aux obligations internationales du Canada, y compris la non-prolifération des armes nucléaires, les responsabilités d'ordre public comme les programmes de protection civile et d'information publique, et la tenue à jour de la *LSRN* et de ses règlements. Ce travail rend compte d'environ 20 % des coûts de programme de la CCSN.

La CCSN administre en outre la *Loi sur la responsabilité nucléaire* (*LRN*). Elle désigne les installations nucléaires et prescrit les montants d'assurance que doivent souscrire leurs exploitants. La CCSN reçoit les primes de couverture supplémentaire et les verse dans le compte de réassurance de la responsabilité nucléaire du Trésor. On revoit actuellement la *LRN*, ce qui pourrait changer le rôle de la CCSN.

La CCSN et les résultats pour les Canadiens et les Canadiennes

La CCSN contribue de façon importante aux réalisations du gouvernement du Canada que sont les avantages durables et à long terme pour les Canadiens et les Canadiennes que les ministères et organismes fédéraux collaborent à concrétiser. Elle contribue directement à protéger la santé des Canadiens et des Canadiennes, l'environnement et la société canadienne contre les effets potentiellement nocifs des matières, des substances et des processus nucléaires.

De plus, la CCSN joue un rôle important lorsqu'il s'agit de faire valoir l'expertise et la perspective du Canada sur la scène internationale relativement à la sûreté et à la sécurité des matières et de la technologie nucléaires, pour les questions concernant entre autres la possession, l'utilisation, le transport et le transfert international des sources radioactives à risque élevé, la radioprotection, les approches internationales sur la sûreté des réacteurs de recherche ainsi que les concepts et régimes de garanties utilisés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Beaucoup de pays et d'agences internationales, telles que l'AIEA, recherchent l'expertise de la CCSN à titre d'organisme bien établi, indépendant et de calibre mondial qui réglemente l'ensemble du cycle nucléaire. La CCSN est le signataire pour le Canada de nombreuses conventions internationales et sert de liaison pour la préparation, l'exécution et la surveillance des activités canadiennes entreprises en conformité avec ces conventions.

Défis et risques de la CCSN

En 2004-2005, il est devenu clair que le contexte de fonctionnement de la CCSN se complexifiait de plus en plus. Le secteur nucléaire canadien a connu une importante croissance dans tous les segments du cycle nucléaire et dans presque tous les domaines où des substances nucléaires sont utilisées à des fins industrielles, médicales ou autres. Il existe une demande sans précédent dans la plupart des secteurs nucléaires pour des décisions et une surveillance réglementaires. Au même moment, le régime international de non-prolifération nucléaire fait face à des menaces et à des défis importants. Voici quelques défis que la CCSN a relevés en 2004-2005 :

1. **Réacteurs de puissance**
Un grand nombre de réacteurs nucléaires au Canada approchent de la fin de leur durée utile prévue, ce qui a une incidence sur l'approvisionnement en électricité du pays. La décision la plus pressante que doit prendre l'industrie électronucléaire concerne la remise à neuf du parc des 22 réacteurs de puissance du Canada. Les exploitants étudient la faisabilité de la remise à neuf et la construction de nouveaux réacteurs. Les deux possibilités impliquent un accroissement des activités de réglementation. La CCSN devra fournir une orientation claire et cohérente sur les exigences réglementaires de chaque option envisagée aux titulaires de permis. Le personnel de la CCSN est encore et toujours fort occupé par les activités d'autorisation et de conformité associées aux installations existantes et n'a pu consacrer de ressources à la hausse imminente de la charge de travail en matière de réglementation.
2. **Gestion des déchets**
Des pressions nationales et internationales sont exercées pour que le secteur nucléaire canadien et les gouvernements s'occupent rapidement et efficacement des déchets nucléaires. Les aspects de la gestion des déchets qui intéressent le Canada comprennent le stockage des déchets radioactifs des réacteurs de puissance et l'assainissement des sites affectés par l'extraction minière et le traitement de l'uranium. Le secteur nucléaire canadien et divers paliers de gouvernement ont mis de l'avant des programmes pour gérer les déchets nucléaires.
3. **Mines, raffineries et installations de traitement d'uranium**
La demande mondiale d'uranium a beaucoup augmenté au cours des cinq dernières années. En réponse, les titulaires de permis ont accéléré la production des mines existantes et élargi leurs programmes d'exploration. La CCSN a été amenée à exercer une plus grande surveillance réglementaire. Cette activité accrue a amené la CCSN à exercer une plus grande surveillance réglementaire. Le personnel de la CCSN doit relever ce défi en exerçant une surveillance réglementaire qui tient compte du risque tout au long du processus de construction sans relâcher pour autant son travail de conformité aux installations existantes. Au même moment, certaines installations minières atteignent la fin de leur durée utile, et la CCSN incite les exploitants à assainir progressivement leurs sites, sous surveillance réglementaire constante; citons en exemple le déclassement de la première mine moderne à Cluff Lake, en Saskatchewan.

4. Médecine nucléaire

La demande de soins de médecine nucléaire a beaucoup augmenté ces dernières années, et elle devrait continuer à augmenter partiellement, en partie en raison du récent accord fédéral-provincial sur la santé. Le tableau suivant indique que les demandes de permis pour les installations nucléaires de catégorie II (surtout les installations de traitement du cancer) sont passées de 153 en 2000 à 285 en 2004, soit une hausse de 86 % en quatre ans. On s'attend à ce que le nombre de ces installations atteigne environ 325 en 2005 et 500 appareils d'ici 2015.

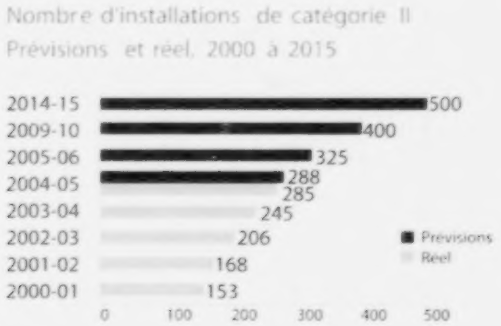

5. Garanties

La CCSN a la responsabilité de mettre en oeuvre les accords sur les garanties signées entre le Canada et l'AIEA. Au cours des dernières années, l'AIEA a intensifié ses efforts de vérification au Canada, suscitant ainsi une attention internationale accrue relativement à la détection de matières et d'activités nucléaires non déclarées dans un État. De plus l'AIEA a imposé de nouvelles demandes à la CCSN avec la mise en oeuvre de sa décision consistant à étendre sa couverture de garanties aux installations de conversion et de raffinage de l'uranium.

Le principal défi de la CCSN dans ce domaine consiste à s'assurer que la surveillance réglementaire des matières et des activités nucléaires du Canada est efficace afin de garantir aux Canadiens et aux Canadiennes que toutes les matières nucléaires déclarées sont comptabilisées et qu'il n'y a aucune matière ou activité nucléaire non déclarée au pays. Un programme de garanties national et efficace complémentera les efforts de l'AIEA qui veut tirer des conclusions similaires dans la communauté internationale.

6. **Sécurité**
La sécurité physique et la protection civile constituent des éléments importants de la sûreté globale des installations nucléaires et retiennent de plus en plus l'attention du public depuis les événements du 11 septembre 2001. La CCSN surveille les programmes de protection physique et civile des installations autorisées. De plus, les questions liées à la sécurité frontalière et aux contrôles à l'importation et à l'exportation des matières nucléaires ont accru la surveillance réglementaire de la CCSN ainsi que le niveau de responsabilité dans ces domaines, plus particulièrement dans le contexte nord-américain.
7. **Gouvernance et responsabilisation**
La CCSN est confrontée à une demande sans précédent de la part des organismes centraux et du Parlement afin d'accroître sa responsabilisation. En 2004, elle a commencé à s'autoévaluer à la lumière des éléments du Cadre de responsabilisation de gestion du Conseil du Trésor, qui fournit une liste des attentes en matière de gestion pour une fonction publique moderne. Comme l'avait révélé une évaluation de la capacité de la fonction de contrôleur moderne effectuée en 2002, la gouvernance, la responsabilisation et la gérance sont des points forts de la CCSN. La CCSN a démontré qu'elle est bien gouvernée lors d'examens de rendement faits par des organismes de surveillance dans des domaines allant des obligations de comptabilité et d'audits financiers jusqu'aux langues officielles, aux ressources humaines, en passant par la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information. Dans une déclaration faite en février 2005, la vérificatrice générale a souligné que « la CCSN a fait de nets progrès concernant les recommandations que nous [le BVG] avions formulées en 2000 sur l'octroi de permis et la réglementation des centrales nucléaires ». Elle a ajouté que la CCSN « constitue un bon exemple d'une organisation qui a pris nos [le BVG] recommandations très au sérieux …».

Survol du rendement en 2004-2005 de la CCSN

La CCSN utilise un cadre stratégique établi pour la planification, la surveillance et la production de rapports (voir Modèle logique de la CCSN à la page 58). Les plans des années ultérieures sont formulés dans son Rapport sur les plans et les priorités (RPP) annuel à www.suretenucleaire.gc.ca. Ceux de l'exercice actuel sont décrits dans le RPP 2004-2005.

Le cadre stratégique de la CCSN vise les cinq résultats immédiats suivants :

1. Un cadre de réglementation clair et pragmatique
2. Des personnes et organisations qui exploitent de façon sûre et qui se conforment aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération
3. Un degré élevé de conformité au cadre de réglementation
4. La CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités
5. Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation

Le cadre stratégique repose sur une gestion et une infrastructure habilitante. Cette infrastructure comprend la gestion, les ressources humaines, les finances, les services d'information, les processus et les programmes d'infrastructure; elle permet à la CCSN de mener les activités requises et d'assurer une bonne gouvernance, associée à un degré élevé de responsabilisation.

Pour 2004-2005, la CCSN a prévu ses dépenses pour chaque résultat immédiat. Le plan 2004-2005 incorporait le modèle logique de la CCSN pour la première fois. Les dépenses réelles et prévues figurent dans le tableau suivant.

Total des ressources financières (en milliers de dollars)

Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
65 375	70 595	75 609	73 180

Total des ressources humaines (équivalents temps plein (ETP))

Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
504,2	530,2	530,2	516,8

Priorités 2004-2005	Dépenses prévues (en milliers de dollars)	Dépenses réelles (en milliers de dollars)	Dépenses prévues (ETP)	Dépenses réelles (ETP)
1. Un cadre de réglementation clair et pragmatique	6 986	6 130	44,6	38,1
2. Des personnes et organisations qui exploitent de façon sûre et qui se conforment aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération	16 366	13 318	133,3	99,4
3. Un degré élevé de conformité au cadre de réglementation	28 462	34 004	230,8	252,1
4. La CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités	14 635	15 360	91,3	96,1
5. Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation	4 146	4 368	30,2	31,0
TOTAUX	**70 595**	**73 180**	**530,2**	**516,8**

Le tableau ci-dessous indique l'état des activités prévues qui sont décrites dans le RPP 2004-2005 de la CCSN. On trouvera plus de détails concernant ces activités à la page indiquée dans le présent rapport ou en communiquant avec la CCSN.

État (au 31 mars 2005)	
√√	achevé
√	partiellement achevé
E	entrepris
R	reporté
→	activité de base en cours

1. Résultat immédiat : Un cadre de réglementation clair et pragmatique			
Priorités fermes selon le RPP 2004-2005	**Plans fermes selon le RPP 2004-2005**	**État**	**Page**
Une *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (*LSRN*) moderne, assortie de pouvoirs adéquats	Examiner de façon régulière, systématique et concertée la *LSRN*, ses règlements et les pratiques de	→	22

pour protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement, et assurer le respect des engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire	réglementation codifiées dans les règlements d'application de la réglementation		
Un régime de réglementation efficace, qui permet de recueillir les observations des titulaires de permis et des autres parties intéressées	Examiner les *Règles de procédure* du tribunal de la Commission	✓	23
Une approche mise à jour périodiquement, fondée sur la connaissance du risque, pour les stratégies de réglementation, les règlements et les exigences d'autorisation, conformément à l'initiative de réglementation intelligente	Participer à l'initiative de réglementation intelligente du gouvernement du Canada	✓✓	23
	Élaborer le *Règlement sur les garanties*, d'après les exigences de *l'Accord relatif aux garanties et son Protocole additionnel*	I	--
	Réviser les règlements existants suivants :		24
	Règlement sur la sécurité nucléaire	✓	24
	Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II	✓	24
	Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement	✓	24
	Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaire	I	--
Un ensemble de documents d'application de la réglementation (politiques, normes et guides) complet, intégré et cohérent, qui permettent de préciser les exigences et les attentes en matière de réglementation	Rédiger des politiques, des normes et des guides d'application de la réglementation conformément aux priorités établies dans le cadre des documents d'application de la réglementation; commencer par une politique qui fait la promotion de la cohérence et de la clarté en ce qui concerne la façon dont la CCSN atteint ses objectifs de réglementation	→	24
	Influencer et adopter les normes internationales lorsqu'elles s'appliquent au contexte canadien	→	41

2. Résultat immédiat : Des personnes et organisations qui exploitent de façon sûre et se conforment aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération			
Priorités fermes selon le RPP 2004-2005	**Plans fermes selon le RPP 2004-2005**	**État**	**Page**
Optimisation des principes, du cadre et de la méthodologie pour toutes les activités d'autorisation et d'accréditation	Utiliser une méthode uniforme, basée sur la connaissance du risque, pour l'établissement des priorités et l'affectation des ressources dans tous les domaines touchant les permis	✓	27
	Optimiser les périodes d'autorisation pour la vérification du rendement et de la conformité	I	30
	Formuler une approche pour autoriser l'exploitation de nouvelles centrales nucléaires ou remises à neuf et des solutions possibles pour la gestion des déchets	✓	28
	Formuler une approche pour les décisions relatives au déclassement des installations	I	--
	Intégrer les processus d'autorisation pour les installations nucléaires étant donné qu'une installation doit actuellement obtenir un certain nombre de permis pour ses différents processus	I	30
Meilleure description des processus d'autorisation et d'accréditation	Préciser les attentes et exigences de présentation concernant les demandes d'autorisation en communiquant mieux avec les titulaires de permis et en améliorant les documents relatifs aux processus	I	27
Assurance que les activités et les installations nucléaires au Canada disposent de réserves adéquates afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire	Continuer de diriger le système d'autorisation et d'accréditation complet et minutieux de la CCSN	→	30
	Continuer de mettre l'accent sur la sécurité lorsque les exigences gouvernementales et internationales sont revues	→	30
Utilisation stratégique de la technologie de l'information pour les demandes d'autorisation et d'accréditation, conformément à l'initiative Gouvernement en direct	Améliorer et intégrer un système pour la saisie de données sur les titulaires de permis, ce qui comprend élaborer et mettre en œuvre un système électronique d'autorisation pour les entreprises qui est sécuritaire	I	--
	Établir un nouveau système intégré de gestion des matières nucléaires, conformément aux garanties établies avec l'AIEA et aux accords bilatéraux	✓✓	30

Renforcement de l'efficacité du rôle du tribunal de la Commission dans le processus d'autorisation	Évaluer et améliorer le processus du tribunal	→	30

3. Résultat immédiat : Un degré élevé de conformité aux règlements			
Priorités fermes selon le RPP 2004-2005	**Plans fermes selon le RPP 2004-2005**	**État**	**Page**
Un système complètement intégré pour le processus de planification, de mise en œuvre, de rapport et d'évaluation touchant l'efficacité des activités de conformité destinées à tous les titulaires de permis	Élaborer des stratégies intégrées qui mettent l'accent sur une culture de la sûreté et la gestion dans ce domaine pour les titulaires de permis	I	37
	Promouvoir le dialogue sur la conformité entre les titulaires de permis	→	--
	Élaborer des plans d'inspection intégrés	→	38
	Terminer l'intégration des activités de gestion de la conformité aux processus globaux de planification et de responsabilisation fondés sur les résultats, et appliquer des mesures de rendement pertinentes	I	50
	Établir un système en ligne pour permettre au personnel de la CCSN d'accéder aux renseignements actuels sur la conformité, aux résultats des inspections et aux tendances	I	--
Des stratégies de conformité fondées sur la connaissance du risque visant à orienter toutes les activités de conformité	Appliquer un processus dynamique d'évaluation des risques pour tous les titulaires de permis, de façon à choisir des stratégies visant à garantir la conformité	I	34
Assurance fournie aux Canadiens et aux Canadiennes quant au rendement continu des titulaires de permis en matière de conformité et de sûreté	Continuer d'exécuter un programme de conformité solide	→	38
	Continuer d'améliorer le processus de communication des résultats en matière de conformité aux parties intéressées	→	34

4. Résultat immédiat : La CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités			
Priorités fermes selon le RPP 2004-2005	**Plans fermes selon le RPP 2004-2005**	**État**	**Page**
Coopération efficace avec des organisations, ministères et organismes provinciaux, fédéraux et internationaux	Élaborer un cadre de travail mis à jour périodiquement visant à établir et à examiner des dispositions en matière de coopération avec des organisations, des ministères et des organismes fédéraux et provinciaux, ainsi qu'avec des organismes de réglementation nucléaire étrangers	✓	40
Cadre et infrastructure efficaces et efficients de coopération de la CCSN en	Maintenir et continuellement améliorer la capacité d'intervention de	✓	43

cas d'urgence	la CCSN en cas d'urgence et son influence sur d'autres participants fédéraux, provinciaux et municipaux		
Participation efficace et ciblée à des organisations, des conférences et des ateliers internationaux Relations de travail de coopération solides avec des partenaires stratégiques de réglementation nucléaire	Appliquer un cadre, y compris des mécanismes de suivi et de rapport, pour déterminer et évaluer la participation de la CCSN à des activités internationales sur des questions nucléaires	✓✓	40
Application efficace et efficiente d'engagements internationaux du Canada concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire	Appliquer les exigences des conventions et des arrangements multilatéraux sur la protection physique des matières nucléaires, la sûreté des réacteurs nucléaires, la sûreté du processus de gestion du combustible irradié et des déchets radioactifs, ainsi que le transport sécuritaire de matières radioactives	→	41
	Renforcer les lignes directrices et listes de contrôle multilatérales des exportations de produits nucléaires pour contrer les menaces contemporaines de prolifération nucléaire, en collaboration avec d'autres fournisseurs de produits nucléaires	→	41
	Exercer un contrôle auprès des partenaires bilatéraux pour l'utilisation pacifique de produits et de technologies nucléaires exportés ou importés aux termes d'accords de coopération du Canada dans le domaine nucléaire	→	41
	Coopérer avec l'AIEA relativement aux régimes des garanties en améliorant l'efficience du processus international de vérification des matières nucléaires au Canada et en répondant aux exigences relatives à l'équipement des garanties du Canada	→	41
Renforcement de l'efficacité et de l'efficience du régime de garanties de l'AIEA	Fournir un soutien technique et d'autres ressources nécessaires pour renforcer le régime des garanties de l'AIEA	→	41
Optimisation de l'application des garanties au Canada, compte tenu de tous les renseignements et des mesures à la disposition de l'AIEA	Coopérer avec l'AIEA à l'élaboration et à la mise en place d'une approche intégrée de garanties pour le Canada	→	41

5. Résultat immédiat : Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation			
Priorités fermes selon le RPP 2004-2005	**Plans fermes selon le RPP 2004-2005**	**État**	**Page**
Connaissance accrue des questions et préoccupations clés des parties intéressées	Effectuer un sondage auprès des parties intéressées pour obtenir des renseignements de base sur le degré de connaissance de la CCSN et de satisfaction à son égard par rapport à son rendement à titre d'organisme de réglementation	✓✓	46
Assurance que les Canadiens et les Canadiennes connaissent la CCSN et ont confiance en ses capacités d'organisme de réglementation	Appliquer un programme de relations externes bien structuré et durable	✓✓ →	46
Amélioration des communications, des consultations et des relations soutenues et prévisibles avec des parties intéressées clés directement touchées par le régime de réglementation de la CCSN	Examiner le site Web de la CCSN et en réviser le contenu pour améliorer entre autres son interactivité et sa convivialité et en assurer la mise à jour périodique	→	46
Sensibilisation des parties intéressées pour leur permettre de devenir des intervenants actifs dans le processus d'autorisation (p. ex. participation aux audiences de la Commission)	Améliorer la diffusion des délibérations de la Commission, grâce à des outils comme la diffusion Web et un meilleur accès à la documentation	→	--

6. Gestion et infrastructure habilitante			
Priorités fermes selon le RPP 2004-2005	**Plans fermes selon le RPP 2004-2005**	**État**	**Page**
Processus de planification et de gestion fondés sur les résultats	Appliquer un processus de planification intégré, qui permet de relier des stratégies à des résultats et à des budgets – en vue de les intégrer aux contrats axés sur le rendement établis pour tous les membres de la direction	✓	50
	Appliquer un processus systématique de gestion du rendement et de production de rapports, y compris des mesures clés de rendement établies pour l'ensemble des secteurs	✓	50
	Intégrer un cadre interne global de risques au processus de planification stratégique	I	--
	Améliorer l'opportunité et la pertinence des renseignements administratifs	→	--
Processus internes globaux visant à renforcer l'efficacité, l'efficience et la	Préciser les rôles, les responsabilités et les exigences de rapport pour les processus administratifs clés	→	50

cohérence de la gestion au sein de la CCSN	Appliquer un plan intégré d'amélioration du processus de gestion de l'information, ce qui comprend élaborer les outils de technologie de l'information requis	I	--
	Renforcer l'efficience et l'uniformité des politiques d'aménagement de la CCSN, ainsi que leur application	✓✓	--
	Comparer les services internes globaux à ceux d'organismes semblables du secteur public	✓✓	51
	Élaborer un programme de planification de la continuité des activités, afin de limiter au minimum ou d'éviter complètement toute interruption des services et des biens essentiels	I	51
Mise en place et maintien d'un personnel de qualité	Déployer la stratégie de maintien de l'effectif	✓ →	50
	Déployer des initiatives de perfectionnement du personnel dans le domaine de la santé et de la sécurité (p. ex. milieu physique, évaluations de santé, équipement de protection et formation, etc.)	✓✓	--
	Établir un plan d'équité en matière d'emploi	✓✓	--
	Appliquer un code moderne de valeurs et d'éthique	✓✓	51
Leadership	Renforcer les capacités en leadership et en gestion	→	50

SECTION II –
ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT IMMÉDIAT

La Commission canadienne de sûreté nucléaire – Rendement par rapport aux plans

Les lignes qui suivent présentent les résultats obtenus en 2004-2005 concernant la mise en œuvre du plan stratégique de 2004-2005 à 2006-2007.

1. Un cadre de réglementation clair et pragmatique

Total des ressources financières (en milliers de dollars)

Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
6 976	6 986	7 482	6 130

Total des ressources humaines (ETP)

Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
45,2	44,6	44,6	38,1

La CCSN veille à ce que les titulaires de permis connaissent et respectent la totalité des exigences concernant la protection des Canadiens et des Canadiennes et l'utilisation pacifique de l'énergie et des matières nucléaires.

Voici les éléments du cadre de réglementation de la CCSN :

- La *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, ses règlements et les documents d'application de la réglementation
- L'*Accord relatif aux garanties* et le *Protocole additionnel* entre le Canada et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
- Les accords bilatéraux de coopération nucléaire conclus par le Canada
- La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
- La *Loi sur la responsabilité nucléaire*

Voici brièvement les principales améliorations apportées au cadre de réglementation de la CCSN au cours de l'année du rapport.

Examen permanent de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires et de ses règlements

La *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (*LSRN*), qui accorde à l'organisme son pouvoir de réglementation, ne comporte pas de période obligatoire de révision. Néanmoins, la CCSN mène un examen permanent de la *LSRN* et, en 2004-2005, elle a établi une liste courante des amendements possibles à la loi, au cas où le gouvernement

du Canada déciderait de réviser cette dernière. Pour le moment, aucune modification à la loi n'est envisagée.

Le Comité mixte permanent sur l'examen de la réglementation (CMPER) a transmis à la CCSN des recommandations visant la modification des règlements pris en application de la *LSRN*. Nous transmettrons au ministère de la Justice une liste de modifications à inclure dans son programme de modifications diverses à la réglementation.

Contribution à l'initiative de réglementation intelligente

Efficacité et efficience, voilà les grands principes au cœur même de la façon dont la CCSN gère ses activités et applique la réglementation afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter nos obligations internationales. Les grandes priorités de la CCSN sont l'engagement à l'égard d'une approche permanente et basée sur la connaissance du risque aux stratégies de réglementation, à la réglementation et aux exigences d'octroi de permis, conformément à l'initiative du gouvernement du Canada sur la réglementation intelligente.

En 2004-2005, la CCSN a pris part à la mise en œuvre pangouvernementale de la réglementation intelligente en participant aux réunions interministérielles sur l'initiative et en surveillant l'avancement des travaux du Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente (CCERI). Elle a mené une autoévaluation en fonction des recommandations du CCERI sur la réglementation intelligente et elle estime qu'elle respecte déjà bon nombre des pratiques et des objectifs visés, notamment la transparence (audiences publiques et décisions publiées), les consultations publiques, la coordination des activités de réglementation entre les administrations et l'intégration des normes et des meilleures pratiques internationales, lorsqu'elles sont appropriées au contexte canadien.

Dans le cadre de la Réglementation intelligente la Commission a modifié en 2004-2005 ses processus et exercé son autorité pour adapter ses *Règles de procédure* à plusieurs reprises afin d'assurer que les questions étaient traitées de manière informelle et expéditive, compte tenu des circonstances et de l'équité. Par exemple, la Commission a réduit ou prolongé les dates limites de dépôt des documents, ajourné les instances pour permettre le dépôt de renseignements complémentaires, permis des interventions par téléconférence ou vidéoconférence, amélioré le calendrier des audiences et montré plus de souplesse, de manière générale, pour répondre aux besoins des parties intéressées.

Le Secrétariat de la Commission a entamé, en 2003-2004, aux *Règles de procédure* et au *Règlement administratif* de la CCSN, une analyse visant à comparer les processus d'audience et de réunion de la Commission à ceux de 12 autres tribunaux administratifs fédéraux et provinciaux canadiens, sous 11 aspects de la prestation des services. Selon l'analyse, les règles et les procédures actuelles de la Commission se comparent favorablement à celles d'autres grands tribunaux. Une analyse des *Règles de procédure* et du *Règlement administratif* de la CCSN a été achevée en 2004-2005, et des modifications seront proposées en 2005-2006 aux fins d'examen juridique et de consultation avec les principales parties intéressées.

La Commission a établi une norme de rendement selon laquelle un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* doit être publié dans les six semaines suivant la clôture de l'audience, 90 % du temps. La Commission répond efficacement aux besoins des parties intéressées. En 2004-2005, la Commission a respecté cette norme 93 % du temps, exception faite des comptes rendus des délibérations tenues pour l'examen des rapports de mi-parcours (sans décision) en février 2005; ces comptes rendus ont été publiés pour la plupart dans les 12 semaines.

La Commission a également revu son processus de réalisation des évaluations environnementales qui fait partie de ses responsabilités aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) afin d'améliorer son efficience, tout en préservant son efficacité. On évalue actuellement la possibilité d'apporter d'autres révisions.

Modifications réglementaires et amélioration du cadre de réglementation

- Publications :
    - *Principes fondamentaux de réglementation (P-299)*
    - *Gestion des déchets radioactifs (P-290)*
    - *Modification des renseignements sur les doses déposés dans le Fichier dosimétrique national (S-260)*
    - *Maintenir les expositions et les doses au niveau le plus bas qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre (G-129, révision 1)*

- *Règlement sur la sécurité nucléaire* : revue des modifications proposées aux exigences réglementaires concernant la sécurité nucléaire, en réponse aux nombreuses observations des parties intéressées. Les changements envisagés rendront le règlement plus conforme aux recommandations internationales et aux meilleures pratiques, tiendront compte des menaces actuelles à la sécurité et donneront suite aux opinions formulées par les parties intéressées. La version révisée proposée du règlement devrait faire l'objet d'une publication préalable dans la *Gazette du Canada* au printemps de 2005.

- *Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II* : modifications envisagées pour combler les lacunes du règlement actuel, augmenter la sécurité et tenir compte des normes internationales les plus récentes, conformément aux initiatives de la CCSN en matière de réglementation basée sur la connaissance du risque et aux principes de la réglementation intelligente. Les consultations préliminaires et la publication dans la *Gazette du Canada* sont prévues pour 2005.

- *Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement* : modifications au règlement pour y intégrer les valeurs internationales les plus récentes concernant la quantité d'exemption, la contamination de surface et le niveau d'autorisation afin de réglementer ceux qui possèdent des substances nucléaires. Les

consultations préliminaires et la publication dans la *Gazette du Canada* sont prévues pour 2005.

- La CCSN a publié 39 documents de consultation sur divers aspects de l'exploitation, par exemple les procédures d'inspection de types I et II, les analyses de la sûreté pour les centrales nucléaires, les politiques, programmes et procédures de protection de l'environnement dans les installations nucléaires de catégorie I et dans les mines d'uranium et les usines de concentration d'uranium, ainsi que les exigences d'évacuation des substances nucléaires.

Dans le cadre de son engagement à l'égard de l'utilisation sûre et sécuritaire des matières radioactives, le Canada a entériné et continue d'appuyer le *Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives* de l'AIEA. Cette initiative aboutira à un régime de réglementation complet concernant la possession, l'utilisation, le transport et le transfert international des sources radioactives à risque élevé.

À l'appui du régime de réglementation international, la CCSN a fourni son expertise et son point de vue dans le cadre de l'élaboration de deux autres documents de l'AIEA, le *Code de conduite pour la sûreté des réacteurs de recherche et des exigences de sûreté pour les réacteurs de recherche*. Ces documents permettront de renforcer le cadre de réglementation régissant l'exploitation sécuritaire des réacteurs de recherche ici et à l'étranger.

Un régime de réglementation plus efficace et plus efficient

Environnement Canada et la CCSN ont déterminé que, aux termes de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, la CCSN jouera un rôle relativement au contrôle et à la prévention des rejets d'uranium, qui sont considérés comme toxiques pour l'environnement, conformément à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* de 1999. Dans le cadre d'un protocole d'entente conclu en 2003 entre la CCSN et Environnement Canada, les deux organismes ont convenu de s'appuyer mutuellement dans certaines activités, afin d'éviter que leurs efforts ne se chevauchent.

En 2004, les deux parties ont ratifié une annexe à ce protocole, concernant le mécanisme de gestion des risques des rejets d'uranium des mines d'uranium et des usines de concentration d'uranium. À titre d'exemple, dans le cadre de cette entente, la CCSN, avec l'appui d'Environnement Canada, exigera la mise en œuvre de mesures plus strictes de prévention et de contrôle à la mine d'uranium de Rabbit Lake. Le titulaire de permis préparera et mettra en application des mesures afin de réduire les concentrations d'uranium dans les effluents rejetés par l'installation. Les mesures qu'on exigera de la part des autres mines d'uranium et usines de concentration d'uranium dépendront des résultats des évaluations environnementales menées à chaque installation.

Voilà une initiative qui appuie la réglementation intelligente en réduisant le chevauchement et en simplifiant le processus de réglementation à l'intention des titulaires de permis, tout en respectant les exigences de la CCSN et d'Environnement Canada.

La CCSN applique une démarche permanente et basée sur la connaissance du risque en matière de stratégies de réglementation, de règlements et d'exigences d'autorisation, conformément à l'initiative du gouvernement du Canada sur la réglementation intelligente. En plus d'apporter plus de clarté et de cohérence au cadre de réglementation, la modernisation de ce dernier permet de veiller à ce que la CCSN et les titulaires de permis se conforment à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et à ses règlements, et d'offrir des services efficaces aux Canadiens et aux Canadiennes.

2. Des personnes et organisations qui exploitent de façon sûre et qui se conforment aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération

Total des ressources financières (en milliers de dollars)

Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
16 335	16 366	17 528	13 318

Total des ressources humaines (ETP)

Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
134,0	133,3	133,3	99,4

La CCSN veille à ce que les permis et les accréditations soient délivrés aux personnes ou organisations faisant la preuve qu'elles peuvent travailler de façon sécuritaire et se conformer aux exigences internationales.

Les personnes ou les organisations doivent démontrer à la Commission qu'elles sont compétentes pour entreprendre les activités pour lesquelles elles demandent un permis avant de pouvoir :

1. Choisir l'emplacement, construire, exploiter ou déclasser une installation nucléaire;
2. Produire, posséder ou utiliser des substances nucléaires au-delà des quantités réglementaires;
3. Posséder ou utiliser des renseignements ou de l'équipement réglementés au Canada.

Le Rapport annuel 2004-2005 de la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour le tribunal de la Commission dresse la liste des audiences tenues en vue d'étudier des demandes de permis. Le rapport annuel est disponible à www.suretenucleaire.gc.ca.

La délivrance des permis autres que ceux des grandes installations a été déléguée par la Commission à des cadres de la CCSN appelés fonctionnaires désignés. Les fonctionnaires désignés autorisent au-delà de 98 % des demandes de permis qui parviennent à la Commission, au moyen de processus simplifiés correspondant au niveau de risque et à un plus faible intérêt du public pour ces questions.

Mise en place d'une méthodologie d'autorisation basée sur la connaissance du risque

La réglementation des substances nucléaires comprend la gestion des nouvelles demandes de permis, les renouvellements, les modifications et les révocations de permis, l'homologation des dispositifs nucléaires, la certification pour le transport et l'application des utilisateurs enregistrés. Bien que le nombre de permis, de certificats et de titulaires de

permis change pendant l'année, le volume des activités d'autorisation et d'homologation, pour 2004-2005, englobe environ 4 000 permis/certificats et 2 500 titulaires de permis. Afin d'affecter des ressources pour la réglementation des substances nucléaires, la CCSN a élaboré une méthode d'autorisation basée sur la connaissance du risque, ce qui a permis d'accroître l'efficacité opérationnelle et d'intégrer toutes les exigences des permis et les exigences de conformité. Des attentes bien claires au sujet des exigences réglementaires ont été élaborées afin de promouvoir l'utilisation sûre des substances nucléaires.

En 2004-2005, la CCSN a mis la dernière main à un outil automatisé de planification de la vérification et a poursuivi l'élaboration de fiches d'évaluation afin de mieux faire comprendre les exigences d'autorisation aux titulaires de permis. De plus, elle a instauré des résumés d'évaluation pour la délivrance et le renouvellement des permis des installations nucléaires de catégorie II. Ces résumés fournissent aux titulaires de permis une liste des exigences réglementaires et une évaluation de leur rendement, d'où une plus grande transparence du processus.

En outre, la CCSN a élaboré une méthodologie basée sur la connaissance du risque, à intégrer au système d'autorisation de permis d'importation et d'exportation de substances et de matières nucléaires, qui offrira un surcroît de transparence et de prévisibilité au processus pour toutes les parties intéressées, y compris les titulaires de permis.

Bases d'autorisation pour la conception des nouvelles centrales nucléaires

Il n'y a pas eu de mise à jour globale du cadre de réglementation du Canada pour l'autorisation des grandes installations, par exemple les centrales nucléaires, depuis la génération précédente d'installations autorisées dans les années 1970 et 1980. La CCSN a préparé un document d'application de la réglementation sur les bases d'autorisation pour la conception des réacteurs de puissance. Également, ce document permettra d'évaluer l'admissibilité à un permis de tout nouveau réacteur au Canada. Il s'agit d'une initiative proactive visant à moderniser le cadre de réglementation en réponse aux intérêts potentiels manifestés par le secteur nucléaire pour de nouveaux réacteurs de puissance.

Ce document sur les bases d'autorisation s'appliquera aux réacteurs CANDU avancés en cours de conception chez Énergie atomique du Canada limitée (EACL) et à tout autre réacteur qui pourrait être proposé. Puisque les exploitants peuvent choisir parmi diverses technologies nucléaires, nous veillons à ce que les exigences générales soient neutres sur le plan technologique et conviennent aux divers types de réacteurs.

Gestion des déchets

Dans la nouvelle politique d'application de la réglementation P-290, *Gestion des déchets radioactifs*, publiée en juillet 2004, nous établissions un principe essentiel, à savoir réduire le plus possible la production des déchets radioactifs par des mesures de conception, des procédures d'exploitation et des pratiques de déclassement. Les titulaires de permis et le personnel de la CCSN se fonderont sur ce principe dans l'étude de la conception et les mesures d'exploitation et de déclassement des nouveaux réacteurs.

Remise à neuf des réacteurs

Compte tenu de l'âge des réacteurs nucléaires, la CCSN s'attend à voir plusieurs initiatives de prolongement de la durée de vie des réacteurs au cours des prochaines années. Elle s'est fixée les deux objectifs réglementaires suivants relativement aux projets de prolongement de la durée de vie :

1. Assurer le caractère adéquat de la portée de la remise à neuf et des améliorations à la sûreté proposées par le titulaire de permis;
2. Vérifier l'exécution appropriée du travail par le titulaire de permis avant de remettre l'installation en service.

En 2004-2005, la CCSN a poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre de plans complets de surveillance réglementaire pour atteindre ces objectifs. Les titulaires de permis doivent exécuter les étapes suivantes en vue d'établir la portée de leurs travaux de remise à neuf :

- Réaliser une évaluation environnementale du projet avant que des approbations réglementaires ou des mesures d'autorisation ne soient accordées pour la mise en œuvre du projet.
- Effectuer un examen de la sûreté de l'installation, conformément au guide d'examen périodique de la sûreté de l'AIEA.
- Élaborer un plan de mise en œuvre intégrée pour appliquer les mesures correctives, les améliorations à la sûreté et les mesures compensatoires nécessaires afin de garantir que l'installation ne pose aucun risque déraisonnable pour la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et qu'elle se conforme aux obligations internationales du Canada tout au long de la durée de vie proposée.

Une fois la portée établie, des exigences sont appliquées relativement à l'exécution du projet. Les voici :

- un programme acceptable de gestion de la qualité;
- des programmes de santé et de sécurité des travailleurs et de radioprotection;
- des mesures pour la gestion des déchets et des impacts environnementaux produits par le projet.

La vérification réglementaire de l'exécution du projet comprend l'évaluation des demandes de modifications techniques, ainsi que l'inspection des activités d'acquisition, de construction et de démarrage du titulaire de permis. Le personnel de la CCSN vérifiera le processus d'assurance d'achèvement du titulaire de permis avant d'autoriser le redémarrage du réacteur, une fois les travaux de remise à neuf terminés.

Prolongation des périodes d'autorisation

Toutes les périodes d'autorisation des permis de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement ont été prolongées de deux à cinq ans, au moment de renouveler le permis, ce qui a permis d'améliorer la gestion des ressources consacrées à la réglementation et aux titulaires de permis et donc d'affecter davantage de ressources aux activités de conformité et de sûreté plutôt qu'au processus d'autorisation. En conséquence, les renouvellements de permis ont diminué et les ressources de la CCSN ont été réorientées vers la vérification de la conformité des titulaires de permis et, par conséquent, dans le sens de la sûreté.

Autres initiatives liées à l'autorisation

- L'intégration de permis concernant les substances radioactives aux permis d'exploitation de réacteurs de puissance à une installation, à titre d'essai, réduisant ainsi le fardeau administratif imposé aux titulaires de permis.

- Il est obligatoire de réaliser une évaluation environnementale (EE) des projets proposés dans certaines demandes de permis afin de déterminer les impacts possibles et les mesures d'atténuation nécessaires pour protéger la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et des Canadiennes ainsi que l'environnement. Par exemple, la CCSN réalise actuellement une EE d'une proposition soumise par Cameco Corporation concernant la construction d'une installation de mélangeage de l'uranium faiblement enrichi à Port Hope, en Ontario. Cette EE comprend l'examen du rapport d'étude préparé par Cameco.

- Le personnel de la CCSN a entamé le processus global de révision du renouvellement pour cinq ans du permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Pickering. Il s'agit du premier de plusieurs renouvellements prévus de permis d'exploitation de centrales nucléaires et il couvre l'exploitation de la tranche 4, le redémarrage de la tranche 1 et l'éventuel redémarrage des tranches 2 et 3 de Pickering.

- Afin de protéger les contribuables canadiens et le gouvernement fédéral d'une éventuelle responsabilité si un titulaire de permis devenait à l'avenir incapable de s'acquitter de ses obligations en vertu de la réglementation, la CCSN exige des titulaires de permis des garanties financières pour certains types d'activités, notamment le déclassement. En 2004-2005, elle a accepté des garanties financières du Centre canadien de rayonnement synchrotron Inc., des Laboratoires de Whiteshell d'EACL et de cinq installations à réacteurs SLOWPOKE au Canada.

- En 2004-2005, on a entamé la rédaction d'un Manuel de gestion des processus du tribunal, y compris des directives procédurales pour tous les processus. Ces documents devraient être terminés en 2005-2006. Le manuel précisera les responsabilités du Secrétariat et du personnel de la CCSN en attribuant des rôles à chaque étape des processus, ce qui en améliorera la transparence.

- Conformément aux obligations bilatérales et multilatérales du Canada en matière de non-prolifération nucléaire et pour veiller à ce que les transferts internationaux d'articles nucléaires et d'articles à double usage dans le secteur nucléaire ne visent que des fins pacifiques, la CCSN a poursuivi l'évaluation des demandes d'exportation et d'importation et des conditions liées aux garanties des permis, afin de s'assurer que les transferts internationaux d'articles nucléaires et d'articles à double usage dans le secteur nucléaire visent des fins pacifiques et que le Canada se conforme à ses obligations en matière de garanties.

Le régime d'autorisation protège la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement

La CCSN joue un rôle de premier plan pour protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement en réglementant, en surveillant et en inspectant les activités autorisées. Ce rôle inclut, entre autres, l'exécution du système complet et basé sur la connaissance compte du risque de la CCSN pour l'octroi de permis.

Parmi les exemples de résultats dans ce domaine en 2004-2005, mentionnons la délivrance d'un permis pour le déclassement de la mine d'uranium de Cluff Lake, dans le nord de la Saskatchewan, la délivrance d'un permis pour la première installation utilisant la technologie *Gamma Knife* au Canada et la délivrance d'un permis au Centre canadien de rayonnement synchrotron Inc. pour le synchrotron de recherche et de développement de calibre mondial à Saskatoon.

Déclassement de la mine de Cluff Lake

Première de sa génération parmi les mines d'uranium du nord de la Saskatchewan à passer par le processus moderne de déclassement, la mine de Cluff Lake a reçu un permis de déclassement en juillet 2004. L'octroi de ce permis par le tribunal de la Commission faisait suite à cinq années d'évaluations environnementales, de consultations publiques et d'examens réglementaires et soulignait la phase initiale des efforts de COGEMA Resources Inc. visant à rétablir dans son état naturel le site de Cluff Lake.

Le démantèlement de l'usine par COGEMA Resources Inc. a commencé en 2004 et la plupart des activités de déclassement se termineront en 2005. Suivront plusieurs années de surveillance de la part de la CCSN pour s'assurer du respect de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (*LCEE*) et de la LSRN.

La nature unique des installations de technologie *Gamma Knife*

En 2004-2005, la CCSN a délivré un permis pour la première installation utilisant la technologie *Gamma Knife*. L'installation a été aménagée à Winnipeg (Manitoba). Lorsque la CCSN a réalisé sa première inspection de conformité de l'installation de

Winnipeg en 2004, elle a pu constater la nature unique des installations de téléthérapie gamma stéréotaxique lors de la détermination et de l'élaboration des normes de radioprotection adéquates. Par exemple, le principal danger radiologique dans l'installation est associé au rayonnement gamma diffusé, ce qui fait en sorte qu'il n'est pas nécessaire de disposer de barrières primaires pour blinder l'installation. Par conséquent, de nouvelles exigences de permis pour les installations utilisant la technologie *Gamma Knife* ont été entièrement mises en œuvre pendant la période de rapport.

Également connue sous le nom de radiochirurgie stéréotaxique, la procédure utilisant la technologie *Gamma Knife* est non effractive et permet de cibler avec précision et de détruire des malformations vasculaires profondes et des tumeurs au cerveau considérées inopérables. La technologie n'exige aucune incision; elle utilise une dose de rayonnement concentrée de 201 sources de cobalt 60 dont l'activité totale est de 244 TBq; le faisceau de rayonnement cible une région spécifique du corps et ne détruit que les tissus anormaux.

En plus de l'installation de Winnipeg, une autre installation a été autorisée et est exploitée à Sherbrooke, au Québec, et une autre est en construction à Toronto, en Ontario.

Mise en service du Centre canadien de rayonnement synchrotron

Propriété de l'Université de la Saskatchewan, le Centre canadien de rayonnement synchrotron Inc. (CCRS) est un établissement de recherche national sur le rayonnement synchrotron regroupant des chercheurs des universités et du secteur industriel qui effectuent des travaux de recherche et de développement sur les matériaux. Le CCRS fait l'objet d'une supervision par la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

La plage du rayonnement synchrotron va de l'infrarouge aux rayons X, en passant par l'ultraviolet, et les scientifiques utilisent cette lumière pour étudier la nature de la matière à l'échelle microscopique et atomique. Les données ainsi obtenues peuvent être utilisées pour de nombreuses applications, comme l'élaboration de nouveaux médicaments, la conception de nouvelles puces d'ordinateurs plus puissantes et l'assainissement des sites d'extraction minière.

Le CCRS a respecté les exigences relatives à la mise en service – conceptualisation, conception et construction d'une installation dont l'exploitation est sûre – et le tribunal de la Commission lui a délivré un permis en vue de son exploitation courante en juin 2004.

3. Un degré élevé de conformité aux règlements

Total des ressources financières (en milliers de dollars)

Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
28 377	28 462	30 484	34 004

Total des ressources humaines (ETP)

Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
232,7	230,8	230,8	252,1

La CCSN applique de façon rigoureuse ses exigences réglementaires et par divers moyens. Elle vérifie la conformité des titulaires de permis par des inspections, des examens, des audits et des évaluations. De plus, elle exige que tout titulaire de permis qui ne respecte pas les conditions du permis ou les exigences réglementaires se mette en règle et prouve qu'il a apporté les améliorations voulues dans un délai précisé, à défaut de quoi elle peut prendre à son endroit des mesures d'application.

Au cours de la période de rapport, la CCSN a continué à exécuter son programme de conformité par la surveillance constante de la production, de l'utilisation, du stockage et de la circulation des matières nucléaires dans les installations nucléaires canadiennes et la tenue à jour d'un système national de comptabilisation des matières nucléaires. Le personnel de la CCSN établit divers rapports sur les activités des titulaires de permis : rapports de mi-parcours sur le rendement, rapports d'étape, rapports sur les faits saillants et rapports annuels sur les centrales nucléaires. Cela s'ajoute à l'information sur le rendement obtenue au cours des audiences, dont les transcriptions, de même que les comptes rendus, peuvent être consultés par le public. Chaque année, le personnel de la CCSN prépare le *Rapport annuel du personnel de la CCSN sur les centrales nucléaires au Canada*, qui contient la Fiche de rendement des centrales. La Fiche la plus récente est une évaluation des installations sûres et sécuritaires (voir page 90). Le personnel de la CCSN a constaté, par ses inspections et ses examens, que les centrales nucléaires ont fonctionné de façon sûre en 2004. Aucun travailleur de centrale nucléaire ou membre du public n'a reçu une dose de rayonnement dépassant les limites réglementaires.

Planification et gestion de la conformité

La CCSN fait appel à des formules basées sur la connaissance du risque pour établir la fréquence des inspections et les besoins en ressources; ces formules sont conçues dans l'optique de l'administration, de la promotion et de l'évaluation de la conformité. La CCSN procède à la mise en œuvre du nouveau programme de planification des

inspections de types I et II[2] et des outils connexes de conformité, œuvrant de concert avec les titulaires de permis afin d'accroître la transparence, les communications, le rendement et la sûreté. Au cours de la période de rapport, la CCSN a également donné au personnel une formation approfondie sur les diverses facettes du nouveau programme de gestion du risque, évalué le profil de risque de certaines installations nucléaires et revu les plans de conformité de base.

En mars 2004, la CCSN lançait le Programme d'amélioration de la réglementation des centrales nucléaires (PARCN), dont l'objet est de faire en sorte que le programme de réglementation des centrales nucléaires puisse servir le mieux possible les titulaires de permis et le public. Dans le cadre du PARCN, on y parviendra par l'examen et l'amélioration de tous les aspects pertinents du programme de réglementation – planification, résolution des problèmes, méthodes de communication et de gestion. L'objectif du PARCN est de faire en sorte que la CCSN puisse gérer plus facilement les risques pour la santé du public, la sûreté, la sécurité et l'environnement issus de l'exploitation des centrales nucléaires au Canada. Nous donnons plus de précisions sur le PARCN à la page 39.

Sécurité nucléaire

Le personnel de la CCSN a continué à surveiller les menaces susceptibles de peser sur les installations nucléaires canadiennes et a fait l'inspection et l'évaluation des programmes de sécurité physique des titulaires de permis, en priorisant les installations à risque plus élevé. Plus particulièrement, le personnel a fait des inspections de sécurité dans les centrales nucléaires, les établissements de recherche nucléaire, les installations de fabrication de combustible et de traitement du tritium, les installations utilisant des radio-isotopes et les zones de gestion des déchets. Il a aussi mené des inspections de sécurité à d'autres installations, par exemple des hôpitaux et des laboratoires universitaires utilisant, transformant ou stockant des sources radioactives à risque élevé, lesquelles inspections ont conduit à des mesures d'amélioration de la sécurité. Dans l'ensemble, le personnel de la CCSN s'est déclaré satisfait des mesures appropriées prises par les titulaires de permis pour bien protéger physiquement leurs installations.

Protection radiologique des transporteurs

Au cours de la période de rapport, la CCSN a continué à promouvoir les nouvelles exigences internationales en matière de radioprotection, qui sont entrées en vigueur en juin 2004, pour les transporteurs autorisés et non autorisés. Ainsi, les transporteurs et les autres parties concernées sont mieux protégés contre les rayonnements. Pour faire

---

[2] Les inspections de type I sont des audits et des évaluations sur place des programmes, processus et pratiques des titulaires de permis. Les inspections de type II sont des vérifications de routine et des visites se concentrant habituellement sur les résultats ou le rendement des programmes, processus et pratiques des titulaires de permis. Les constatations issues des inspections de type II jouent un rôle clé dans l'établissement des cas où une inspection de type I doit être effectuée pour préciser les problèmes systémiques dans les programmes, processus et pratiques d'un titulaire de permis.

connaitre les nouvelles exigences, la CCSN a préparé un guide (G-314) qui aidera les transporteurs à instaurer leur propre programme de radioprotection. Elle a également entrepris de nombreuses activités : elle a tenu des séances de sensibilisation et a encouragé les transporteurs à soumettre leurs programmes de radioprotection à son examen et à son suivi afin de savoir si leurs programmes répondront aux nouvelles exigences dans le cas où ils feraient l'objet d'une inspection de la conformité.

À compter du 31 mai 2004, les transporteurs non autorisés par la CCSN devaient s'être dotés de procédures de travail et d'un programme de radioprotection fondés sur le risque d'exposition des travailleurs au rayonnement ionisant. La CCSN a visité environ 30 compagnies de transport afin de promouvoir l'observation de cette nouvelle exigence et a mené des inspections de transport de type I dans environ 10 sites. Le programme de radioprotection pour ces transporteurs non autorisés par la CCSN est en cours.

Contrôle des sources scellées

La CCSN a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration du *Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives* de l'AIEA, qui a été entériné par le gouvernement du Canada. Elle a également joué un rôle important dans la préparation du document technique 1344 de l'AIEA sur le classement des sources radioactives (*The Categorization of Radioactive Sources*).

À l'appui de ce code de conduite, la CCSN a amorcé l'élaboration d'une base de données pour le registre national des sources scellées et le système de contrôle des sources radioactives à risque élevé. Dans le cadre du nouveau système, les sources radioactives sont classées et réparties en cinq catégories, de façon à établir un système international harmonisé permettant de prendre des décisions en fonction du risque. Nous prévoyons la mise en œuvre des catégories à risque élevé d'ici janvier 2006. Lorsqu'il sera terminé, le système permettra à la CCSN de mieux contrôler les sources radioactives utilisées dans les activités médicales, industrielles et de recherche partout au Canada. Il sera à la disposition des parties intéressées grâce à une interface utilisateur sur le Web. Les titulaires de permis actualiseront par voie électronique les données d'inventaire, permettant à la CCSN d'exercer un contrôle à l'égard du transport des sources à risque élevé.

Garanties, non-prolifération et comptabilisation des matières nucléaires

En raison de l'adoption au Canada, en 2000, du régime des garanties, les objectifs de vérification de l'AIEA s'en sont trouvés grandement réorientés et ont été élargis aux installations qui n'étaient pas visées par le régime. Afin d'établir des garanties à l'échelle du Canada, la CCSN a travaillé de concert avec l'AIEA dans divers domaines, à savoir :

- installation de nouveaux équipements de garanties dans des installations;
- mise en œuvre d'un système amélioré de comptabilisation des matières nucléaires grâce auquel les titulaires de permis peuvent présenter leurs renseignements par voie

électronique et par lequel la CCSN pourra respecter plus efficacement ses obligations internationales en matière de garanties et de non-prolifération;

- élaboration d'une nouvelle approche en matière de garanties dans les installations canadiennes de raffinage et de conversion d'uranium;
- échange de rapports bilatéraux d'inventaires nucléaires avec d'autres pays et rapprochement des inventaires avec ceux-ci. Par ces activités, il est possible de faire en sorte que les transferts internationaux d'articles nucléaires ne visent que des fins pacifiques, dans le respect des obligations bilatérales et multilatérales du Canada en matière de non-prolifération nucléaire;
- communication à l'AIEA de rapports périodiques de comptabilisation des matières nucléaires et autres renseignements requis en vertu de l'*Accord relatif aux garanties* conclu par le Canada et du *Protocole additionnel* avec l'AIEA;
- facilitation de l'accès aux installations nucléaires et autres emplacements au Canada pour les inspecteurs de l'AIEA.

Dans un vaste effort pour veiller à ce que les installations canadiennes de conversion et de raffinage d'uranium respectent les nouvelles exigences en matière de garanties, la CCSN a mené et mène encore des négociations avec l'AIEA et le secteur nucléaire afin d'établir un système de comptabilisation des matières nucléaires et un plan de vérification, par l'AIEA, des inventaires initiaux aux installations de raffinage, au milieu de 2005.

Culture et gestion de la sûreté

La CCSN incite les titulaires de permis à endosser une culture de la sûreté dans laquelle les comportements dépassent les attentes de l'organisme de réglementation. La culture de la sûreté fait référence aux caractéristiques de l'environnement de travail, telles que les valeurs, les règles et les compréhensions communes qui influencent les perceptions et les attitudes des employés face à l'importance que l'organisation accorde à la sûreté. Au cours de la période de rapport, la CCSN a pris part à des ateliers au Canada et à l'échelon international sur la culture et la gestion de la sûreté. Par cette participation, elle peut influer sur l'orientation du secteur nucléaire à l'égard de la culture de la sûreté au Canada et à l'étranger et adopter les pratiques gagnantes appliquées ailleurs.

En 2004, la CCSN a tenu un colloque sur la culture de la sûreté à l'intention du secteur nucléaire. Cet atelier a permis de constater les progrès importants accomplis par ce dernier dans le domaine de la culture de la sûreté et dans la reconnaissance de son importance. Ainsi, certaines installations se sont dotées de cadres d'une culture de la sûreté, tandis que d'autres ont élaboré et piloté des méthodes d'évaluation pour mener des autoévaluations de la culture de la sûreté. La CCSN s'affaire à élaborer un programme de gestion de la sûreté qui abordera la question des renseignements à présenter au tribunal de la Commission. Ce programme brossera un tableau complet du rendement et des tendances en matière de sûreté des exploitants.

Autres initiatives liées à la conformité

- La CCSN a mené des inspections de conformité des activités autorisées à risque élevé et modéré, soit 959 des 2 380 inspections prévues chez les titulaires de permis médicaux, universitaires et industriels. Au cours de l'exercice 2005-2006, elle demandera des ressources supplémentaires afin de pouvoir effectuer les inspections de conformité nécessaires tout en composant avec une charge de travail accrue en matière de réglementation. En ce qui a trait à la conformité, la CCSN a répondu à 117 incidents déclarables, après les avoir cernés, dont 10 touchaient le transport de substances nucléaires, 27, l'industrie du recyclage et 24, la perte ou le vol de matériel. Les incidents déclarables ont conduit à l'émission de 4 ordres liés à la santé et à la sûreté. Il y a eu 6 dépassements des limites de dose chez les travailleurs du secteur nucléaire dans ces domaines d'activité.
- La CCSN a continué à insister sur les audits intégrés dans les installations autorisées. Les équipes multidisciplinaires effectuant des audits dans plus d'un domaine de la sûreté peuvent dégager de façon plus globale les risques éventuels pour les travailleurs, le public et l'environnement et prioriser les mesures correctives.

Une meilleure réglementation des centrales nucléaires

En mars 2004, la CCSN lançait le Programme d'amélioration de la réglementation des centrales nucléaires (PARCN), dont l'objet est de faire en sorte que le programme de réglementation des centrales nucléaires mène à la meilleure exécution possible par les titulaires de permis, des principales fonctions de réglementation. Le PARCN y parviendra par l'examen et l'amélioration de tous les aspects pertinents du programme de réglementation, allant de la planification à la résolution de problèmes en passant par les communications et les méthodes de gestion.

La version améliorée du programme de réglementation des centrales nucléaires comportera les éléments suivants :

- activité de réglementation basée sur une démarche officielle et précise de gestion du risque;
- rôles et responsabilités redditionnelles plus clairs pour toutes les parties intéressées au processus;
- point de contact unique pour les titulaires de permis;
- cohérence de la démarche de réglementation, individuellement et collectivement, à l'égard de tous les titulaires de permis de centrales nucléaires;
- processus clairs et documentés indiquant comment les divers intervenants peuvent travailler de la façon la plus concertée et efficace possible;
- système simplifié de gestion de l'information à l'appui des activités de la CCSN.

Au cours de l'année de rapport, la CCSN a restructuré le secteur d'activités des centrales nucléaires, pour plus d'efficacité et d'efficience et afin de répondre à l'évolution des demandes. Grâce à une orientation plus précise, une réduction des chevauchements et la mise en place d'attributions et de responsabilités plus appropriées, la nouvelle structure organisationnelle offre plus de clarté en regroupant les fonctions spécialisées, par exemple l'assurance de la qualité, la radioprotection, la protection de l'environnement, l'accréditation du personnel et l'analyse des incidents, dans des divisions spécialisées s'occupant de ces domaines de responsabilité.

4. La CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités

Total des ressources financières (en milliers de dollars)

Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
9 428	14 635	15 675	15 360

Total des ressources humaines (ETP)

Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
61,0	91,3	91,3	96,1

La CCSN collabore constamment avec des organisations nationales et internationales afin de faire progresser la sûreté et la sécurité nucléaires au Canada et à l'étranger et fournir des données comparatives.

La présidente du tribunal de la Commission est membre active des Présidents des tribunaux, un groupe composé de 22 tribunaux fédéraux, elle siège au comité directeur des Chefs d'organismes et est coprésidente du sous-comité sur la gouvernance des Chefs d'organismes. Elle fait également partie du Conseil des tribunaux administratifs canadiens. Le travail de la présidente a accru la visibilité de la Commission et son image de chef de file parmi les tribunaux administratifs du Canada.

Cadres de collaboration

La CCSN a élaboré un cadre pour l'établissement et l'examen des ententes de collaboration avec les organisations, ministères et organismes fédéraux et provinciaux. Ce cadre favorise la collaboration et l'intégration en dotant le personnel de la CCSN de directives visant à assurer que les ententes administratives sont conformes au mandat de la CCSN et qu'elles demeurent efficaces.

De plus, la CCSN a préparé un cadre pour le suivi et la coordination des protocoles d'entente et des ententes de collaboration avec les gouvernements et organismes étrangers et les organisations internationales, ainsi qu'un cadre permettant d'établir la valeur de sa participation aux activités internationales et, par la suite, d'en évaluer les résultats. Une participation ciblée aux tribunes internationales est essentielle pour que la CCSN puisse promouvoir, au Canada et à l'échelle mondiale, les objectifs de sûreté nucléaire, de non-prolifération et du régime des garanties.

Activités internationales de non-prolifération nucléaire

Au Canada, la CCSN veille au respect des obligations internationales contractées par le Canada en matière de non-prolifération nucléaire. Elle y parvient par ses programmes de réglementation établis en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (*LSRN*) et par sa participation à des initiatives multilatérales de non-prolifération au nom du gouvernement du Canada. La CCSN a agi à titre de conseiller technique du comité préparatoire 2004 du *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires* (TNP) et se prépare comme membre non-participant à la Conférence d'examen de mai 2005.

La CCSN a conseillé la mission permanente de Vienne à l'AIEA, Affaires étrangères Canada et d'autres organisations canadiennes intéressées afin de faire progresser les positions du Canada sur les garanties, les contrôles d'exportation et la non-prolifération, cela dans le but de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire.

De plus, la CCSN a tenu des consultations sur la mise en œuvre d'accords commerciaux bilatéraux de non-prolifération avec l'Argentine, l'Australie, le Brésil, EURATOM, la Fédération de Russie, l'Espagne, le Royaume-Uni et les États-Unis, afin de veiller à ce que les exportations nucléaires canadiennes servent uniquement à des fins pacifiques, et ainsi contribuer au régime international de non-prolifération. À titre d'exemple, en 2004, la CCSN a modifié une entente administrative avec la Fédération de Russie pour assurer la mise en place de mesures adéquates de vérification de la non-prolifération pour les transferts canadiens d'uranium vers la Russie.

La CCSN a poursuivi son travail à l'échelon international sur les lignes directrices multilatérales avec le Groupe des fournisseurs nucléaires et au sein du Comité des exportateurs du TNP regroupant 35 pays (le Comité Zangger), afin de resserrer les contrôles d'exportation dans le domaine du nucléaire, particulièrement en réponse aux nouveaux défis en matière de non-prolifération.

Régime des garanties de l'AIEA – au Canada et sur la scène internationale

En 2004-2005, la CCSN a pris part à plusieurs activités de concert avec l'AIEA pour relever les défis concernant le régime des garanties au Canada et appuyer le renforcement du régime des garanties de l'AIEA. Parmi les grandes activités menées en collaboration, mentionnons :

- Participation à un examen en profondeur du régime des garanties de l'AIEA pour établir des recommandations visant à maintenir la crédibilité du système et à en augmenter l'efficacité et l'efficience.
- Poursuite de l'installation de nouveaux équipements perfectionnés de garanties dans les installations nucléaires canadiennes, l'achèvement étant prévu à tous les endroits pour la fin de 2005. La CCSN a aidé les centrales nucléaires de Pickering et de Gentilly-2 à remplacer les systèmes de vidéosurveillance vieillissants par des systèmes numériques offrant des capacités de télésurveillance. Elle a également aidé l'AIEA à trouver des méthodes sûres et rentables d'accès à distance aux données

recueillies aux installations pour le régime des garanties. Cette collaboration avec l'AIEA en matière de planification et de financement et la capacité de télésurveiller les activités pertinentes aux garanties sont essentielles pour établir au Canada une démarche nationale en matière de garanties.

- Parachèvement d'un important programme de mise à niveau logicielle de l'équipement utilisé par l'AIEA pour la télésurveillance du déchargement de combustible épuisé des réacteurs CANDU. La capacité de recueillir et d'examiner ces données aux bureaux de l'AIEA entraîne une réduction des frais et moins de perturbations aux installations, tout en permettant à l'AIEA d'examiner et d'analyser les données plus rapidement.
- Poursuite du travail avec l'Inspectorat suédois de l'énergie nucléaire (SKI) pour l'amélioration de l'appareil de visualisation numérique Cerenkov utilisé par l'AIEA pour vérifier la présence de combustibles épuisés faiblement irradiés et longuement refroidis entreposés dans des bassins de stockage. Il s'agit d'une technologie plus rentable.
- Collaboration avec l'AIEA et les États membres afin d'améliorer la mise en œuvre du régime des garanties en offrant sa contribution à la révision, par l'AIEA, d'une publication sur les garanties concernant les lignes directrices du système national de comptabilisation et de contrôle des matières nucléaires (*State System of Accounting for and Control of Nuclear Material*).
- Consultations officielles constantes avec l'AIEA et le secteur nucléaire canadien afin de finaliser la démarche canadienne sur les garanties intégrées.

Autres activités de collaboration

- Consultation avec d'autres parties intéressées gouvernementales afin d'élaborer des mécanismes appuyant l'évaluation et l'autorisation efficientes, efficaces et responsables des demandes d'importation et d'exportation de substances nucléaires réglementées et d'articles à double usage dans le secteur nucléaire (substances, matières, équipements et technologies).
- Appui technique à une grande initiative du G8 visant à prévenir l'acquisition d'armes et de matières de destruction massive par des terroristes ou ceux qui les abritent.
- En 2004, publication par la CCSN, en consultation avec des représentants du secteur nucléaire et d'autres ministères fédéraux, du troisième rapport du Canada sur la *Convention sur la sûreté nucléaire*. En avril 2005, la présidente et première dirigeante de la CCSN, Linda J. Keen, présidera la troisième réunion d'examen de la Convention de l'AIEA sur la sûreté nucléaire. Elle sera la première canadienne à présider une réunion d'examen de la convention sur la sûreté nucléaire.
- En tant que présidente du tribunal de la Commission, M^{me} Keen a participé à de nombreux forums internationaux dans le domaine nucléaire au cours de présente période de rapport. Elle a, notamment, participé à la réunion de la International Nuclear Regulators' Association, au Japon, à la Conférence internationale de l'AIEA sur les questions d'intérêt relativement à la sûreté des installations nucléaires, à Beijing, à la Conférence internationale de l'AIEA sur la sécurité nucléaire, à Londres, à une visite de la Nuclear Regulatory Commission des États-Unis, à Washington, D.C., au Sommet mondial sur l'énergie nucléaire 2004, à Toronto, à la réunion du G8

pour les dirigeants des organismes de réglementation, à Moscou, et au Forum de réglementation de l'Agence pour l'énergie nucléaire, à Paris.

Collaboration au Canada

- L'organisation d'une rencontre annuelle de trois jours du Comité de radioprotection fédéral- provincial-territorial, en vue d'harmoniser la réglementation et les normes dans l'ensemble du secteur nucléaire grâce au partage des progrès accomplis, des idées nouvelles et des priorités;
- La coorganisation d'un forum canadien sur les recommandations de 2005 de la Commission internationale de protection radiologique (CIPR) auquel ont assisté le public, le secteur nucléaire et des organismes gouvernementaux. En prenant part à ces activités, la CCSN a l'occasion de communiquer périodiquement avec diverses parties intéressées du gouvernement et du secteur nucléaire et de veiller à ce qu'on tienne compte des besoins et des points de vue des Canadiens et des Canadiennes dans l'élaboration des normes internationales. Elle peut également, par ce moyen, influer sur l'élaboration et l'application des normes internationales et adopter les pratiques exemplaires de ses pairs à travers le monde.

Gestion des urgences nucléaires

La CCSN prépare, dans le cadre d'une approche concertée, une nouvelle politique assortie de programmes améliorés sur la gestion des urgences nucléaires. Elle œuvre en partenariat avec des parties intéressées externes et a mené de vastes consultations avec les titulaires de permis et les organisations gouvernementales provinciales, municipales et fédérales concernées par la gestion des préparatifs d'urgence.

Cette politique constitue le fondement de toutes les activités de gestion des urgences de la CCSN. On y décrit des interventions conformes aux risques en question, précise les rôles et responsabilités et aide à maintenir une capacité actuelle tout en tenant compte des exigences futures. La politique sera adoptée à la suite de consultations publiques.

En plus d'élaborer cette politique, la CCSN a dégagé les éléments clés d'un programme amélioré de gestion des urgences nucléaires et prépare des mises à jour des plans et procédures d'urgence.

De plus, le Centre des mesures d'urgence (CMU) de la CCSN a été repensé et restructuré pour une fiabilité et une fonctionnalité améliorées et pour disposer de meilleures ressources d'appoint. Le personnel de la CCSN et d'autres ministères fédéraux ont reçu une formation poussée sur les rôles, responsabilités, procédures et interventions d'urgence en cas d'incidents de nature chimique, biologique, radiologique et nucléaire. Toute une gamme d'activités ont été amorcées, allant de la création d'un comité fédéral-provincial-territorial sur les urgences radiologiques ou nucléaires jusqu'à l'installation d'une génératrice d'urgence à l'administration centrale de la CCSN pour maintenir sa capacité en cas de panne.

Renforcement du régime des garanties

On appelle « régime des garanties » les démarches et les mesures de vérification prises par l'AIEA pour s'assurer qu'aucune matière nucléaire ne soit détournée de ses fins pacifiques et serve à fabriquer des armes nucléaires et autres dispositifs nucléaires explosifs. En 1972, le Canada a été le premier pays à mettre en vigueur un accord global sur les garanties avec l'AIEA concernant les vérifications requises en vertu du *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires* (TNP).

La CCSN collabore en outre avec l'AIEA à l'élaboration de nouvelles approches en matière de garanties pour les installations canadiennes et participe aux efforts visant à renforcer le régime des garanties à l'échelon international. Par l'entremise de son processus de réglementation, elle veille à ce que tous les titulaires de permis concernés disposent de politiques et de procédures intégrant des contrôles et rapports sur les matières et les activités nucléaires, ainsi que des dispositions d'accès aux installations nucléaires pour les inspecteurs de l'AIEA. Grâce à des activités de conformité et d'audits, la CCSN veille à ce que ces politiques et procédures demeurent suffisantes pour répondre aux exigences en matière de garanties. Par l'entremise de son Programme canadien à l'appui des garanties (PCAG), la CCSN aide également l'AIEA à mettre au point des équipements ou techniques perfectionnés pour renforcer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du régime des garanties. Le programme appuie également les besoins canadiens en réglant certaines questions de garanties liées aux installations nucléaires canadiennes et à l'utilisation des matières nucléaires.

À tous les stades du cycle nucléaire – des sites de raffinage et de conversion de l'uranium aux centrales nucléaires ou aux installations de gestion des déchets, la CCSN travaille activement avec l'AIEA afin de concevoir de meilleures approches pour répondre aux obligations internationales du Canada.

À titre d'exemple, depuis 2002, par suite du renforcement des garanties, la CCSN a observé une augmentation marquée des ressources nécessaires pour le contrôle du transfert de combustible épuisé dans des lieux de stockage à sec aux centrales nucléaires dotées de plusieurs tranches. Pour régler le problème, la CCSN, de concert avec l'AIEA et Ontario Power Generation, ont mené un essai réussi, à la centrale de Pickering en avril et mai 2004, d'une démarche plus rentable de contrôle des transferts de combustible épuisé vers des lieux de stockage à sec. Tous les participants ont convenu que l'essai constitue une approche réalisable pouvant être mise en œuvre dans toute centrale CANDU dotée de plusieurs tranches.

L'expérience acquise par la CCSN dans ce domaine lui a valu d'être invitée à participer à un essai analogue sur le terrain en avril 2005 à une centrale CANDU munie d'un seul réacteur en République de Corée. La participation à cet essai témoigne des efforts constants de la CCSN pour optimiser, aux échelons national et international, la mise en œuvre du régime des garanties.

5. Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation

Total des ressources financières (en milliers de dollars)

*Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
4 259	4 146	4 440	4 368

Total des ressources humaines (ETP)

Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
31,3	30,2	30,2	31,0

La CCSN s'est engagée à faire preuve d'ouverture et de transparence. Pour cela, elle doit s'assurer que la participation des parties intéressées va au-delà du processus des audiences et des réunions publiques, grâce à des exercices de consultation, un partage efficace de l'information et une bonne communication.

Les réunions et les audiences publiques de la Commission forment un élément clé des activités de relations externes de la CCSN. La Commission publie un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision*, qui explique les fondements des décisions qu'elle prend en matière d'autorisation. Ces comptes rendu des délibérations ainsi que des renseignements sur les séances de la Commission sont disponibles sur le site Web de la CCSN à www.suretenucleaire.gc.ca. En vue de faciliter l'accès du public aux audiences et aux réunions, la CCSN a apporté quelques améliorations pendant la période de rapport; elle a augmenté le nombre d'occasions de participer aux séances au moyen de la téléconférence et de la vidéoconférence. Bien que la plupart des séances aient lieu à Ottawa, de plus en plus de collectivités touchées participent aux audiences publiques à l'aide de la vidéoconférence, vue comme un moyen de communication économique.

La diffusion Web est une technologie prometteuse pour les séances de la Commission. Des pilotes de cette technologie ont été réalisés avec succès en 2004. La CCSN en étudiera la faisabilité en 2005-2006. La technologie sera conforme aux objectifs de Gouvernement en direct et profitera aux Canadiens et aux Canadiennes en s'assurant que les citoyens intéressés à assister aux audiences publiques puissent le faire en temps réel grâce à Internet, à partir de leur résidence ou de leur bureau.

Une autre démonstration de l'importance que la Commission accorde à l'augmentation de la participation à ses séances est qu'elle tient périodiquement des séances dans les collectivités touchées par les activités d'une installation nucléaire. En juin 2004, la Commission a tenu des audiences publiques dans les villes de Saskatoon et de La Ronge, en Saskatchewan afin de faciliter l'accès des citoyens locaux aux audiences concernant des activités autorisées qui sont réalisées dans leurs collectivités. Les membres du public, les organisations locales et les collectivités autochtones y ont participé en grand nombre.

Sondage sur la sensibilisation et les perceptions des parties intéressées

La CCSN a acquis une meilleure connaissance des questions et des préoccupations des principales parties intéressées grâce à diverses activités de sondage en 2004-2005.

En 2004, elle a interrogé des groupes de parties intéressées et 1 055 citoyens canadiens afin d'établir leur degré de connaissance, de confiance et de satisfaction dans son rendement en qualité d'organisme de réglementation nucléaire. D'après les résultats, plus de la moitié des Canadiens et des Canadiennes estiment que le secteur nucléaire de notre pays est efficacement réglementé. De plus, la CCSN a entrepris une analyse de l'environnement afin de brosser un portrait plus clair du climat dans lequel elle fonctionne. Elle a également analysé la façon dont les médias présentent la CCSN, la réglementation nucléaire et l'énergie nucléaire en général, de façon à mieux comprendre l'environnement ainsi que les besoins et les perceptions des parties intéressées. Les connaissances ainsi acquises lui ont permis d'améliorer ses stratégies de communication et de relations externes pour répondre plus efficacement aux besoins des citoyens et des parties intéressées.

Élaboration d'un programme durable de relations externes

Le 4 juin 2004, la CCSN a lancé un programme de relations externes tirant parti des outils et des initiatives déjà en place, afin que le public soit plus sensibilisé et connaisse mieux les activités nucléaires réglementées et le rôle de la CCSN concernant la protection de la santé, de la sûreté, de la sécurité et de l'environnement. Parmi les activités de relations externes amorcées en 2004-2005, il faut mentionner des réunions avec les maires des collectivités situées à proximité d'installations nucléaires, des rencontres avec les conseils d'administration des titulaires de permis et la mise en place de moyens, pour les collectivités touchées, de participer directement aux audiences publiques par voie électronique ou au moyen de visites de la Commission.

Mentionnons également d'autres activités, par exemple les allocutions prononcées par la présidente et première dirigeante et d'autres employés de la CCSN, au Canada et à l'étranger, qui offrent la possibilité d'interagir avec les parties intéressées, relativement au rôle, aux responsabilités et aux priorités de l'organisme.

Sur la base des résultats des activités de relations externes et des sondages auprès des parties intéressées, la CCSN s'affaire à déterminer où il faudra améliorer les relations externes en 2005-2006.

Autres activités

- Nouvelle série de brochures offrant aux parties intéressées de l'information sur le travail de la CCSN et son processus d'audiences publiques.
- Affichage de renseignements améliorés sur les activités internationales de la CCSN et du programme de recherche et d'appui sur le site Web de la CCSN; autres activités visant à rehausser la convivialité du site Web, notamment la préparation d'un service

d'abonnement par lequel le public et les parties intéressées reçoivent automatiquement par courriel un avis lorsque de nouveaux renseignements sont affichés sur le site; et refonte du site Web des audiences et réunions de la Commission, dont le lancement est prévu pour le printemps 2005.

- Coordination d'une rencontre mixte CCSN-AIEA-secteur nucléaire portant sur la mise en œuvre des garanties intégrées au Canada. L'objectif était de veiller à ce que les parties intéressées disposent des mêmes renseignements sur les exigences réglementaires et les défis du secteur nucléaire.
- Élaboration d'une initiative d'apprentissage électronique afin que les titulaires de permis connaissent mieux et respectent la réglementation sur la non-prolifération nucléaire et les contrôles d'importation et d'exportation. Les premiers modules électroniques devraient être lancés à l'automne 2005.

Bâtir la confiance du public

Les organismes de réglementation nucléaire réglementent le secteur nucléaire de manière à assurer le public que la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement sont prioritaires. La CCSN s'est engagée à accroître la confiance du public dans le régime de réglementation nucléaire par l'ouverture, la transparence, l'autonomie et la compétence. Elle a pris diverses mesures afin de mieux faire connaitre au public son rôle d'organisme de réglementation nucléaire au Canada.

En raison de cet engagement, la CCSN doit mobiliser les parties intéressées au-delà des audiences et réunions publiques grâce à diverses activités, notamment les consultations et le partage de l'information, sans oublier un programme de relations externes durable.

Protéger et mobiliser les collectivités

Un des facteurs clés d'un programme efficace et durable de relations externes est l'efficacité des communications avec les collectivités les plus touchées par le secteur nucléaire. La Commission et le personnel de la CCSN ont pris part, un peu partout au pays, à des dialogues en vis-à-vis avec les citoyens intéressés.

À titre d'exemple, le personnel de la CCSN a beaucoup travaillé à préparer les documents pour l'audience publique tenue en Saskatchewan en juin 2004. Les six mines d'uranium du nord de la Saskatchewan que réglemente la CCSN touchent environ 30 collectivités, surtout autochtones, qui veulent comprendre les effets que l'extraction de l'uranium est susceptible d'entrainer sur leurs terres et leurs gens. Le fait que les collectivités locales aient davantage accès à la Commission favorise cette compréhension et permet à la Commission d'interagir directement avec les collectivités touchées.

En mai 2004, la présidente et première dirigeante, ainsi que la haute direction de la CCSN, ont pris la parole devant les conseils municipaux de Kincardine et de Saugeen Shores et ont participé à plusieurs événements médiatiques. Cela s'inscrivait dans le cadre d'un vaste effort d'information et de consultation sur les enjeux actuels et pendants qui intéressent plus particulièrement la région de la péninsule de Bruce, à savoir les centrales nucléaires, les installations de gestion des déchets et les garanties financières.

Bâtir la confiance

Dans le cadre de ses activités internationales de relations externes, la CCSN a collaboré avec le Comité sur les activités nucléaires réglementaires de l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) afin d'organiser et d'animer un atelier international sous le thème : « Bâtir, mesurer et renforcer la confiance du public dans l'organisme de réglementation nucléaire ». L'AEN est une agence de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE).

Cet atelier, qui a eu lieu à Ottawa (Ontario) en mai 2004, a offert au personnel des organismes de réglementation nucléaire de par le monde l'occasion de partager de l'information, leurs pratiques et leur expérience et de débattre des développements, des progrès et des techniques par lesquelles les organismes de réglementation nucléaire peuvent communiquer avec le public.

À l'atelier, la CCSN a fait connaître sa démarche de communication avec les parties intéressées, notamment les collectivités autochtones canadiennes, à propos du régime de réglementation nucléaire. L'exposé, fait par un membre du personnel de la CCSN du bureau régional de Saskatoon, comportait des exemples précis d'activités de la CCSN visant à améliorer ses relations avec les collectivités autochtones locales, notamment l'interaction directe avec son vis-à-vis et les communications en langues autochtones.

6. Gestion et infrastructure habilitante

Grâce à la gestion et l'infrastructure habilitante, le personnel de la CCSN dispose du soutien nécessaire pour remplir son mandat et respecter, voire dépasser, les exigences redditionnelles des organismes centraux et du Parlement.

Planification intégrée axée sur les résultats, l'efficience et la cohérence

En 2004-2005, la CCSN a préparé et mis en œuvre une planification globale axée sur les résultats, de même que des stratégies et des mécanismes internes intégrés visant à accroître l'efficacité, l'efficience et la cohérence de ses activités et de sa gestion. Elle a notamment introduit les plans stratégiques et opérationnels pour l'organisme et ses principaux secteurs d'activités, les reliant aux résultats, aux budgets et au rendement. Elle a aussi établi un cycle de planification et de production de rapports afin de mieux harmoniser les divers cycles (stratégique, opérationnel, de planification du travail et budgétaire). Ce cycle de planification et de production de rapports fait partie intégrante du système de gestion de la CCSN.

Ressources humaines

La CCSN a poursuivi la mise en œuvre des éléments clés de sa stratégie de maintien de l'effectif, axée sur les besoins opérationnels de la CCSN.

Ainsi, elle a mise en place un programme de perfectionnement en leadership pour se doter d'une forte équipe de gestionnaires et de leaders. Le programme comporte des cours portant sur le leadership, le renouvellement du personnel, la gestion financière, la passation de marchés, la protection des renseignements personnels, les relations de travail, la santé et la sécurité, etc. Y figurent également des évaluations de rendement tous azimuts pour la haute direction, des discussions informelles et un accès à l'encadrement. De plus, l'équipe de leadership se réunit deux à trois fois par an pour régler certaines questions clés, par exemple sur les valeurs et l'éthique et sur les communications.

En 2004, une partie de l'effectif de la CCSN recevait l'accréditation de la Commission des relations de travail dans la fonction publique lui permettant d'être représentée par l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC). Le processus de négociation collective avec le personnel nouvellement syndiqué a commencé en 2004 et se poursuivait toujours au 31 mars 2005.

En 2004, la CCSN a mené un sondage sur les communications internes auprès de son personnel et, à titre de suivi, a organisé des groupes de discussion ciblés. Le sondage a permis de cerner des occasions d'améliorations, et les efforts se poursuivront en 2005-2006 pour donner suite aux constatations.

Stratégie des valeurs et de l'éthique

Une saine structure de gouvernance comporte nécessairement une stratégie claire des valeurs et de l'éthique. Celle de la CCSN rend compte des valeurs de l'organisme et contient des outils pratiques permettant au personnel de la CCSN de prendre des décisions éthiques. La stratégie, qui comporte un mécanisme officiel de réception de l'information sur les allégations de mauvaise conduite au travail, aidera le personnel à s'acquitter de ses responsabilités en matière de réglementation de l'énergie et des matières nucléaires. Elle renforce également les rapports de la CCSN avec les titulaires de permis et les parties intéressées.

Adaptée spécifiquement au contexte de la CCSN, la stratégie des valeurs et de l'éthique, dont le thème est « *Aider les bonnes personnes à faire les bonnes choses* », a été officiellement lancée en mars 2005. Elle répond aux exigences du gouvernement et rend compte de l'esprit et de l'intention du projet de loi C-11, *Loi sur la protection des fonctionnaires dénonciateurs d'actes répréhensibles*.

Autres initiatives d'amélioration

- Étude comparative des services généraux de la CCSN et des services de quatre organisations similaires et de deux organismes internationaux de réglementation. D'après les résultats, le coût des services communs (ressources humaines, gestion et technologie de l'information, finances et administration, services juridiques, etc.) se situe bien à l'intérieur de la fourchette établie dans les organismes fédéraux et internationaux comparables.
- Préparation d'un programme de planification du maintien des activités afin qu'il y ait peu ou pas d'interruption dans la disponibilité des services et des biens essentiels dans le cas où des circonstances imprévues se manifesteraient.
- Préparation de la première phase du manuel du système de gestion interne, précisant le rôle du personnel et de la CCSN, la structure de gouvernance de l'organisme et ses mécanismes opérationnels fondamentaux. Le manuel contient également un cadre appuyant la documentation, par exemple les politiques, les procédures et les instructions.

Aider les bonnes personnes à faire les bonnes choses

Tant dans le secteur public que dans le secteur privé, on reconnaît que les valeurs et l'éthique sont des pierres angulaires d'une bonne gouvernance et d'un bon leadership. La façon dont nous parvenons à des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes est devenue aussi importante que les résultats eux-mêmes, pour conserver la confiance du public. Puisque la CCSN possède la lourde responsabilité d'une réglementation de l'énergie et des matières nucléaires sûre et efficace, afin que le public ait confiance, le fait de disposer d'une stratégie de l'éthique claire et dynamique vient renforcer notre engagement à l'égard de notre mandat.

En 2004, le Groupe de la vérification et de l'éthique de la CCSN a été chargé, en plus de son rigoureux rôle de vérificateur interne, de préparer cette stratégie, d'assumer un rôle rigoureux de vérification interne, de recevoir les dénonciations d'actes répréhensibles et d'enquêter sur ceux-ci conformément aux exigences du projet de loi C-11, *Loi sur la protection des fonctionnaires dénonciateurs d'actes répréhensibles* dont l'adoption est prévue. Conçue spécifiquement pour la CCSN, d'après les nombreuses observations des dirigeants, du personnel et des experts en la matière, la stratégie des valeurs et de l'éthique a été lancée en mars 2005. Elle répond aux exigences du gouvernement, rend compte de l'esprit et de l'intention du projet de loi C-11 et comporte un mécanisme officiel de réception de l'information sur les allégations d'actes répréhensibles au travail.

Un des éléments clés d'une bonne gouvernance est une stratégie des valeurs et de l'éthique claire et dynamique. Elle fournit à tout le personnel de la CCSN des outils pratiques pour prendre des décisions éthiques dans le cadre de son travail. Cette stratégie offre aussi une orientation pour renforcer les relations de la CCSN avec les titulaires de permis et les parties intéressées.

Elle renforce également la culture de longue date de la CCSN, c'est-à-dire l'intégrité, l'ouverture et l'engagement des employés, et favorise de nouveaux mécanismes de dialogue au travail, tout en offrant une protection contre toutes représailles.

Pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie, les dirigeants et le personnel ont reçu des outils pratiques et des services consultatifs qui les guideront dans la prise de décisions éthiques. Cela comprend des publications destinées au personnel et à la direction et contenant un modèle de mécanisme décisionnel éthique et des études de cas.

Au fil de l'application de la stratégie, la prochaine priorité de la CCSN se concentrera sur ses rapports avec les titulaires de permis et le public. L'initiative des valeurs et de l'éthique visera à offrir une orientation aux titulaires de permis, aux entrepreneurs et aux autres parties intéressées, pour faciliter leurs relations avec la CCSN.

Mesures du rendement

La CCSN sait qu'il est important de pouvoir mesurer à la fois l'efficacité et l'efficience de ses programmes et a donc amorcé la préparation d'un cadre intégré de gestion du rendement. Elle mesurera l'efficacité grâce à des mesures d'impact choisies et relatives à l'effet collectif des activités sur l'atteinte de son mandat.

Quant à l'efficience, elle sera mesurée par une surveillance constante du rendement de la CCSN par rapport aux normes de rendement internes et externes relatives aux activités individuelles entreprises et aux résultats afférents.

Mesures d'impact

En 2004-2005, la CCSN a préparé un ensemble initial de sept indicateurs non financiers reposant sur la faisabilité, la pertinence et la disponibilité des données.

Résultat	Indicateur
Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation	• Degré de compréhension du programme de réglementation par les parties intéressées
Degré élevé de conformité au cadre de réglementation	• Nombre et importance des cas de non-conformité
	• Proportion des titulaires de permis répondant aux attentes (par domaine de sûreté s'il y a lieu)
	• Nombre d'activités non autorisées qui sont décelées
Niveaux faibles d'exposition des humains et de l'environnement	• Niveaux de doses de rayonnement reçues par les travailleurs et le public
	• Rejets dans l'environnement de substances dangereuses par les titulaires de permis
	• Nombre de dépassements des limites réglementaires (travailleurs, public, environnement)

Nous définirons plus précisément ces indicateurs, recueillerons des données de base et étudierons les niveaux cibles potentiels afin de surveiller le rendement de la CCSN par rapport aux résultats susmentionnés. Dans le cadre de cette initiative, la CCSN participe également au projet du Système d'information sur la gestion des dépenses (SIGD) coordonné par le Conseil du Trésor.

La CCSN publie actuellement deux mesures importantes concernant les installations et les processus nucléaires sûrs et sécuritaires utilisés uniquement à des fins pacifiques, ce qui représente la première partie du résultat ultime établi par la CCSN (voir le modèle logique à la page 58). Il s'agit de l'Indice de rayonnement pour les centrales nucléaires, et de la Fiche de rendement des centrales nucléaires de la CCSN. La Fiche de rendement à jour au mois de janvier 2005 se trouve à la page 90. Pour obtenir plus de renseignements sur ces mesures importantes, veuillez consulter le site Web de la CCSN à www.suretenucleaire.gc.ca.

Normes de rendement

Nous avons préparé des normes de rendement à l'endroit des parties intéressées. Il importe de noter qu'il ne convient pas que la CCSN, à titre d'organisme de réglementation indépendant, entretienne avec les titulaires de permis des relations pouvant être assimilées à des services. Cela explique l'absence de normes de service. La CCSN a plutôt préparé une série de normes de rendement axées sur les besoins et les attentes des parties intéressées externes et travaille à leur mise en œuvre. Elle a aussi adopté des normes de rendement internes permettant d'exercer un contrôle et de faire rapport sur la capacité des fonctions de service internes de répondre aux besoins et aux attentes des clients internes de la CCSN et appuyant l'exécution de l'ensemble du programme de réglementation.

La CCSN a élaboré en 2003-2004 et mis en application en 2004-2005 plusieurs normes de rendement externes touchant les activités suivantes :

Activité	Norme de rendement	Cible	Résultats en 2004-2005
Accès à l'information			
Répondre aux demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*	dans les délais prescrits	90 %	95,5 %
Réponse aux demandes de renseignements du public			
Accuser réception de la demande	le même jour ouvrable	100 %	100 %
Répondre à la demande - peu complexe - moyennement complexe - très complexe	 le même jour ouvrable dans les 5 jours ouvrables dans les 10 jours ouvrables	100 %	90,5 %
Communications externes			
Annoncer les audiences publiques	dans les délais prescrits	100 %	94 %
Rapports externes aux organismes centraux			
Présenter chaque année le Rapport sur les plans et les priorités et le Rapport sur le rendement de la CCSN	dans les délais prescrits	100 %	100 %
Traitement des factures			
Acquitter les factures des fournisseurs	dans les 30 jours civils suivant la réception de la facture ou des biens, à l'éventualité survenant la dernière	100 %	83,6 %
Autorisations – En ce qui a trait aux demandes touchant un permis **existant**, la CCSN :			
Publiera le compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision, à la clôture de l'audience publique	dans les 30 jours ouvrables	90 %	93 %

La CCSN a élaboré en 2004-2005 et mettra en application en 2005-2006 des normes de rendement externes concernant les activités opérationnelles suivantes :

Activité	Norme de rendement	Cible
Conformité		
Vérification – à l'achèvement de l'activité de vérification, la CCSN :		
délivrera un rapport d'inspection de type I	dans les 60 jours ouvrables	80 %
délivrera un rapport d'inspection de type II[3]	dans les 40 jours ouvrables	80 %
délivrera un rapport d'examen documentaire	dans les 60 jours ouvrables	90 %
Application – sur établissement d'un ordre, la CCSN :		
confirmera, modifiera, révoquera ou remplacera l'ordre (voir le guide d'application de la réglementation G-273 de la CCSN)	dans les 10 jours ouvrables	100 %
Autorisation – en ce qui a trait aux demandes touchant un permis **existant**, la CCSN :		
Vérifiera si la demande est complète et émettra un avis précisant si elle l'est ou non	dans les 20 jours ouvrables	90 %
Émettra une décision d'autorisation si une audience publique n'est pas nécessaire (en supposant qu'il n'y a pas lieu de mener une évaluation environnementale en application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (*LCEE*))	dans les 80 jours ouvrables	80 %
Émettra une décision d'autorisation si une audience publique est requise (en supposant qu'il n'y a pas lieu de mener une évaluation environnementale en application de la *LCEE*) (voir le document INFO-0715)	dans les 160 jours ouvrables	90 %

[3] Pour les réacteurs de puissance, à moins d'un problème majeur, les constatations des inspections sur le terrain et des inspections de la salle de commande seront signalées trimestriellement, dans les 40 jours ouvrables suivant la fin du trimestre.

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La Commission canadienne de sûreté nucléaire – Contexte

Cadre stratégique de la CCSN

Le cadre stratégique de la CCSN fait usage du modèle logique ci-dessous pour planifier, pour centrer les activités et les programmes, pour évaluer la contribution des initiatives aux résultats de la CCSN et pour illustrer le rôle de la CCSN à titre d'organisme déterminé à obtenir des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes.

Modèle logique de la CCSN – Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes

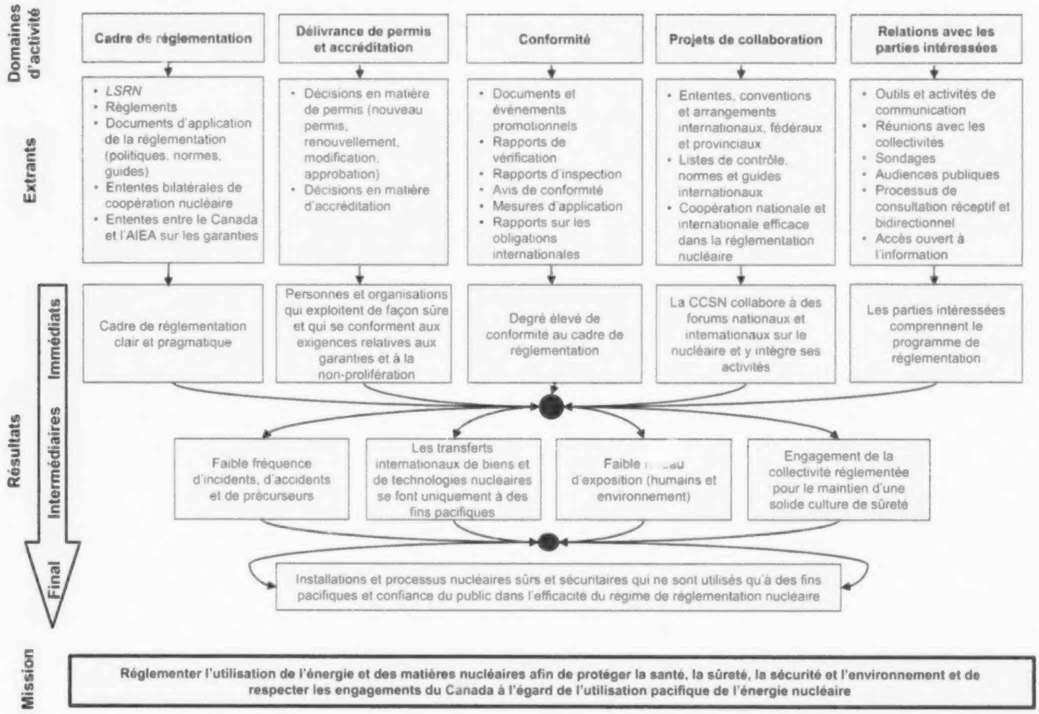

Gouvernance à la CCSN

La Commission est un tribunal administratif quasi judiciaire et une cour d'archives indépendante; la Commission est distincte du personnel de la CCSN. La Commission et le personnel de l'organisation sont des entités qui fonctionnent de façon transparente. La CCSN a la réputation d'être l'un des organismes de réglementation nucléaire les plus ouverts et transparents au monde.

Le régime de gouvernance de la CCSN comporte une vision claire assortie de résultats définis, une mission et un mandat centrés sur des objectifs, une forte capacité de leadership ainsi que des services de gestion solides et professionnels qui fournissent l'information et les contrôles internes indispensables à la bonne gérance des ressources.

La planification intégrée et la gestion du rendement constituent un aspect important de la gouvernance à la CCSN. Elles favorisent la gestion saine et vigoureuse des ressources, tout en mettant l'accent sur les résultats. La CCSN définit les résultats souhaités, exécute les programmes et les activités de réglementation, évalue le rendement et apporte les ajustements nécessaires. Elle effectue des examens semestriels et de fin d'année des résultats obtenus dans l'ensemble de l'organisme par rapport aux plans et elle réaffecte les ressources aux plus hautes priorités. De plus, les activités de réglementation sont passées en revue tous les trimestres.

En 2004-2005, des objectifs de rendement spécifiques, axés sur les résultats et où les responsabilités sont clairement identifiées sont demeurés en place pour les deux paliers supérieurs de direction. Le prochain palier préparera ses contrats axés sur le rendement en 2005-2006. Ces objectifs de rendement portent entre autres sur la gestion moderne, le maintien de l'effectif et un engagement à l'égard du processus de planification et de budgétisation des activités.

Un degré élevé de surveillance et d'examen est rendu possible grâce à un programme de vérification interne solide et indépendant, complété par des vérifications régulières effectuées par le Bureau du vérificateur général (finances et rendement) et d'autres agents du Parlement, comme la Commission canadienne des droits de la personne (obligations de l'employeur aux termes de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*) et le Commissaire à la protection de la vie privée du Canada (*Loi sur la protection des renseignements personnels*). La CCSN s'est dotée d'un *Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat*, modelé sur le *Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique*.

Organisation de la CCSN

La CCSN se compose de deux organisations distinctes, à savoir :

(i) une commission d'au plus sept membres (les commissaires);
(ii) un personnel d'environ 530 employés.

(i) Commission

Selon la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (*LSRN*), le gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à sept commissaires. Les commissaires sont nommés pour un mandat maximal de cinq ans. L'un des commissaires occupe le poste de président de la Commission. Il s'agit actuellement de Linda J. Keen.

Soutenue par le secrétariat, la Commission fonctionne comme un tribunal administratif quasi judiciaire et une cour d'archives indépendante. Elle établit, à l'intention du secteur nucléaire canadien, l'orientation des politiques en matière de réglementation sur des questions concernant la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement. Elle rend de façon indépendante des décisions en matière de permis pour les activités liées à l'énergie nucléaire au Canada, et prend des règlements ayant force de loi. La Commission tient compte des opinions et des préoccupations des parties intéressées et des intervenants. Elle délègue aux fonctionnaires désignés les décisions en matière de permis pour certaines catégories d'installations et d'activités nucléaires, conformément aux exigences de la *LSRN* et ses règlements. Elle se réserve l'examen des permis des grandes installations, pour lesquels elle tient des audiences publiques, conformément aux *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*.

(ii) Personnel de la CCSN

Aux bureaux de l'administration centrale, situés à Ottawa, s'ajoutent des bureaux établis sur le site des cinq centrales nucléaires et cinq bureaux régionaux au Canada. Des membres du personnel de la CCSN sont affectés dans chacune des centrales. Ils évaluent le rendement des centrales par rapport aux exigences en matière de réglementation et aux conditions particulières des permis d'exploitation. Les bureaux régionaux exercent une surveillance à l'égard des substances nucléaires, du transport, des appareils à rayonnement et de l'équipement renfermant des substances nucléaires; ils interviennent également en cas d'incidents mettant en cause des substances nucléaires.

À l'appui de la Commission, le personnel de la CCSN :

- élabore des cadres de réglementation;
- délivre des permis, des accréditations et des homologations, mène des inspections et applique des mesures d'exécution;
- coordonne les activités internationales de la CCSN;
- élabore pour l'ensemble de l'organisme des programmes qui contribuent à rendre la réglementation plus efficace;
- maintient des relations avec les parties intéressées;
- fournit un soutien administratif à l'organisme.

Le personnel formule en outre des recommandations sur les décisions en matière de permis, les soumet à la Commission dans le cadre des audiences publiques et administre subséquemment les décisions rendues par la Commission. Lorsqu'il est désigné pour le faire, il rend lui-même des décisions en matière d'autorisation.

Organigramme de la CCSN

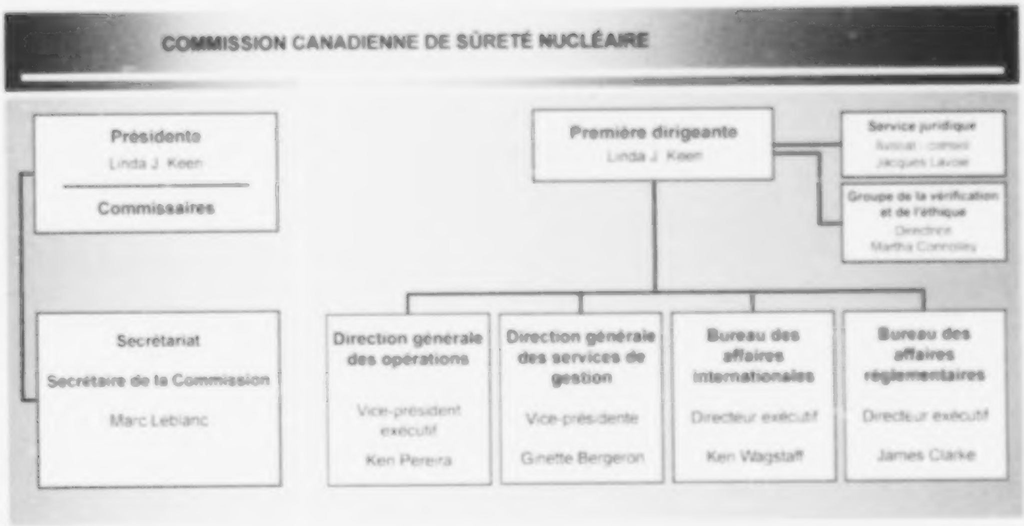

Aperçu du sommaire financier

Les tableaux ci-dessous représentent une vue d'ensemble du rendement financier de la CCSN en 2004-2005. L'information financière présentée dans la plupart des tableaux comprend quatre aspects :

- Le « Budget principal des dépenses » représente le niveau de référence du Budget principal des dépenses de la CCSN pour 2005-2006;
- Les « dépenses prévues » représentent les affectations de la CCSN au 1er avril 2004 en plus des rajustements de fonds prévus;
- Les « autorisations totales » comprennent les dépenses prévues en plus des dépenses supplémentaires approuvées par le Parlement pendant l'exercice financier;
- Les « dépenses réelles » représentent les dépenses réelles engagées par la CCSN pendant l'exercice financier et publiées dans les Comptes publics du Canada pour 2004-2005.

En 2004-2005, les dépenses prévues de la CCSN totalisaient 70,6 millions de dollars (M$), ce qui comprenait un budget de fonctionnement de 70 M$ (incluant les avantages sociaux obligatoires de 8,4 M$) et un budget pour les paiements de transfert (Subventions et contributions) de 0,6 M$. Les 0,6 M$ du budget pour les paiements de transfert ont été versés en contributions à l'AIEA pour le Programme canadien à l'appui des garanties et en subventions et contributions à d'autres organisations internationales et sans but lucratif.

En plus des 70,6 M$ de dépenses prévues, la CCSN a reçu des fonds supplémentaires de 5 M$, pour une autorisation totale de 75,6 M$. Les fonds supplémentaires ont été affectés à la génératrice (2 M$), au report du Budget de fonctionnement (2,6 M$), à la mise en œuvre progressive du Recouvrement des coûts et à d'autres rajustements (0,4 M$).

En 2004-2005, la CCSN a recouvré 48,8 M$ en revenus non disponibles, ce qui représente environ 60 % du coût total des dépenses de 80,8 M$. Les coûts totaux incluent les services sans frais et toutes les autres dépenses indiquées dans la Déclaration des opérations à la page 73 des États financiers.

Tableaux de la CCSN

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles (équivalents temps plein compris (ETP)) 64

Tableau 2 : Utilisation des ressources par secteur d'activités (ou par activité de programme) 65

Tableau 3 : Postes votés et législatifs 65

Tableau 4 : Coût net pour le ministère 66

Tableau 5 : Passif éventuel 66

Tableau 6 : Sources des revenues non disponibles et des revenues disponibles 67

Tableau 7-A : Rapport sur les frais d'utilisation pour 2004-2005 – Loi sur les frais d'utilisation 68

Tableau 7-B : Rapport sur les frais d'utilisation de 2004-2005 – Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation 69

Tableau 8 : Principales initiatives réglementaires 70

Tableau 9: États financiers des établissements publics et des mandataires du Parlement 70

Tableau 10: Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2004-2005 71

Tableau 11: Politiques sur les voyages 72

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles (équivalents temps plein compris (ETP))

Activité de programme (en millions de dollars)	2002–03 Dépenses réelles	2003–04 Dépenses réelles	2004–2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Réglementation nucléaire	63,8	67,6	65,4	70,6	75,6	73,2
Total	**63,8**	**67,6**	**65,4**	**70,6**	**75,6**	**73,2**

Total	**63,8**	**67,6**	**65,4**	**70,6**	**75,6**	**73,2**
Moins : revenus non disponibles	(38,2)	(42,1)	-	(50,2)	-	(48,8)
Plus : coût des services reçus à titre gracieux	7,0	7,8	-	7,4	-	8,1
Coût net pour le ministère	**32,6**	**33,3**	**-**	**27,8**	**-**	**32,5**

Équivalents temps plein	**-**	**508,3**	**504,2**	**530,2**	**530,2**	**516,8**

Tableau 2 : Utilisation des ressources par secteur d'activités (ou par activité de programme)

	2004–2005							
Activité de programme (en millions de dollars)	Budgétaire						Plus : Non budgétaire	Total
	Fonctionnement (Rase inclus)	Immobilisations	Subventions et contributions	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : Revenus disponibles	Total : Dépenses budgétaires nettes	Prêts, investissements et avances	
Réglementation nucléaire								
Budget principal	64,8	-	0,6	65,4	-	65,4	-	65,4
Dépenses prévues	70,0	-	0,6	70,6	-	70,6	-	70,6
Total des autorisations	75,0	-	0,6	75,6	-	75,6	-	75,6
Dépenses réelles	73,0	-	0,2	73,2	-	73,2	-	73,2

Tableau 3 : Postes votés et législatifs

Poste voté ou législatif (en millions de dollars)	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2004–2005			
		Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
20	Dépenses de fonctionnement	56,8	61,5	67,4	65,4
	Subventions et contributions	0,6	0,6	0,6	0,2
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	8,0	8,5	7,6	7,6
	Total	**65,4**	**70,6**	**75,6**	**73,2**

Tableau 4 : Coût net pour le ministère

(en millions de dollars)	2004–2005
Dépenses réelles	73,2
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	4,5
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	3,4
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada, le Bureau du vérificateur général du Canada et autre	0,2
Moins : Revenus non disponibles	(48,8)
Coût net pour le ministère en 2004-2005	**32,5**

Tableau 5 : Passif éventuel

Passif éventuel	(en millions de dollars)	
	31 mars 2004	31 mars 2005
Réclamations et poursuites en instance ou imminentes	55,2	55,2
Total	**55,2**	**55,2**

Des plaintes ont été déposées contre la CCSN pendant le cours normal de ses opérations. Les poursuites totalisent environ 55 250 000 $ et n'étaient toujours pas résolues au 31 mars 2005. Il est actuellement impossible de déterminer le résultat final et par conséquent, aucune charge estimative n'a été inscrite dans les comptes pour ces passifs éventuels. Si des ententes sont conclues lors de la résolution de ces plaintes, elles seront comptabilisées dans l'année pour laquelle le passif est le plus probable et pour laquelle le coût pourra être raisonnablement estimé.

Tableau 6 : Sources des revenues non disponibles et des revenues disponibles

Revenus non disponibles

Activité de programme (en millions de dollars)	Dépenses réelles 2002-03	Dépenses réelles 2003-04	2004-2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Réglementation nucléaire						
Droits de permis	37,5					
○ Droits des activités du plan de réglementation		34,7	-	40,9	-	40,6
○ Droits calculés à l'aide de formules		2,9	-	4,1	-	3,4
○ Droits fixes		0,4	-	0,1	-	0,3
Projets spéciaux	0,7	4,1	-	5,1	-	4,5
Total des revenus non disponibles	**38,2**	**42,1**	-	**50,2**	-	**48,8**

Revenus disponibles – Sans objet

Tableau 7-A : Rapport sur les frais d'utilisation pour 2004-2005 – Loi sur les frais d'utilisation

				2004-2005					Années de planification		
A. **Droits des utilisateurs**	**Type de droits**	**Pourvoir d'établir des droits**	**Date de la dernière modification***	**Revenus prévus** (millions $)	**Revenus réels** (millions $)	**Frais globaux** (millions $)	**Norme de rende-ment**	**Résultats sur le rende-ment**	**Exercice**	**Revenus prévus** (millions $)	**Frais globaux prévus** (millions $)
Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts * - réglemente l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires au Canada.	Service de réglementation	*Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la CCSN*	Le 1er juillet 2003	50,2 $	48,8 $	**80,8 $ Les frais globaux comprennent 8,1 M$ pour des services fournis sans frais à d'autres ministères	Voir à la page 53	Voir à la page 53	**2005-2006** **2006-2007** **2007-2008**	52,4 $ 50,8 $ 50,8 $	***79,0 $ ***73,7 $ ***73,0 $
				50,2 $	**48,8 $**	****80,8 $**			**Total :**	**154,0 $**	*****225,7 $**

B. Date de la dernière modification :

De grandes consultations ont eu lieu avec les titulaires de permis et d'autres parties intéressées clés avant de publier le nouveau *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la CCSN* dans la *Gazette du Canada*. Le 1er juillet 2003, le nouveau règlement a été mis en œuvre et a remplacé l'ancien *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la CCEA* de 1996. Le Groupe consultatif sur le recouvrement des coûts (GCRC) s'est rencontré en octobre 2003 pour discuter du Programme de recouvrement des coûts de la CCSN. Les membres ont vu le forum comme un mécanisme positif de partage de l'information. L'ordre du jour et le procès-verbal de cette réunion est disponible sur le site Web de la CCSN.

C. Autres renseignements :

* Vous trouverez des renseignements supplémentaires à www.suretenucleaire.gc.ca
** Le calcul des frais globaux repose sur les états financiers vérifiés de la CCSN.
*** Inclus les frais globaux pour des services fournis sans frais à d'autres ministères.

Veuillez consulter les États financiers vérifiés de la CCSN pour plus de renseignements détaillés, comme suit :

1. Rapport des vérificateurs – Ce rapport déclare que la CCSN s'est conformée au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* en 2004-2005.
2. Détails sur les revenus exigés et les coûts de fonctionnement associés par catégorie de droits.

La CCSN a établi deux mécanismes internes de résolution de conflits. Le premier porte sur les conflits concernant l'administration des droits et l'autre, sur l'affectation des activités de réglementation. Les détails concernant le processus ainsi que les coordonnées des personnes-ressources se trouvent sur le site Web de la CCSN. Au cours de l'exercice 2004-2005, deux conflits concernant l'administration des droits ont été présentés par des titulaires de permis. Les deux plaintes ont été résolues au premier niveau de grief.

Tableau 7-B : Rapport sur les frais d'utilisation de 2004-2005 – Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation

A. Frais d'ulisation	Norme de service	Résultats liés au rendement	Consultation auprès des intervenants
Droits des services de réglementation; *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la CCSN*, Juillet 2003	Il est important de noter qu'en tant qu'organisme de réglementation indépendant, il est inapproprié de considérer la relation entre les titulaires de permis et la CCSN comme un service. La CCSN a élaboré des normes de rendement pour ses relations avec les parties intéressées plutôt que des normes de service.	Voir à la page 53	La CCSN a établi le Groupe consultatif sur le recouvrement des coûts (GCRC), qui est composé de représentants de différents secteurs de l'industrie et qui sert de forum de communication et de consultation continues avec les parties intéressées ou les titulaires de permis au sujet des activités de réglementation de la CCSN et des droits qui en découlent. Il y a au moins une (1) réunion du GCRC par an.
B. Autres renseignements : Aucun			

Tableau 8 : Principales initiatives réglementaires

Réglementation	Résultats prévus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
Modifications au *Règlement sur la sécurité nucléaire* (RSN). Les modifications au RSN permettront : ➢ de promulguer, de façon permanente, les exigences de sécurité renforcées imposées à certaines installations nucléaires à l'automne 2001 dans l'ordonnance numéro 01-01 et dans l'ordonnance du fonctionnaire désigné numéro 01-D1; ➢ d'aligner le Règlement de la CCSN sur les pratiques de sécurité internationales.	➢ Niveaux élevés de conformité aux pratiques internationales concernant la protection physique des installations nucléaires, tel que précisé dans les mesures qui font parties des modifications au *Règlement sur la sécurité nucléaire.*	➢ La fréquence et l'importance des défaillances et des instances de non-respect de la conformité aux exigences réglementaires concernant la sécurité nucléaire, tel que déterminé au moyen des vérifications et d'autres inspections.	Les commentaires concernant les modifications proposées au *Règlement sur la sécurité nucléaire* ont été examinés en 2004-2005. Des révisions importantes ont été apportées en réponse à ces commentaires. Les modifications révisées seront publiées, une fois de plus, aux fins de commentaires de la part des parties intéressées, dans la partie I de la *Gazette du Canada*, en 2005.

Tableau 9: États financiers des établissements publics et des mandataires du Parlement

Voir aux États financiers à la page 73.

Tableau 10: Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2004-2005

Réponse aux comités parlementaires
La CCSN n'a pas été invitée à répondre à des comités parlementaires durant cet exercice financier.

Réponse aux rapports du Bureau du vérificateur général

Rapport de février 2005 du Bureau du vérificateur général

Chapitre 6 : Commission canadienne de sûreté nucléaire – La réglementation des centrales nucléaires

On peut lire dans le Rapport du vérificateur général : « La Commission canadienne de sûreté nucléaire a répondu à nos observations et nous a fait savoir qu'elle poursuivait la mise en oeuvre des améliorations entreprises à la suite des recommandations formulées dans notre rapport de décembre 2000. La CCSN a fait, dans l'ensemble, des progrès satisfaisants en réponses aux recommandations que nous avions formulées dans notre vérification de décembre 2000 de la réglementation des centrales nucléaires. »

Parmi les améliorations soulignées par le BVG, mentionnons :

- Les progrès réalisés pour la mise en oeuvre d'une approche uniforme en vue d'assurer la conformité et de faire appliquer les lois et les règlements.
- L'établissement d'un nouveau barème pour évaluer le rendement des titulaires de permis de réacteurs nucléaires et l'intention d'améliorer la cohérence de son barème et de communiquer ses fondements plus efficacement aux titulaires de permis, avec des mesures que les titulaires de permis peuvent mettre en oeuvre pour améliorer leur cote de rendement.
- La publication de documents de réglementation clés et la mise en oeuvre d'un processus visant à prioriser l'élaboration des politiques, des normes et des guides de réglementation.
- Les progrès accomplis en vue de régler les questions liées à la capacité de ses ressources humaines, au recrutement et au maintien en poste d'employés qualifiés et à la clarification des rôles et des responsabilités.
- La clarification des rôles de présidente et de première dirigeante.

Le BVG mentionne également que les progrès sont plus lents que prévus dans l'élaboration d'une approche officielle et bien articulée de la gestion du risque pour la réglementation des centrales nucléaires. Cependant, il souligne qu'une telle approche a été adoptée pour la réglementation des substances nucléaires et la réglementation de l'exploitation minière et du traitement de l'uranium. Les progrès se poursuivent concernant la mise en oeuvre d'une approche systématique basée sur la connaissance du risque, dans le cadre du Programme d'amélioration de la réglementation des centrales nucléaires, annoncé au début de 2004.

La CCSN reconnaît qu'il y a encore place à amélioration et est solidement déterminée à poursuivre les améliorations dans tous les domaines de la réglementation qui font partie de son mandat. Le plan de la CCSN est décrit dans son Rapport sur les plans et les priorités et est présenté au Parlement dans son Rapport annuel à www.suretenucleaire.gc.ca.

Vérifications externes
Aucune

Vérifications ou évaluations internes
Évaluation du Programme de formation CBRN pour les premiers intervenants Évaluation de l'Accord de contribution CCSN-AIEA pour le Programme canadien à l'appui des garanties

Tableau 11: Politiques sur les voyages

Comparaison avec les Autorisations spéciales de voyager établies par le SCT

Politique de la CCSN sur les voyages (chapitre 12) :
Autorité : *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*
Couverture : S'applique aux employés de la haute direction
Principales différences dans les dispositions de la politique : 1. Indemnité quotidienne de faux frais de 18 $ (celle du SCT est de 17,30 $) 2. Millage des véhicules privés – le tarif bas du SCT est appliqué plus fréquemment 3. L'agence de voyage est Global Travel, ce qui n'est pas celle du SCT
Principales implications financières de ces différences : 1. Augmentation des coûts de 0,70 $ par jour de voyage pour l'indemnité de faux frais 2. Réduction des coûts d'environ 0,30 $ du kilomètre pour les distances parcourues et remboursées au tarif bas 3. Coûts neutres à l'égard de l'agence de voyage

Comparaison avec la *Directive sur les voyages*, les taux et les indemnités établies par le SCT

Politique de la CCSN sur les voyages :
Autorité : *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*
Couverture : S'applique aux employés en général
Principales différences avec les dispositions de la politique : 1. Classe utilisée dans les vols aériens – la classe affaire est uniquement permise pour les vols de 18 heures ou plus. Cette règle est plus sévère que celle du SCT 2. Indemnité quotidienne de faux frais de 18 $ (celle du SCT est de 17,30 $) 3. Millage des véhicules privés – le tarif bas est appliqué plus fréquemment 4. L'agence de voyage est Global Travel, ce qui n'est pas celle du SCT
Principales implications financières de ces différences : 1. Réduction importante des coûts pour les voyages en classe affaire, car cette classe n'est pas permise pour la majorité des voyages en Europe. (la CCSN doit souvent voyager outre-mer) 2. Augmentation des coûts de 0,70 $ par jour pour l'indemnité de faux frais 3. Réduction des coûts d'environ 0,30 $ du kilomètre pour les distances parcourues et remboursées au tarif bas 4. Coûts neutres à l'égard de l'agence de voyage

États financiers

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) est responsable de la préparation des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 et de tous les renseignements figurant dans son rapport annuel.

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. Ils comprennent des estimations fondées sur le meilleur jugement de la direction, le cas échéant. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent rapport annuel concordent avec ceux fournis dans les états financiers.

La direction a également élaboré et tient des livres et des registres comptables et gère des systèmes de contrôle de gestion financière et d'information visant à fournir une assurance raisonnable que les actifs du gouvernement sont contrôlés et protégés, que la gestion des ressources pour atteindre les objectifs de la Commission est économique et efficiente et que les opérations se font conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements connexes ainsi qu'aux politiques de la CCSN et aux exigences législatives comme le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*.

Le vérificateur externe de la Commission, soit la vérificatrice générale du Canada, a effectué une vérification des états financiers et, à la demande expresse de la Commission, de la conformité au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*. La vérificatrice générale a présenté son rapport sur la vérification et la conformité à la Commission et au ministre des Ressources naturelles.

La présidente et première dirigeante,	Le vice-président par intérim, Direction générale des services de gestion,
(signature)	*(signature)*
Linda J. Keen	Hugh Robertson

Ottawa, Canada
Le 3 juin 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la Commission canadienne de sûreté nucléaire
et au ministre des Ressources naturelles

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Commission canadienne de sûreté nucléaire au 31 mars 2005 et les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à mon avis, la Commission canadienne de sûreté nucléaire s'est conformée, à tous les égards importants, au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Crystal Pace

Crystal Pace, CA
directrice principale

Ottawa, Canada
Le 3 juin 2005

Commission canadienne de sûreté nucléaire

État de la situation financière
au 31 mars

	2005	2004
Actif		
À court terme :		
Montant à recevoir du Trésor	6 273 832 $	5 141 024 $
Débiteurs (note 4)	4 665 597	2 630 536
Charges payées d'avance	256 489	269 569
	11 195 918	8 041 129
À long terme :		
Immobilisations (note 5)	3 309 023	1 395 878
Total de l'actif	**14 504 941 $**	**9 437 007 $**
Passif et déficit		
À court terme :		
Créditeurs et charges à payer	6 273 832 $	5 141 024 $
Indemnités de vacances	3 350 110	3 136 267
Produits reportés (note 6)	4 944 687	6 445 602
Indemnités de départ (note 12)	476 757	468 705
	15 045 386	15 191 598
À long terme :		
Indemnités de départ (note 12)	8 034 219	7 264 144
	23 079 605	22 455 742
Déficit	(8 574 664)	(13 018 735)
Total du passif et du déficit	14 504 941 $	9 437 007 $

Engagements et éventualités (note 11)
Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.
Approuvé par :

La présidente et première dirigeante,

L. J. Keen

Linda J. Keen

Le vice-président par intérim,
Direction générale des services de gestion,

L. H. Robertson

Hugh Robertson

Ottawa, Canada
Le 3 juin 2005

État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2005	2004
Produits		
Droits de permis	44 296 069 $	38 010 204 $
Projets spéciaux	4 489 706	4 122 783
Autres	10 143	16 336
Total des produits (note 7)	48 795 918	42 149 323
Charges		
Traitements et avantages sociaux	54 458 975	51 330 580
Services professionnels et spéciaux	10 701 495	9 818 998
Locaux	4 640 009	4 288 523
Mobilier, réparation et location de matériel	4 412 733	3 699 189
Déplacements et réinstallations	3 699 005	4 084 327
Communications et information	1 613 672	1 574 955
Services publics, fournitures et approvisionnements	597 019	742 353
Subventions et contributions	226 957	448 976
Autres	489 855	486 072
Total des charges (note 7)	80 839 720	76 473 973
Coût d'exploitation net	32 043 802 $	34 324 650 $

État du déficit
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2005	2004
Solde au début de l'exercice	(13 018 735) $	(17 029 479) $
Coût d'exploitation net	(32 043 802)	(34 324 650)
Services fournis sans frais (note 9)	8 138 745	7 783 155
Liquidités nettes fournies par le gouvernement (note 3 c)	27 216 320	29 233 200
Variation du montant à recevoir du Trésor	1 132 808	1 319 039
Solde à la fin de l'exercice	(8 574 664) $	(13 018 735) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2005	2004
Activités d'exploitation		
Coût d'exploitation net	32 043 802 $	34 324 650 $
Postes hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations (note 5)	(481 056)	(408 792)
Services fournis sans frais par d'autres ministères et organismes du gouvernement (note 9)	(8 138 745)	(7 783 155)
Gain net sur l'aliénation de biens excédentaires	3 759	984
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie	2 168 193	3 549 407
Variation des indemnités de départ à long terme	(770 075)	(1 019 087)
Encaisse utilisée pour les activités d'exploitation	24 825 878	28 664 007
Activités d'investissement		
Acquisitions et améliorations d'immobilisations (note 3a)	2 394 201	571 212
Produit provenant de l'aliénation de biens excédentaires	(3 759)	(2 019)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement	2 390 442	569 193
Liquidités nettes fournies par le gouvernement (note 3c)	27 216 320 $	29 233 200 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a été constituée en 1946 en vertu de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*. Avant le 31 mai 2000, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (« la Loi »), la CCSN était connue sous le nom de Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA). La CCSN constitue un établissement public nommé à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

La *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* confère à la CCSN des pouvoirs étendus pour établir et voir à l'application des normes nationales dans les domaines de la santé, de la sûreté et de l'environnement en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie nucléaire. Elle jette les bases nécessaires pour assurer la mise en oeuvre de la politique canadienne et le respect des obligations du Canada à l'égard de la non-prolifération des armes nucléaires. La Loi donne aux inspecteurs de la CCSN des pouvoirs plus clairs et plus complets et adapte les sanctions pour les infractions aux pratiques législatives courantes. La CCSN est autorisée à demander des garanties financières, à ordonner des mesures correctives dans des situations dangereuses et à exiger des parties responsables d'assumer les coûts de la décontamination et d'autres mesures correctives.

La CCSN a pour mission :

- de réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire ainsi que la production, la possession et l'utilisation de substances nucléaires, de pièces d'équipement réglementées et de renseignements réglementés afin que : a) le niveau de risque inhérent à ces activités tant pour la santé et la sécurité des personnes, pour l'environnement que pour la sécurité nationale demeure acceptable; b) ces activités soient exercées en conformité avec les mesures de contrôle et les obligations internationales que le Canada a assumées;
- d'informer le public - sur les plans scientifique, technique ou en ce qui concerne la réglementation du domaine de l'énergie nucléaire - sur : a) ses activités; b) le développement, la production, la possession, le transport et l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires; c) les conséquences de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires pour la santé et la sécurité des personnes et pour l'environnement.

De plus, la CCSN administre la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, y compris la désignation des installations nucléaires, la prescription des montants d'assurance de base que doivent souscrire les exploitants des installations nucléaires, et l'administration des primes d'assurance supplémentaire pour ces installations nucléaires. Les montants d'assurance de base et d'assurance supplémentaire s'élèvent à 75 millions de dollars pour chaque installation (note 13). Une assurance est requise pour 14 installations (2004 - 14).

Les charges de la CCSN sont financées par une autorisation budgétaire annuelle. Les cotisations patronales à l'égard des avantages sociaux font l'objet d'une autorisation législative.

La CCSN a établi un programme de recouvrement des coûts. Aux termes de la Loi, l'objectif général du programme est de permettre à la CCSN de recouvrer ses charges liées aux activités de réglementation auprès des titulaires de permis délivrés en vertu de la Loi. Ces charges incluent l'évaluation technique des demandes de permis, les inspections effectuées pour vérifier si les titulaires de permis se conforment aux conditions de leurs permis et l'élaboration des normes liées

aux permis. Le 1er juillet 2003, le nouveau *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* a remplacé l'ancien *Règlement de 1996 sur les droits pour le recouvrement des coûts de la CCEA*. Les nouveaux droits seront introduits progressivement sur une période de trois ans par une réduction des droits de 15 % la première année, 10 % la deuxième année et 5 % la troisième année.

2. Conventions comptables importantes

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. Voici les conventions comptables importantes :

a) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires sont fonction dans une large mesure des besoins de trésorerie. Ainsi, les postes de l'état du déficit et de l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux auxquels on pourvoit grâce aux crédits parlementaires. La note 3 établit le rapprochement du coût d'exploitation net, des crédits approuvés et des liquidités nettes fournies par le gouvernement d'une part, et des crédits utilisés d'autre part.

b) Montant à recevoir du Trésor

Le fonctionnement de la CCSN est financé par le Trésor, lequel est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds de la CCSN sont versées au Trésor et tous ses décaissements sont prélevés de ce dernier. Le montant à recevoir du Trésor représente la somme d'argent que la CCSN a le droit de retirer du Trésor, sans avoir besoin de crédits supplémentaires, pour s'acquitter de ses obligations.

c) Produits

Les droits de permis sont inscrits comme produits selon une méthode de répartition linéaire pour la durée du permis (de trois mois à un an en général). Tous les autres produits sont constatés au cours de l'exercice où l'opération ou l'activité donne lieu au produit. Les droits de permis reçus pour des périodes d'autorisation portant sur des exercices futurs sont inscrits à titre de produits reportés. Les produits découlant des droits de permis, des projets de contrat et d'autres sources sont versés au Trésor, et la CCSN ne peut s'en servir. Une autorisation législative permet de dépenser les produits tirés de l'aliénation des biens excédentaires.

d) Indemnités de vacance

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives et sont établies en fonction des taux de rémunération en fin d'exercice. Le passif au titre des indemnités de vacances à la cessation d'emploi est une obligation de la CCSN qui est normalement financée par crédit au moment du versement des indemnités.

e) Régime de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la CCSN représentent le coût total pris en charge par l'employeur. Ce montant est fondé sur un multiple des cotisations exigées des employés et il peut fluctuer au fil du temps selon les résultats du Régime. Les cotisations de la CCSN sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'obligation totale de la CCSN au titre des prestations constituées. À l'heure actuelle, la CCSN n'est pas tenue de verser des cotisations pour combler le déficit actuariel du Régime de retraite de la fonction publique.

f) Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ, en fonction de leurs conditions d'emploi respectives. Le coût des indemnités est comptabilisé à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour les acquérir. Le passif au titre des indemnités de départ est une obligation de la CCSN qui est normalement financée par crédit au moment du versement des indemnités. Il est calculé selon les données provenant de l'évaluation actuarielle de l'obligation du gouvernement dans son ensemble en matière d'indemnités de départ.

g) Services fournis sans frais par d'autres ministères et organismes du gouvernement

Les services fournis sans frais par d'autres ministères et organismes du gouvernement sont comptabilisés par la CCSN à leur juste valeur estimative en tant que charges d'exploitation. Ces services comprennent les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la quote-part au titre des cotisations patronales pour les régimes d'assurance des employés payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor, les salaires et autres frais légaux connexes pour les services fournis par Justice Canada, les services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général, ainsi que les indemnités pour accidents du travail versées par Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Un montant correspondant est crédité directement au déficit.

h) Subventions et contributions

Les subventions sont constatées au cours de l'exercice où le droit du bénéficiaire a été établi, tandis que les contributions sont constatées au cours de l'exercice où les conditions de paiement sont remplies.

i) Immobilisations

Les immobilisations dont le coût d'acquisition est de 10 000 $ ou plus sont inscrites à leur coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement commence le premier jour du mois suivant le mois d'acquisition et est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile suivante :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Logiciels et matériel informatique	2 à 5 ans
Véhicules motorisés	4 ans
Mobilier et matériel	5 à 20 ans

j) Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire

La CCSN administre le compte de réassurance de la responsabilité nucléaire au nom du gouvernement fédéral. Elle reçoit les primes d'assurance supplémentaire payées par les exploitants des installations nucléaires, qui sont créditées au Compte de réassurance de responsabilité nucléaire du Trésor. La CCSN n'inclut pas les activités financières ou les éventualités connexes dans ses états financiers, parce qu'elle n'est pas assujettie aux risques et récompenses de propriété ni à l'obligation d'en rendre compte. Cependant, des renseignements sur ce compte sont mentionnés à la note 13 des présents états financiers.

k) Utilisation d'estimations

Les présents états financiers sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Pour les préparer sur une comptabilité d'exercice, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui touchent les montants déclarés au titre de l'actif, du passif, des produits, des charges et des éventualités de l'exercice visé par les états financiers. Les

résultats réels peuvent différer des estimations. Les postes les plus importants où des estimations sont utilisées comprennent le passif au titre des indemnités de départ et l'amortissement des immobilisations.

3. Crédits parlementaires

La CCSN reçoit son financement sous la forme de crédits parlementaires qui sont essentiellement fondés sur les besoins de trésorerie. Les éléments constatés dans l'état des résultats et l'état du déficit au cours d'un exercice peuvent être financés par crédits parlementaires dans des exercices antérieurs ou ultérieurs. Par conséquent, les résultats d'exploitation annuels de la CCSN calculés selon les principes de financement du gouvernement sont différents des résultats établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces écarts font l'objet des rapprochements ci-dessous.

a) Rapprochement du coût d'exploitation net et du total des crédits parlementaires utilisés

	2005	**2004**
Coût d'exploitation net	32 043 802 $	34 324 650 $
Postes qui ne modifient pas les crédits :		
Amortissement des immobilisations	(481 056)	(408 792)
Somme accumulée pour indemnités de vacances	(213 842)	(333 069)
Services fournis sans frais par d'autres ministères et organismes du gouvernement	(8 138 745)	(7 783 155)
Produits (non disponibles)	48 795 918	42 149 323
Variation des indemnités de départ	(778 127)	(807 610)
Autres charges	(655 803)	(394 164)
	38 528 345	32 422 533
Postes qui modifient les crédits :		
Achats d'immobilisations	2 394 201	571 212
Charges payées d'avance (sauf les avances à justifier)	214 039	262 707
	2 608 240	833 919
Total des crédits parlementaires utilisés	73 180 387 $	67 581 102 $

b) Rapprochement des crédits parlementaires approuvés et du total des crédits utilisés

	2005	2004
Crédits parlementaires approuvés :		
Crédit 20 – Dépenses de fonctionnement de la CCSN	57 414 000 $	53 241 000 $
Crédit supplémentaire 20a	9 229 200	6 743 500
Crédit supplémentaire 20b	359 000	2 553 472
Transfert du crédit 10 du Conseil du Trésor	-----	120 000
Transfert du crédit 15 du Conseil du Trésor	1 015 000	940 000
	68 017 200	63 597 972
Moins : crédit non utilisé	2 425 660	3 026 176
	65 591 540	60 571 796
Prévues par la loi		
Dépense de produits provenant de l'aliénation de biens	1 035	9 981
excédentaires	7 587 812	6 999 325
Cotisations au régime de retraite et à d'autres régimes d'avantages sociaux		
Total des crédits parlementaires utilisés	73 180 387 $	67 581 102 $

c) Rapprochement des liquidités nettes fournies par le gouvernement et du total des crédits utilisés

	2005	2004
Liquidités nettes fournies par le gouvernement	27 216 320 $	29 233 200 $
Produits (non disponibles)	48 795 918	42 149 323
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie imputée aux crédits	(2 873 894)	(3 920 615)
Remboursement des charges des exercices antérieurs	42 043	119 194
Total des crédits parlementaires utilisés	73 180 387 $	67 581 102 $

4. Débiteurs

	2005	2004
Droits de permis	4 233 803 $	2 218 096 $
Projet de contrat	------	377 630
Autres	431 794	34 810
Débiteurs – montant net	4 665 597 $	2 630 536 $

5. Immobilisations

Catégorie d'immobilisations	2005				2004
	Solde d'ouverture	Ajouts (aliénations) de l'exercice	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Logiciels et matériel informatique	717 272 $	39 838 $	435 308 $	321 802 $	388 223 $
Véhicules motorisés	457 592	(13 079)	352 633	91 880	119 698
Mobilier et matériel	1 415 794	2 305 941	826 394	2 895 341	887 957
Total	2 590 658 $	2 332 700 $	1 614 335 $	3 309 023 $	1 395 878 $

Pour l'exercice, l'amortissement s'élève à 481 056 $ (2004 – 408 792 $) et est compris dans les autres dépenses sur l'état des résultats.

6. Produits reportés

Généralement, les droits de permis sont payés avant le début de la période d'autorisation. Comme les produits sont constatés pendant la période d'autorisation, les droits reçus pour les périodes d'autorisation portant sur des exercices futurs sont comptabilisés comme produits reportés.

	2005	2004
Solde d'ouverture	6 445 602 $	10 210 591 $
Moins : produits compris dans les droits de permis de l'exercice	(6 403 401)	(9 163 830)
Plus : droits reçus pendant l'exercice pour les périodes d'autorisation futures	4 902 486	5 398 841
Solde de clôture	4 944 687 $	6 445 602 $

7. Résumé des charges et produits par catégorie de droits de recouvrement des coûts

	Produits	Permis délivrés sans frais (note 10)	Valeur totale des permis et autres produits en 2005	Valeur totale des permis et autres produits en 2004	Coût d'exploitation en 2005	Coût d'exploitation en 2004
Permis, homologations et conformité						
Droits des activités du plan de réglementation						
Centrales nucléaires	29 900 355 $	--- $	29 900 355 $	26 428 275 $	33 690 541 $	32 148 743 $
Réacteurs non producteurs de puissance	930 285	375 084	1 305 369	1 142 648	1 474 702	1 415 411
Établissements de recherche et d'essais nucléaires	3 002 441	---	3 002 441	1 580 560	3 383 063	1 937 790
Accélérateurs de particules	---	344 147	344 147	227 702	339 091	385 724
Usines de traitement de l'uranium	1 543 800	---	1 543 800	923 614	1 739 493	1 113 162
Installations de traitement des substances nucléaires	272 577	---	272 577	430 034	310 008	581 857
Usines d'eau lourde	11 774	---	11 774	133 426	13 266	112 698
Installations de stockage des déchets radioactifs	993 807	---	993 807	896 937	1 119 782	1 251 051
Installations de fusion	---	---	---	9 387	---	10 366
Mines et usines de concentration d'uranium	3 799 696	124 314	3 924 010	3 136 572	4 453 525	3 914 313
Permis pour déchets de substances nucléaires	155 074	361 744	516 818	427 665	579 801	489 984
Total des droits des activités du plan de réglementation	**40 609 809**	**1 205 289**	**41 815 098**	**35 336 820**	**47 103 272**	**43 361 099**
Droits calculés à l'aide de formules						
Substances nucléaires	3 141 773	3 876 512	7 018 285	5 924 507	7 560 905	7 321 967
Installations nucléaires de catégorie II	191 680	1 826 446	2 018 126	1 736 311	2 486 997	2 070 465
Services de dosimétrie	46 252	2 797	49 049	90 837	693 913	537 046
Total des droits calculés à l'aide de formules	**3 379 705**	**5 705 755**	**9 085 460**	**7 751 655**	**10 741 815**	**9 929 478**

Droits fixes						
Permis de transport et homologations d'emballages	132 505	---	132 505	294 633	431 250	692 018
Homologations d'appareils à rayonnement et équipement réglementé	91 600	16 650	108 250	168 316	272 134	167 756
Accréditations d'opérateurs d'appareils à rayonnement	82 450	---	82 450	39 100	43 310	138 198
Total des droits fixes	**306 555**	**16 650**	**323 205**	**502 049**	**746 694**	**997 972**
Total des activités liées aux permis, aux homologations et à la conformité	**44 296 069**	**6 927 694**	**51 223 763**	**43 590 524**	**58 591 781**	**54 288 549**
Activités générales						
Projets de coopération	10 143	---	10 143	---	12 243 854	11 162 148
Relations avec les parties intéressées	---	---	---	---	4 812 991	6 051 862
Cadre de réglementation	---	---	---	---	521 812	894 826
Projets spéciaux, autres produits et charges connexes	4 489 706	---	4 489 706	4 139 119	4 669 282	4 076 588
Total des activités générales	**4 499 849**	---	**4 499 849**	**4 139 119**	**22 247 939**	**22 185 424**
Total	**48 795 918 $**	**6 927 694 $**	**55 723 612 $**	**47 729 643 $**	**80 839 720 $**	**76 473 973 $**

8. Opérations entre entités apparentées

La CCSN est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle réalise des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Certaines de ces opérations sont réalisées selon les conditions commerciales normales qui s'appliquent à tous les individus et entreprises, tandis que d'autres sont des services fournis sans frais à la CCSN. Toutes les opérations importantes entre entités apparentées sont divulguées ci-dessous.

Au cours de l'exercice, la CCSN a dépensé 18 547 219 $ (2004 – 17 025 131 $), ce qui comprend des services fournis sans frais de 8 138 745 $ (2004 – 7 783 155 $) qui sont décrits dans la note 9. Elle a constaté des produits de 4 072 168 $ (2004 – 7 508 925 $) qui comprennent des débiteurs de 774 719 $ (2004 – 745 842 $).

9. Services fournis sans frais

Au cours de l'exercice, la CCSN a obtenu des services sans frais des autres ministères et organismes du gouvernement. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur estimative dans les états financiers comme suit :

	2005	2004
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	4 473 762 $	4 149 585 $
Cotisations au régime d'avantages sociaux fourni par le Secrétariat du Conseil du Trésor	3 398 459	3 232 418
Traitements et frais connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	171 000	207 996
Services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général du Canada	63 524	106 221
Autres	32 000	86 935
Total	8 138 745 $	7 783 155 $

10. Permis délivrés sans frais par la CCSN

La CCSN délivre des permis sans frais aux établissements d'enseignement, aux institutions de recherche sans but lucratif qui appartiennent entièrement aux établissements d'enseignement, aux établissements de santé subventionnés par l'État, aux organismes d'intervention d'urgence sans but lucratif et aux ministères fédéraux. La valeur totale de ces permis s'est élevée à 6 927 694 $ (2004 – 5 580 320 $).

11. Engagements et éventualités

a) Engagements

Dans le cours de ses activités, la CCSN passe des contrats pluriannuels et assume des obligations en vertu desquels elle s'est engagée à faire certains paiements à l'avenir lorsque les services auront été rendus et que les biens auront été reçus. Tout versement par la CCSN est subordonné à l'affectation de crédits par le Parlement pour l'exercice au cours duquel le versement doit être fait, et la CCSN a le droit de mettre fin aux versements. Au 31 mars 2005, les obligations contractuelles de la CCSN pour les exercices futurs étaient les suivantes :

	2006	2007	2008	2009 et exercices ultérieurs
Achats de biens et services	7 616 896 $	16 833 $	--- $	--- $
Contrats de location – exploitation	113 432	93 786	93 216	8 510
Total	7 730 328 $	110 619 $	93 216 $	8 510 $

b) Éventualités
La CCSN reçoit, dans le cours normal de ses activités, des réclamations. Les poursuites judiciaires engagées contre la CCSN dans le cadre de ces réclamations totalisent environ 55 250 000 $ (2004 - 55 250 000 $) et étaient toujours en instance le 31 mars 2005. Comme il est impossible à l'heure actuelle d'en déterminer l'issue finale, aucune provision n'a été comptabilisée pour ces éventualités. Le versement de tout montant qui serait accordé par suite d'un règlement serait passé en charge de l'exercice au cours duquel le litige est susceptible de se régler et peut être estimé raisonnablement.

12. Avantages sociaux futurs

a) Régime de retraite
La CCSN et tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Le régime procure des avantages en fonction des années de service et de la rémunération moyenne en date de la retraite. Les avantages sont pleinement indexés afin de correspondre à la hausse de l'indice des prix à la consommation. Les contributions de l'employeur et des employés se sont élevées à :

	2005	2004
Cotisations de la CCSN	5 561 867 $	4 983 519 $
Cotisations des employés	2 269 595 $	2 141 052 $

b) Indemnités de départ
La CCSN verse des indemnités de départ à ses employés en fonction du nombre d'années de services et du salaire de fin de carrière. Ce régime n'étant pas capitalisé, il ne détient aucun actif. Cela entraîne donc un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits futurs. Voici l'information, évaluée à la date du bilan, à propos de ce régime :

	2005	2004
Obligation au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	7 732 849 $	6 925 239 $
Charges de l'exercice	1 245 415	1 254 449
Indemnités versées durant l'exercice	(467 288)	(446 839)
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	8 510 976 $	7 732 849 $

13. Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire

Conformément à la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, les exploitants d'installations nucléaires désignées doivent souscrire des montants d'assurance de base et/ou d'assurance supplémentaire de 75 millions de dollars par installation pour des responsabilités particulières. Le gouvernement fédéral a désigné la Nuclear Insurance Association of Canada (NIAC) comme le seul fournisseur d'assurance de responsabilité civile et d'assurance des biens de l'industrie nucléaire du Canada. La NIAC fournit de l'assurance à ces exploitants selon les termes d'une police standard.

Cette police compte deux types de couvertures : la couverture A et la couverture B. La couverture A inclut seulement les risques acceptés par l'assureur, soit les blessures corporelles et les dégâts matériels. La couverture B comprend les blessures non corporelles, notamment les blessures psychologiques, les dommages causés par des émissions normales et les dommages causés par des actes de terrorisme. À compter de 2003, le gouvernement fédéral a convenu de fournir une couverture pour les dommages causés par les actes de terrorisme qui étaient couverts auparavant par la couverture A.

La NIAC reçoit les primes des exploitants pour les deux couvertures, mais les primes pour les risques de la couverture B sont remises au gouvernement fédéral, qui réassure ces risques en vertu de l'entente de réassurance qu'il a conclue avec la NIAC. Dans le cadre de cette entente, le gouvernement paie également l'écart (assurance supplémentaire) entre le montant d'assurance de base établi par la CCSN et les 75 millions de dollars de l'assurance responsabilité imposée par la *Loi sur la responsabilité nucléaire*. Le 31 mars 2005 la couverture de l'assurance supplémentaire atteignait 584 500 000 $ (2004 - 584 500 000 $).

Toutes les primes d'assurance supplémentaire payées par les exploitants d'installations nucléaires sont créditées au Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire du Trésor. Les primes reçues pour la couverture des dommages causés par des actes de terrorisme s'élèvent à 140 523 $ (2004 – 134 055 $). Les réclamations sur le régime d'assurance supplémentaire sont prélevées du Trésor et imputées au compte. Il n'y a pas eu de réclamation ni de paiement depuis la création du compte.

Tel que l'explique la note 2 j), la CCSN administre le compte de réassurance de la responsabilité nucléaire au nom du gouvernement du Canada au moyen d'un compte spécial consolidé dans les Comptes publics du Canada. Au cours de l'exercice, les activités suivantes ont été enregistrées dans le compte :

	2005	2004
Solde d'ouverture	690 476 $	554 921 $
Recettes déposées	142 323	135 555
Solde de clôture	832 799 $	690 476 $

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Fiche de rendement des centrales nucléaires – À jour au mois de janvier 2005

Le personnel de la CCSN évalue séparément les programmes des titulaires de permis (P) et leur mise en œuvre (M), à l'aide de cinq cotes. Au mois de janvier 2005, les tranches 1, 2 et 3 de la centrale de Pickering-A demeuraient chargées de combustible et dans un état d'arrêt garanti, alors que les préparatifs pour le redémarrage de la tranche 1 étaient en cours. Les tranches 1 et 2 de la centrale de Bruce-A demeuraient libres de combustible et fermés temporairement.

Domaine de sûreté Programme	P / M	Bruce		Darlington	Pickering		Gentilly-2	Point Lepreau
		A	B		A	B		
Rendement d'exploitation	P	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**
	M	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**
Organisation et gestion des installations	P	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**
	M	**B**	**B**	**B**	**B**	C	**B**	**B**
Exploitation	P	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**
	M	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**
Santé et sécurité classiques (non radiologiques)	P	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**
	M	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**
Assurance du rendement	P	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	C	**B**
	M	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	C	**B**
Gestion de la qualité	P	C	C	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**
	M	**B**	**B**	C	C	C	**B**	**B**
Facteurs humains	P	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	C	C
	M	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	C	C
Formation, examens et accréditation	P	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	C	**B**
	M	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	C	**B**
Conception et analyse	P	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**
	M	**B**	**B**	**B**	**B**	C	**B**	**B**
Analyse de la sûreté	P	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**
	M	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**
Questions de sûreté	P	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**
	M	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**
Conception	P	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	C
	M	**B**	**B**	**B**	**B**	C	**B**	C

Domaine de sûreté Programme	P / M	Bruce		Darlington	Pickering		Gentilly-2	Point Lepreau
		A	B		A	B		
Aptitude fonctionnelle de l'équipement	P	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**
	M	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**C**
Maintenance	P	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**
	M	**B**	**B**	**B**	**B**	**C**	**B**	**B**
Intégrité structurale	P	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**C**
	M	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**C**
Fiabilité	P	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**
	M	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**
Qualification de l'équipement	P	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**
	M	**B**	**B**	**C**	**B**	**B**	**B**	**C**
Préparation aux situations d'urgence	P	**A**	**A**	**A**	**A**	**A**	**A**	**A**
	M	**A**	**A**	**A**	**A**	**A**	**B**	**C**
Rendement environnemental	P	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**
	M	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**
Radioprotection	P	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**
	M	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**C**	**B**
Sécurité physique	P	**Protégé**						
	M	**Protégé**						
Garanties	P	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**
	M	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**	**B**

Légende

A = dépasse les exigences
B = répond aux exigences
C = inférieur aux exigences
D = très inférieur aux exigences
E = inacceptable

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des publications, veuillez communiquer avec la :

Commission canadienne de sûreté nucléaire
Bureau des communications et des affaires réglementaires
280, rue Slater, C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
Téléphone : (613) 995-5894 ou 1 800 668-5284 (au Canada)
Télécopieur : (613) 995-5086
Courriel : info@cnsc-ccsn.gc.ca

Les renseignements qui suivent sont disponibles en ligne sur le site Web de la CCSN à www.suretenucleaire.gc.ca :

On peut trouver de l'information sur les plans et les priorités et les activités de la CCSN dans les publications suivantes :

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport annuel*
Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur les plans et les priorités*
Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur le rendement*

La CCSN applique les lois et règlements suivants :
Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, 1997, ch. 9
Loi sur la responsabilité nucléaire, 1985, ch. N-28

Pour obtenir plus de renseignements, consultez le site Web de la CCSN à www.suretenucleaire.gc.ca

Index

Aperçu du sommaire financier, 62

Cadre stratégique de la CCSN, 58

Déclaration de la direction, 5

Défis et risques de la CCSN, 8

Des personnes et organisations qui exploitent de façon sûre et qui se conforment aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération, 27

États financiers, 73

Fiche de rendement des centrales nucléaires, 90

Gestion et infrastructure habilitante, 50

Gouvernance à la CCSN, 59

La CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités, 40

La CCSN et les résultats pour les Canadiens et les Canadiennes, 8

La Commission canadienne de sûreté nucléaire – Contexte, 58

La Commission canadienne de sûreté nucléaire – Rendement par rapport aux plans, 22

Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation, 45

Message de la présidente et première dirigeante, 3

Mesures d'impact, 53

Mesures du rendement, 53

Mission et vision, 6

Normes de rendement, 54

Organigramme de la CCSN, 61

Organisation de la CCSN, 59

Politique de réglementation et exécution du programme, 6

Renseignements sommaires, 6

Renseignements supplémentaires, 92

Survol du rendement en 2004-2005 de la CCSN, 12

Tableaux de la CCSN, 63

Un cadre de réglementation clair et pragmatique, 22

Un degré élevé de conformité aux règlements, 34